

RASSH

Revue Africaine des Sciences Sociales et Humaines

Volume V

**Septembre 2014
Kinshasa-RDC**

Dépôt légal : DM 3.01212-57325

Sommaire

Editorial.....	2
MUMBANZA mwa BAWELE, Et si les Pygmées n'étaient pas les seules Populations Autochtones de l'Afrique Centrale ?.....	9
EYANA Kalo, De la faisabilité de l'arrimage de l'I.N.A. au système L.M.D. du processus de Bologne.....	31
DIOP NDILU MPONGO et ONUDINGA MULAMBA, Occupation portugaise, résistance Nord-Kongo en Angola (1885 - 1918) et retombées socio - culturelles dans l'ex-Congo Belge.....	45
MULOPO PEMBA, BEOWULF, a cultural study with emphasis on tribal customs and traditions.....	63
KUYIKULA MASAPU, Le commerce international des minerais et l'investissement dans le secteur minier en République Démocratique du Congo.....	83
MANKULA MANZANZA, Le maraîchage comme stratégie de survie à Kinshasa.....	109
MBIMA KUTWELA et KABEMBA NZIKI, Le fonds social et le développement communautaire en RDC : utopie ou réalité ?.....	131
MUKOSO NZO et IYUKU NUMAMPAMBO, La question foncière chez les Teke-Humbu à Kinshasa.....	153
KUDIAKUBANZA KATEMBO, KANKU KALAMBAY, MAMANE PUTU et TUMBA MUKIANA, Les questions de la nouvelle technologie de l'information et de la communication à l'épreuve de l'oralité : <i>Pratique et usage du téléphone cellulaire par les étudiants de l'Université de Kinshasa</i>	169
BUKO wa MUNGABA et TSUNDA MBULU, Bibliographie sélective sur les Peuples Autochtones (Pygmées).....	211

Editorial

Dans le présent volume de la Revue Africaine des Sciences Sociales et Humaines, le lecteur remarquera la constance de la démarche méthodologique, celle d'être l'observatoire des faits sociaux d'hier et d'aujourd'hui avec l'objectif de proposer quelques pistes de solution pour des horizons meilleurs.

Le présent numéro met ainsi en exergue la « dynamique sociale dans ses contours les plus divers.

Le lecteur pourra y puiser des informations précieuses sur des thématiques d'actualité. Nous citons : l'autochtonie des peuples en Afrique Centrale, le projet d'arrimage du système L.M.D. vers l'E.S.V. en RDC, les us et usages anglo-saxons aux époques les plus reculées, la résistance contre les portugais, les minerais de la RDC au centre du commerce international, le maraîchage/discours sur la survie au Congo-Kinshasa, le problème foncier chez les Teke-Humbu, le nouvel espace créé par les TIC et enfin, un regard bibliographique sur les peuples autochtones (Pygmées).

Dans le premier article, l'historien MUMBANZA mwa BAWELE ouvre le débat sur l'autochtonie des Pygmées en Afrique Centrale. Cet auteur démontre historiquement, par un tour des mains de maître, que les Pygmées ne sont pas les premiers occupants de l'Afrique Centrale et que les autres groupes (Bantu, Soudanais et Nilotiques) doivent être considérés aussi autochtones ou même titre que les Pygmées.

Dans un deuxième volet, EYANA KANO tente d'analyser les conditions de passage du système d'enseignement congolais vers les cycles L.M.D. Tout en démontrant ses avantages, l'auteur souligne que l'application de ce système en RDC n'est pas une évidence ni automatique d'autant plus qu'il ne répond pas aux besoins cruciaux de la RDC. L'auteur préconise la recherche des stratégies pour en découdre.

Dans un troisième article, DIOP NDILU MPONGO et ONUDINGA MULAMBA, sur base des sources des premières mains (originales), retracent, avec détail, la résistance des peuples du Nord-Kongo de l'Angola contre l'occupation portugaise de 1885 à 1918.

Le quatrième article, signé par MULOPO PEMBA, concerne un poème épique anglais du 5^{ème} siècle à l'an 1066 en rapport avec la culture Anglo-saxonne.

Les points y décrits sont : le mariage, la solidarité, les influences du christianisme et le concept de l'héroïsme.

Sous un autre registre, KUYIKULA MASAPU épingle le commerce international des minerais de la RDC et l'investissement dans ce secteur. Il propose des recettes qui pourraient développer le secteur minier de la RDC.

Au sixième volet, MANKULA MANZANZA soulève en fait, une face de la « stratégie of live » à Kinshasa, en l'occurrence le maraîchage comme stratégie de survie. Ce genre d'activités ne résout que le problème d'alimentation et de logement. Ainsi, l'auteur suggère des voies et moyens de redynamiser cette activité et en faire une source d'accumulation des revenus.

Pour leur part, MBIMA KUTWELA et KABEMBA NZIKI circonscrivent, dans leur étude, le développement communautaire, réalisé dans les milieux urbains et ruraux de la RDC grâce au Fonds Social (FSRDC, en sigle). Le lecteur se rendra compte du rôle joué par le Fonds Social dans la réduction de la pauvreté dans un pays en voie de développement.

En ce qui le concerne, MUKOSO NZO et IYUKU NUMAMPAMBO nous informent sur la question foncière chez les Teke-Humbu. Cette question suscite des conflits entre les demandeurs des terres, les acquéreurs, l'Etat congolais et les Chefs coutumiers.

A cet effet, les auteurs souhaitent que l'Etat congolais revisite la loi foncière pour déterminer le rôle que doivent jouer toutes les parties afin de garantir la cohésion sociale.

Dans l'avant dernier article, KUDIAKUBANZA KATEMBO et al. passent en revue les moyens de communication depuis les temps immémoriaux.

Ensuite, les auteurs font état de l'apparition des NTIC (TIC) et de leur caractère envahissant dans tous les secteurs de la vie.

Comme pièce à conviction, le auteurs relèvent l'emprise du téléphone cellulaire sur les étudiants de l'Université de Kinshasa.

Enfin, BUKO wa MUNGABA et TSUNDA MBULU orientent le public en dressant une bibliographie sélective sur les Peuples Autochtones (Pygmées).

NKUANZAKA INZANZA Adélard
Professeur Ordinaire

ET SI LES PYGMÉES N'ETAIENT PAS LES SEULES POPULATIONS AUTOCHTONES DE L'AFRIQUE CENTRALE ?

Par
MUMBANZA mwa BAWELE

Introduction

Cet article se propose de discuter et d'éclairer les idées communément acquises et largement répandues au sujet du peuplement de l'Afrique centrale. Depuis la fin du XIX^{ème} siècle en effet, les ethnologues affirment que les premiers occupants de l'Afrique centrale sont les Pygmées. Ils furent suivis par les Bantu et les Soudanais qui se sont rendus maîtres du territoire en refoulant les premiers occupants dans des réserves de plus en plus réduites. Les linguistes et les historiens, à leur tour, ont délimité les territoires et tracé les migrations des Bantu et des Soudanais, sans décrire les mouvements internes, propres aux nomades, avant et après l'invasion massive des Bantu et des Soudanais. Les différents mécanismes de rapprochement entre les anciens et les nouveaux groupes n'ont pas été décrits et analysés.

De nos jours, les organismes nationaux et internationaux pour la défense des droits des Pygmées parlent, depuis des années, des injustices subies par les *populations autochtones*. Ils se donnent pour mission d'aider ces populations autochtones à recouvrer leurs droits longtemps bafoués par les *non autochtones*, par les envahisseurs. Une journée spéciale a même été consacrée à ces populations déshéritées¹.

Nous discutons donc les notions des populations autochtones et non autochtones qui, à notre avis, déforment l'histoire du peuplement et de l'évolution des sociétés. Mais auparavant, nous

¹ La journée internationale pour les droits des populations autochtones Pygmées est célébrée le 9 août de chaque année.

définissons la place des Pygmées actuels par rapport aux premiers peuples de l'Afrique centrale et par rapport aux peuples actuels. Nous montrons enfin les mouvements des Pygmées et l'évolution de leurs communautés jusqu'à nos jours.

LES PYGMÉES, LEURS DEVANCIERS ET LEURS VOISINS ACTUELS.

Selon Robert (2002 : 2123), les Pygmées sont des individus appartenant à certaines races d'hommes de très petite taille, d'Afrique et d'Insulinde. Dans l'Antiquité, le nom s'appliquait au peuple légendaire de nains dans la région du Nil. Le Dictionnaire Encyclopédique Larousse (2001 : 1290) précise que les Pygmées sont les populations africaines, de petite taille, vivant dans la forêt équatoriale (République Démocratique du Congo (ex-Zaïre), sud de la République Centrafricaine, Gabon, Cameroun). Ils comprennent les Mbuti (Est), les Twa et les Binga (République Centrafricaine) et les Pygmées de l'Ouest (Gabon, Cameroun).

Notons pour notre part que cette différentiation à partir de la taille est elle-même un facteur historique. C'est seulement après l'avènement des hommes de grande taille qu'elle est apparue. Ce sont donc les grands hommes qui ont donné partout les noms collectifs aux hommes de petite taille connus en français sous le nom de Pygmées. Les noms africains sont : *Batwa* pour la Province du Kivu, *Bambuti*, *Basa*, *Aka*, *Basua*, *Bongolu*, pour la Province Orientale, *Bambenga*, *Balumbe* et *Batswa*, pour la Province de l'Equateur, *Batswa* pour la Province de Bandundu, *Batwa* pour la Province du Kasaï, *Mbaka* pour la Province du Bas-Congo, *Batswa* et *Bambenga* pour la République du Congo, *Aka* pour la République Centrafricaine, *Bethyu*, *Babongo* et *Akowa* pour le Gabon et *Baye'ele Dibaya*, *Bekoe* et *Baka*, pour le Cameroun (AMBOUROUE-AVARO, J., 1981 : 39).

Nous ignorons la signification exacte de tous ces noms, mais leur évocation traduit non seulement l'état physique (petite taille), mais aussi leur situation économique (nomades et chasseurs-

cueilleurs) et leurs conditions sociales (êtres inférieurs, résignés, vivant en marge de la société des grands hommes). En effet, leur habitat traditionnel, les campements de chasse, est assez primitif, de même que leurs outils de travail et leur confort matériel. Ajoutons que l'habitat n'est guère meilleur chez les groupes stabilisés qui partagent les mêmes villages que les autres peuples, les Bantu ou les Soudanais. Ils subissent partout des injustices ; ils sont l'objet des préjugés défavorables, et souffrent de la discrimination en beaucoup d'endroits.

Précisons que contrairement aux nomades d'autrefois qui vivaient généralement en petites bandes de 30 à 50 individus, les Pygmées sédentarisés possèdent de nos jours de nombreuses familles. C'est le cas notamment chez les Pygmées des Territoires d'Ingende et de Bikoro, dans la Province de l'Equateur. Ils ont offert une main-d'œuvre abondante à la principale entreprise agro-industrielle installée dans la région, les Huileries du Congo belge, à Flandria (Boteka) (WETETO WETETO MBAMBWA, 1983 : 25).

La présentation sommaire de leurs appellations montre que les Pygmées ne vivent pas ensemble. Ils sont très dispersés au milieu de plusieurs autres peuples, les Bantu et les Soudanais. Ils sont plus nombreux à la périphérie de la cuvette congolaise que dans la cuvette même. Cette situation démontre leur impossibilité permanente d'occuper et d'exploiter les milieux aquatiques, domaines spécifiques des pêcheurs.

A cause de leur mode de vie, les Pygmées sont restés longtemps en dehors de la civilisation moderne introduite par la colonisation européenne. Les structures de base de cette civilisation (les missions religieuses, les écoles, les dispensaires, les entreprises, les postes administratifs, les routes et les nouveaux moyens de transport) leur font totalement défaut. Cependant, ceux qui ont pu en bénéficier, font preuve des capacités intellectuelles reconnues à l'ensemble de l'humanité. Nombreux sont ceux qui ont fait des études universitaires en République Démocratique du Congo et qui sont parfaitement intégrés dans la vie moderne.

Les Pygmées font partie intégrante de la race des Homo Sapiens Sapiens qui est apparue vers 15.000 ans avant Jésus-Christ et qui peuple aujourd’hui l’ensemble des continents. A propos de leur taille, il ne peut s’agir d’une anomalie ou d’une pathologie comme d’aucuns le pensent. Ces groupes ont gardé la petite taille commune aux premières races, (petite taille attestée par les dessins et les peintures rupestres à travers toute l’Afrique), sans doute à cause de la qualité de leur alimentation et de leurs conditions de vie qui sont quasi identiques à celles des premiers hommes. Pendant ce temps, les autres groupes sont devenus grands avec les changements des civilisations économiques (pêche, agriculture et élevage). Notre affirmation sur la qualité de l’alimentation qui joue sur la taille des gens peut encore être vérifiée de nos jours. En effet, les hommes continuent à changer de taille dans de nombreux continents où nous sommes de plus en plus grands (CHAPDELAINE, B., 1980 : 36-38)².

Les Pygmées ne constituent donc pas une race à part, ils ne sont pas les descendants directs des premiers hommes. Ils ont traversé toute la chaîne de l’évolution humaine, à savoir : Australopithèque, Homo Habilis, Homo Erectus, Homo Sapiens et Homo Sapiens Sapiens. La preuve est qu’ils ne sont plus à la civilisation de la pierre qui caractérisait les premiers hommes.

Ces quelques éléments suffisent déjà pour affirmer que les Pygmées ne sont pas les premiers habitants de l’Afrique centrale. Mais nous allons le démontrer davantage en retracant les migrations des premiers hommes et celles des Pygmées. Les migrations des peuples antérieurs s’étendent sur plus d’un million d’années avant d’arriver à celles des Pygmées.

Les migrations des premiers hommes et celles des Pygmées.

Les premiers hommes à occuper l’Afrique centrale sont sûrement de la race Homo Erectus, sans exclure totalement l’Homo

² L’auteur fait d’abord un constat avant de se poser la question : « *Depuis un siècle, la taille des hommes de toutes races n'a cessé d'augmenter. Comment expliquer ce changement de stature ?* »

Habilis. En tout cas, ils étaient de la civilisation des galets aménagés que l'on retrouve ça et là en Afrique, en dehors du berceau de l'humanité qui est l'Afrique orientale, sans oublier la région du Tchad. Ces hommes avaient donc émigré de l'Afrique orientale ou de la région du Tchad vers l'Afrique centrale et occidentale, entre 2.000.000 d'années et 200.000 ans. L'un des principaux foyers connus de cette civilisation ancienne se trouve dans la plaine de Kinshasa qui remonterait à un million d'années (VAN MOORSEL, H., 1968 : 30-31). Plusieurs autres foyers importants se situent au centre (au Kasai), à l'Est, notamment au Katanga (Kamoa et Luena) et au Kivu, et au Nord du Congo (de l'Ituri à l'Ubangi, en passant par l'Uele). Les vestiges des premiers hommes ont donc été conservés en permanence à la périphérie de la cuvette (CAHEN, D., 1977 : 78, 97-102)³.

Depuis lors, et selon les cycles des arides et des pluviaux, les chasseurs-cueilleurs descendaient dans la cuvette asséchée ou s'en retiraient lorsqu'elle était inondée. Ces mouvements commencés par Homo Erectus vont se poursuivre avec Homo Sapiens qui occupe le maximum des terres. L'industrie lopembienne qui s'enfonce dans la cuvette est une belle illustration de l'espace occupé par l'Homo Sapiens en milieu forestier (DE BAYLE DES HERMENS, R., 1980 : 573).

Pour revenir à la périphérie de la cuvette, on peut noter par exemple, dans la Grotte de Matupi, en Ituri, que la race d'Homo Sapiens était installée de façon permanente depuis -40.000 ans. « *Leur vie matérielle peut être comparée à celle des Bochimans et Pygmées, c'est-à-dire une vie de chasseurs-récolteurs où le travail entre homme et femme était nettement partagé* » (VAN NOTEN, F., 1977-78 : 79-85). Pendant cette période qui correspond à une période aride (Aride post-Kamasien), les chasseurs-cueilleurs, ancêtres lointains de nos Pygmées actuels, pouvaient descendre jusque dans la

³ « *En Afrique centrale, l'Acheuléen n'a été retrouvé que sur les plateaux qui ceinturent la cuvette centrale. Les gisements les plus nombreux sont localisés au Shaba et dans la région de Lunda au Nord de l'Angola* ».

cuvette. Vers -30.000, commence la période humide (Pluvial Gamblien) ; toute la cuvette congolaise est abandonnée à cause des inondations et cela dure jusqu'à -20.000.

Entre -20.000 et -10.000, intervient l'Aride post-Gambien et les chasseurs-cueilleurs pouvaient de nouveau descendre dans une grande partie de la cuvette, alors asséchée comme de nos jours. Ils évitaient cependant tous les territoires marécageux et largement inondés, car ils ne savaient pas encore naviguer. Cette période est une période charnière entre l'*Homo Sapiens* et l'*Homo Sapiens Sapiens*, race qui apporte d'importantes innovations, permettant l'occupation des territoires restés inaccessibles, dont les milieux aquatiques (SUTTON, J.E.G., 1980 : 521).

Entre -10.000 et -3.000, commence et s'étend la nouvelle période humide (Pluvial Makalien) qui force de nouveau les nomades de l'Afrique centrale à quitter la cuvette et à se replier sur les plateaux, les collines et les montagnes de la périphérie. C'est pendant cette période, vers -8.000, que certains groupes de nomades, entourés par les eaux, apprennent à chasser les poissons en adaptant les outils à la faune ichtyologique et deviennent pêcheurs. Ils apprennent aussi à naviguer avec les embarcations à roseaux. Ils seront les seuls à occuper les bords des lacs (site d'Ishango au lac Edouard) et de la grande mer intérieure (la cuvette congolaise). C'est à cette époque que les pêcheurs inaugurent les communautés des Nègres qui seront opposées plus tard à celles des Négrilles. A propos de la morphologie des populations riveraines, Sutton (1980 : 523) note ce qui suit :

«La morphologie de ces populations riveraines d'Afrique occidentale et orientale a pu évoluer. Cependant, les quelques vestiges de squelettes découverts indiquent que la souche en était fondamentalement négroïde. Il semble même que ce soient l'expansion et le succès des sociétés exploitant les ressources aquatiques, il y a neuf à dix mille ans, qui ont établi la prédominance d'un type définitivement négroïde d'un bout à l'autre de la bande soudanaise jusqu'au Nil Moyen et au Haut-Nil et jusqu'à la partie septentrionale de l'Afrique de l'Est. ».

Les communautés des Nègres qui débutent avec les pêcheurs seront renforcées par les agriculteurs et par les éleveurs qui apparaissent vers 6.000 et 4.000 Avant Jésus-Christ le long du Nil et en Ethiopie, puis au Sahara et en Afrique orientale vers 3.000 et 2.000 Avant Jésus-Christ.

Il faudra attendre -3.000 pour que la grande mer intérieure commence de nouveau à sécher pour permettre aux chasseurs-cueilleurs qui ignoraient la navigation d'y descendre. Durant cette longue période qui se poursuit jusqu'à nos jours, les pêcheurs prennent possession de divers milieux aquatiques et deviennent donc les premiers occupants de la cuvette.

Ainsi donc, à l'époque où les Bantu venant du Nord-Ouest, pénètrent dans la cuvette centrale, il y avait déjà deux groupes issus des mêmes ancêtres. D'un côté il y avait les pêcheurs-cueilleurs ayant changé de taille, à cause de leur nouvelle alimentation et de nouveaux métiers. De l'autre, il y avait les chasseurs-cueilleurs ayant conservé leurs habitudes anciennes et leur taille. Telle est l'époque qui peut être considérée comme le début d'une différenciation par la taille.

A ce propos, Jan Vansina (1991 : 55-56) écrit :

« Cependant, la présence d'une occupation humaine sur une si grande partie de la région, avant la nouvelle expansion de la forêt après 10.000 Av. J. C., donne à penser que tous les habitants de la région ne reculèrent pas devant la progression végétale, surtout dans certains endroits favorables comme les habitats de la boucle du Zaïre ou sur les bords des lacs équatoriaux. A leur arrivée, les cultivateurs ont donc pu trouver au moins des pêcheurs dans la région. Ces gens ne devaient pas ressembler à des pygmées, car leurs habitats n'exerçaient pas de pression par sélection naturelle vers une stature pygméenne. A cause de cette même pression, il est pratiquement certain que des chasseurs-cueilleurs de physique pygméen parcouraient les forêts à frondaisons continues parce que, selon un consensus parmi les savants, leur type physiologique est le produit d'une adaptation à de tels milieux forestiers ».

Pendant les huit millénaires de la période humide (Pluvial Makalien) et les cinq millénaires de la période aride actuelle (Aride post-Makalien), les hommes de la petite taille ou les Pygmées ont évolué dans tous les sens. Les uns ont rejoint volontairement les pêcheurs et ont donc changé eux aussi de vie et de taille ; d'autres ont contracté des mariages avec les agriculteurs Bantu et ont changé également de vie et de taille. D'autres enfin ont persisté dans leur mode de vie et dans l'isolement, en gardant leurs traits caractéristiques propres.

Ajoutons qu'actuellement, certains Pygmées habitent dans les mêmes villages que les Bantu, mais sans se fondre à eux, alors que d'autres ont leurs propres villages à côté des Bantu ou continuent à habiter toujours dans des campements passagers et à se déplacer, malgré la diminution de leur espace vital. Ainsi donc, nous n'avons plus que quelques îlots des Pygmées au Cameroun, au Gabon, au Congo, en République Centrafricaine et en République Démocratique du Congo. Ils ont donc disparu de beaucoup de régions où leur souvenir est encore présent dans la mémoire des gens. C'est le cas de la Province du Bas-Congo, du District du Kwango, de la Province du Katanga et du District du Nord-Ubangi, dans la Province de l'Equateur (Archives de la Section d'ethnographie, Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), 1933 : 34)⁴.

Dans notre pays, ils subsistent en toute liberté ou partiellement fixés dans les Territoires de Libenge et de Kungu (District du Sud-Ubangi), dans les Territoires de Bumba et de Bongandanga (District de la Mongala). Des noyaux importants peuplent quelques Territoires de la Province Orientale (Districts de l'Ituri, de l'Uele et de la Tshopo). D'autres se trouvent dans les deux Kivu, dans les deux Kasai, notamment chez les Kuba, au Nord de la

⁴ *Etudes sur les Pygmées des Territoires de Babai-Barumbi, Mongandu-Mombesa, Bambole, Makere-Malele-Popoi, Mongbetu, Babira-Walese, Walendu, Mamvu-Mombutu, Wanande-Nord, Mabudu*, Province de Stanleyville, 34 p. (1933-1934), Archives de la Section d'ethnographie, Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), Tervuren.

Province de Bandundu (District de Maïndombe) et au sud de la Province de l'Equateur (Territoires de Bolomba, Ingende et Bikoro).

Jan Vansina (1966 : 54) précise ainsi leur habitat actuel et ancien :

« Ces chasseurs sont les plus anciens habitants de la forêt et, avant le XIX^e siècle, ils débordaient loin de la forêt, surtout vers le sud. On les trouvait notamment dans les savanes Kongo, dans l'entre Kwango-Kasaï, chez les Pende, chez les Leele et Kuba occidentaux où certains agriculteurs se disent descendants des chasseurs pygmées, chez les Songye, Bangobango Buye, Bembe ; un groupe de pygmées chasseurs aurait survécu dans la région de Kiambi chez les Hemba. Ceci montre qu'anciennement, les chasseurs pygmées n'étaient pas concentrés dans la forêt, mais occupaient également la savane»⁵.

Nous pouvons donc souligner que les Pygmées n'étaient pas les seuls occupants de l'Afrique centrale. Leurs ancêtres et ceux des autres groupes qui ont changé de mode de vie et de taille sur place vivaient ensemble, côte à côté. Nombreux sont les anciens nomades, chasseurs-cueilleurs qui ont changé de mode de vie sur place, avant l'arrivée des envahisseurs étrangers. Ils sont donc eux aussi des autochtones à part entière. Ensuite, en dehors des terres fermes où les chasseurs-cueilleurs nomades se déplacent facilement, les territoires marécageux n'ont eu comme premiers occupants que les pêcheurs navigateurs dont l'histoire remonte au X^e millénaire Avant Jésus-Christ. Ainsi donc, beaucoup de territoires de la cuvette ayant été abandonnés à cause des inondations, on ne peut pas les considérer

⁵ Vers l'Est, les chasseurs-cueilleurs adaptés à la forêt s'étendaient au-delà du Rwanda, jusqu'au Kenya, en pays Kikuyu actuel. Ils sont connus sous l'appellation de *Gumba*. Même si Sutton pense qu'ils n'étaient pas de souche pygmée et qu'il s'agissait d'une ethnie localisée ayant produit une culture forestière distincte, nous y voyons quant à nous les signes d'une civilisation qui a subsisté en beaucoup d'endroits malgré l'avènement des civilisations de pêcheurs, d'agriculteurs et d'éleveurs.

comme les terres des Pygmées qui ne sont revenus pour occuper quelques portions qu'assez tardivement.

Les migrations des Pygmées, des pêcheurs et des agriculteurs Bantu en Afrique centrale et la question de la propriété foncière.

Les migrations des nomades pour des raisons économiques posent de grands problèmes à propos de la propriété foncière. La mobilité d'un groupe ne peut pas garantir sa propriété foncière sur l'ensemble du territoire parcouru, même s'il est petit. Certes, il y a des endroits qui sont occupés durant des millénaires, mais rien ne signale qu'il s'agit des mêmes groupes qui vont et reviennent. L'histoire de la Grotte de Matupi en Ituri, vieille de 40.000 ans, témoigne seulement de la permanence en ces lieux des peuples nomades, et non des groupes identifiables, homogènes.

On peut d'ailleurs se demander si les nomades avaient une haute idée de la propriété foncière qui commence avec les peuples sédentaires. Certes, les nomades se battaient avec d'autres groupes de nomades qui se permettaient d'opérer dans le même territoire, mais cette prétention était temporaire et cessait avec l'abandon du lieu⁶.

La permanence des chasseurs-cueilleurs dans une zone donnée comme dans l'Uele et dans l'Ituri, signifie tout simplement que la région offrait des conditions favorables, à la fois pour la chasse et pour la cueillette. Couverte de la forêt ou de la savane boisée selon les époques, la région au Nord-est du Congo offrait toujours les meilleures conditions et les gens n'ont pas été obligés de changer de mode de vie. Il n'y avait du reste aucune menace naturelle comme les inondations ou la sécheresse qui pouvait obliger les groupes à se déplacer. Cela expliquerait pourquoi, encore de nos jours, cette région possède le plus grand nombre de Pygmées.

⁶ On peut toujours discuter à propos de cette notion de propriété chez les nomades, mais il est clair que les chasseurs-cueilleurs ne disposaient pas des raisons pour défendre un territoire qui ne leur offrait plus des ressources alimentaires.

Ce que nous venons de dire à propos de l'Ituri ou de l'Uele peut s'appliquer à de nombreux autres endroits de l'Afrique centrale qui étaient favorables au maintien de la civilisation des chasseurs-cueilleurs. La grande menace naturelle était seulement celle des inondations qui ont forcé les chasseurs-cueilleurs à se retirer de la cuvette, en allant dans toutes les directions. La forêt dense, tant redoutée par les Blancs intéressés aux conditions de vie des Pygmées ne semble être qu'un mythe. En effet, les pêcheurs d'abord, les agriculteurs ensuite, qui vivent dans les mêmes régions, ont facilement échappé à la prétendue pression de la forêt sur la croissance des êtres humains.

La menace humaine commence localement avec l'avènement des pêcheurs, premiers sédentaires de l'histoire africaine. Ils occupaient les bords des grands lacs dont le plus important était la mer intérieure du Congo, dans la cuvette centrale. Pendant ce temps, beaucoup de chasseurs spécialisés, tournés vers l'eau, deviennent des pêcheurs spécialisés. Ils s'installent dans des villages de plus en plus grands et de plus en plus peuplés. Ils sont à la base de l'organisation clanique qui va s'étendre dans une grande partie des régions riveraines (DIOP, CH. A., 1981 : 141-156)⁷.

Les terrains de chasse, de pêche et de cueillette deviennent les propriétés des clans qui vont les défendre contre d'autres clans et contre les nomades opérant dans le voisinage. Depuis lors, les nomades seront soit tolérés pour des raisons commerciales, soit repoussés plus loin pour renforcer les domaines claniques. C'est le début des luttes pour la possession des terres. L'assèchement progressif de la mer intérieure et la formation du fleuve, des rivières et des lacs résiduels va permettre aux pêcheurs de se rendre maîtres de toute la cuvette, en commençant par les principales artères et les jonctions des cours d'eau.

Les Pygmées pour leur part seront partagés entre l'attrait exercé par les cours d'eau et la conservation de leur ancien mode de

⁷ La formation des clans se fait en dehors des sociétés nomades.

vie sur les parties exondées. Plusieurs siècles se passeront ainsi jusqu'à l'arrivée des agriculteurs Bantu. Le bloc des pêcheurs se renforce par rapport au bloc des Pygmées qui diminue.

Les Bantu arrivent à leur tour et se partagent en deux groupes principaux. Les premiers se mêlent aux pêcheurs et occupent tout le territoire inondé qui était encore vide. Ce remplissage se poursuivra pendant des milliers d'années pour arriver à la situation que nous connaissons jusqu'à nos jours. Ainsi, les navigateurs venus du Haut Ubangi vont pénétrer jusqu'au Kasaï pendant que les autres occupent les principales rivières sur les deux rives du Congo, de Kisangani à Kinshasa, ou encore le Lualaba⁸. Les agriculteurs vont occuper les terres fermes dans toutes les directions, en longeant les cours d'eau et en délogeant les chasseurs-cueilleurs. C'est ainsi que les plateaux de l'Ubangi et de l'Uele ont accueilli les populations sédentaires vivant de l'agriculture et qui se lient d'amitié avec les pêcheurs. Il en sera de même pour les plateaux au sud de la cuvette.

L'expansion des agriculteurs comme celle des pêcheurs va provoquer la multiplication des clans avec leurs propriétés foncières de plus en plus étendues. Les territoires des Pygmées vont alors changer constamment avec l'avance des agriculteurs. Certains groupes des Pygmées se maintiendront dans les voisinages des agriculteurs, toujours dans leurs campements, pour faciliter les échanges, pendant que les autres se retireront dans les coins reculés et poursuivront leurs activités traditionnelles. Ils occupent donc des terres qui sont considérées également comme celles des voisins sédentaires. C'est pourquoi, ils sont toujours méfiants ; ils se cachent et disparaissent rapidement lorsqu'ils se trouvent en face de grands hommes. Dans certaines régions de la Province Orientale, les Pygmées plus ou moins stabilisés font la chasse sur les terres des sédentaires avec la bénédiction des chefs qui les considèrent alors comme les « clients » privilégiés (MRAC, 1933-1934).

⁸ Le remplissage des régions riveraines a été réalisé par plusieurs vagues des pêcheurs. Leur formation est due à l'attrait exercé par la civilisation aquatique sur les groupes vivant près des cours d'eau.

Une étude systématique réalisée sur les Pygmées de la Province Orientale a montré comment plusieurs groupes de chasseurs-cueilleurs de la forêt ont été absorbés petit à petit par les agriculteurs, pendant que d'autres ont traversé le fleuve Congo pour s'installer dans la cuvette qui disposait encore des terrains vides (Archives de la Section d'ethnographie, Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), 1933-1934). Certains groupes des chasseurs-cueilleurs installés dans la forêt de la basse Lomami ont fini par se fondre aux pêcheurs et aux agriculteurs de la région. Tel est le témoignage de C. MAREE, Commissaire de District Adjoint de Stanleyville :

« Les Pygmées chez les Bambole. Ces Pygmées sont divisés en trois petits groupes qui se seraient assimilés à l'organisation des Bambole. Ils ont adopté le genre de vie de ceux-ci qui les ont absorbés » (Archives de la Section d'ethnographie, Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), 1933-1934 : 1).

Les Mbuza et les Mobango se rappelaient eux aussi du passage des Pygmées dans leur territoire de la rive droite du fleuve vers la rive gauche, entre l'Itimbiri et l'Aruwimi. Les enquêteurs ont signalé que ces groupes vivaient en toute liberté, dans les années 1930⁹ (ROUVROY, V., 1930).

Les autres Pygmées de la cuvette centrale, ceux qui vivent à côté des Nkundo et des Ekonda, se sont plus rapprochés des Bantu et vivent parfois dans les mêmes villages, mais dans la périphérie. Ils poursuivent leurs activités traditionnelles tout en pratiquant

⁹ L'Administrateur donne les précisions suivantes : « *Les Batwa quittèrent le Bokombo dans la direction de la rivière Lolo, vers son embouchure dans l'Itimbiri qu'ils traversèrent grâce aux pagayeurs Yaliko (...) et furent déposés sur la rive gauche de l'Itimbiri à l'embouchure de la rivière Loloka. (...) Les Mombesa, avant de franchir le fleuve Congo en auraient encore vu dans les environs de l'actuel Bolema(à la rivière Motende) et auraient traversé le fleuve avec eux, mais ils auraient continué à s'enfoncer dans les forêts. Ces nains semblent bien être les aborigènes du pays ».*

l'agriculture pour leurs « maîtres ». Les Mongo prétendent avoir cohabité avec eux tout au long des migrations depuis l'Uele jusque dans la cuvette. Ceci pourrait être seulement une légende ou une généralisation, du moins pour les Ekonda et les autres peuples du sud. Les Bolia, en effet, reconnaissent avoir trouvé les Pygmées sur leurs terres actuelles, et ceux-ci pourraient appartenir au groupe des Pygmées de la région méridionale (ENGOWANGA NSONGO, 1983).

Dans les plaines du Sud, comme le note Jan Vansina, les groupes de chasseurs-cueilleurs ont vite disparu. Ils ont été assimilés par les agriculteurs Bantu dans le Bas-Congo et dans le Kwango-Kwilu où le mélange des chasseurs-cueilleurs et des agriculteurs semble très important. Ils ont donc changé de mode de vie tout en apportant à la nouvelle société un ensemble de pratiques, notamment les pratiques médicales. Le Kasaï et le Katanga n'ont pas échappé au phénomène global d'assimilation ou de transformation des Pygmées en groupes de pêcheurs ou d'agriculteurs. Cette mutation ne leur enlève en rien le droit de premiers occupants qu'une certaine littérature voudrait réservier aux seuls Pygmées actuels.

LES PROBLEMES D'INTEGRATION DES PYGMÉES DANS LES NOUVELLES SOCIETES.

Ainsi que nous l'avons souligné plus haut, le problème d'intégration des Pygmées se pose dès la séparation des chasseurs-cueilleurs en deux groupes : les chasseurs-cueilleurs et les pêcheurs-cueilleurs. En réalité, la pêche n'est rien d'autre que la chasse aux poissons. Mais la pêche nécessite, en plus des filets et des harpons, un équipement important que les chasseurs de poissons ne peuvent plus emporter plus facilement. Il s'agit des embarcations, des nasses et de la poterie. Cet équipement a donc influencé la nouvelle vie qui devient semi-sédentaire et qui se limite aux milieux aquatiques. D'où la concentration de la population le long des cours d'eau où l'abondance des poissons permet de nourrir un plus grand nombre d'habitants.

L'attrait vers l'eau imposé par la période pluviale va donc se poursuivre même pendant le retrait des eaux qui faisait apparaître les lacs, le fleuve et les rivières. Cette mutation pouvait se faire simultanément en plusieurs endroits ou suite aux contacts avec les voisins riverains. Il est probable que les contacts entre les deux groupes de sociétés étaient assez faciles, même pendant des millénaires. Les Riverains accueillaient donc facilement les chasseurs-cueilleurs comme ils ont accueilli plus tard les agriculteurs Bantu.

Les préjugés et la discrimination dont souffrent les Pygmées actuellement sont difficiles à dater. Ils proviennent certainement des situations locales qui ont opposé les chasseurs-cueilleurs aux pêcheurs et aux agriculteurs, voire même aux pasteurs. Nous savons que les relations sociales ont existé entre les Pygmées et leurs voisins. Les Bantu comme les Soudanais prenaient les femmes chez les Pygmées et de nombreux enfants sont issus de ces mariages mixtes. Les relations sont restées intenses sur le plan économique avec l'échange des produits alimentaires. Ces relations s'étendent même au niveau des langues, raison pour laquelle les Pygmées parlent de nos jours les langues des voisins. D'autres rapports culturels permettent l'échange des connaissances comme les plantes médicinales, l'initiation aux sociétés secrètes jusqu'à l'intronisation des chefs dans certains royaumes comme chez les Bolia et les Kuba¹⁰.

Pour souligner l'intensité des mariages entre les grands hommes et les Pygmées de la Province Orientale vivant à côté des Makere, Malele et Popoi, l'Administrateur du Territoire, M. Kreutz notait ce qui suit en 1934 :

« Il n'est pas inutile de faire remarquer que les Pygmées du Territoire sont très métissés et qu'un grand nombre d'entre eux ne possède plus toutes les caractéristiques spéciales aux nains. Le

¹⁰ Chez les Kuba comme chez les Bolia les Pygmées participaient activement à l'initiation des rois. Ils remplissaient les mêmes rôles dans les chefferies de la région des Grands Lacs.

Pygmée du Territoire tend à disparaître suite à la mortalité infantile considérable et aux mélanges nombreux avec les nègres de grande taille » (Archives de la Section d'ethnographie, Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), 1933-1934 : 16).

La réduction des Pygmées au rang « d'esclaves » chez les Ekonda et leurs voisins pourrait simplement résulter de l'abus d'un phénomène courant en Afrique centrale. Il est en effet connu que les groupes faibles se réfugient auprès des groupes puissants pour jouir de la protection. Les groupes hôtes auraient alors profité de cette soumission volontaire pour s'imposer définitivement sur les demandeurs d'asile, en établissant des règles subtiles de ségrégation. Il n'a pas été question des conquêtes pour soumettre tous les Pygmées de la région. D'ailleurs, ces règles consacrant la ségrégation n'ont pas totalement réussi à empêcher les mariages entre les Pygmées et les autres groupes. Les chefs se réservaient le droit d'échapper à cette règle et prenaient facilement les femmes chez les Pygmées (NKANDA NTAKANI, 1977).

Chez les Mangbetu, le Pygmée considéré comme « vassal » n'est pas comparable à un véritable esclave. C'est ce que l'Administrateur du Territoire G. Vossen souligne en ces termes : « *Le Pygmée n'est pas du tout considéré comme esclave ; il est très libre et ne paraît avoir aucune obligation envers le chef de la tribu occupant les terres. Des obligations (chasse, construction d'un abri provisoire) lui sont imposées par la coutume familiale ; des sanctions (peu sévères) peuvent lui être appliquées par le chef de la famille en cas de manquement. C'est le chef de famille qui décide du départ à la chasse, du déplacement vers une autre région. Les nains subissent nécessairement l'influence des coutumes des indigènes de l'endroit.* » (Archives de la Section d'ethnographie, Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), 1933-1934 : 20).

Chez les Mongandu et les Mombesa de la rive gauche du fleuve, les Pygmées vivent aussi dans une situation de dépendance renforcée. Mais même là les Pygmées ne sont pas à comparer aux véritables esclaves comme le note l'Administrateur Roex en 1931 :

Les Pygmées seraient les autochtones des terres qu'ils occupent actuellement (entre le fleuve, le Lopori et la rivière Loholo, affluent du Lopori). Jadis, ils auraient été assujettis aux Yasola(Mongandu). Quand les Mombesa sont arrivés sur la rive gauche du fleuve, les Yasola ont abandonné la région et ont passé le Lopori. Les Pygmées ne les ont pas suivis dans leur exode, mais ont demandé à se mettre sous la tutelle des nouveaux occupants de la terre (...). Cette situation n'est pas un état d'esclavage, mais plutôt un état de tutelle. Le Mombesa dit bien « mon éwaka » mais cette expression ne doit pas être dans un sens péjoratif, la dépendance est loin d'être complète. Dans les familles Mombesa auxquelles les Pygmées sont attachés, le chef et chaque notable ont un ou plusieurs individus à leur service. Quand le pygmée réside au village (agglomération des huttes en pailles) il donne l'arrière-train de la bête qu'il tue à son maître. Il dispose de l'autre moitié de la bête à sa guise. Le maître a pour obligation de nourrir son pygmée. Celui-ci a même le droit d'aller prendre la nourriture qui lui est nécessaire dans la plantation de son maître. Quand un pygmée veut prendre femme, le maître a l'obligation de payer la dot. La suite de cette intervention est que les enfants issus de ce mariage tombent sous la même tutelle que leur père. (...) Quand un pygmée a à se plaindre des agissements d'un maître, il arrive fréquemment qu'il le quitte pour aller se mettre sous la tutelle d'un autre. » (MRAC, 1933-1934 : 8-9).

D'autres groupes de Pygmées comme ceux habitant à côté des Babali, aux environs de Kisangani, connaissaient une évolution plus ou moins indépendante. Le Commissaire de District Adjoint de Stanleyville, C. MAREE notait ce qui suit en 1934 :

« Pygmées chez les Babali-Barumbi. Cette population n'a pas, comme les Pygmées englobés par les Bambesa, des liens de vassalité aussi nettement déterminés à l'égard de ses protecteurs Babali. Les Pygmées de la région de Bomili ont déjà construit de petits villages et établi des plantations. Les chefs Babali sont d'accord pour leur céder les terres nécessaires à leur installation et à leurs cultures » (MRAC, 1933-1934 : 1).

Ce que nous venons de dire au sujet des Pygmées de la cuvette congolaise et de l’Uele s’est réalisé aussi ailleurs en Afrique centrale. A propos des Pygmées du Gabon, Joseph Ambouroué-Avaro écrit ce qui suit, résumant ainsi la longue évolution de leurs conditions :

« Le mode de vie nomade, autrefois partagé par la plupart des groupes, s'est conservé chez eux davantage que chez les autres. (...) Beaucoup de Pygmées sont entrés en vasselage depuis longtemps et beaucoup sont fixés sur les terres des agriculteurs à l'orée de la forêt. Il y a eu aussi des métissages, ce qui a augmenté par endroits la taille des Pygmées. Certains ont réussi plus ou moins à faire oublier leurs origines, en ville notamment. » (MRAC, 1933-1934 : 41).

Ce qui était réel autrefois au sujet des mutations des Pygmées peut encore se réaliser de nos jours. La transformation des conditions de vie des Pygmées leur permettra de changer de taille et de société. La sédentarisation est une étape importante pour changer complètement de mode de vie. Les mariages mixtes joueront aussi le même rôle de nos jours. Ainsi, les Pygmées instruits qui contractent les mariages avec les femmes d’autres groupes auront des descendants qui s’éloigneront de leurs ancêtres. L’accès à la modernité peut donc accélérer ce processus de mutation qui dure déjà plus de 12.000 ans.

Conclusion

Il ressort de cet exposé que plusieurs foyers de chasseurs-cueilleurs, anciens habitants de l’Afrique centrale, ont changé de civilisations économiques et de taille. Il s’agit d’abord des pêcheurs, puis des agriculteurs. Ils sont tout aussi autochtones que ceux qui ont persévétré dans leur ancien mode de vie. Ces derniers sont certes facilement identifiables, mais les autres ne sont pas moins réels. Leurs descendants vivent toujours parmi les pêcheurs et parmi les agriculteurs. Les Bantu et les Soudanais ne sont pas composés uniquement des groupes venus d’ailleurs. Ils contiennent une forte

dose des anciennes populations qui peuvent revendiquer le même droit de premiers occupants.

L'arbre généalogique montre que les premiers occupants de l'Afrique centrale étaient les chasseurs-cueilleurs qui ont donné naissance à d'autres groupes : Pygmées ou chasseurs-cueilleurs actuels, pêcheurs et agriculteurs. Les Pygmées n'étaient donc pas les seules populations autochtones de l'Afrique centrale ; ils vivaient avec les autres.

Le problème des Pygmées est, à notre avis, très mal posé lorsqu'on cherche à opposer ces « communautés résiduelles » des chasseurs-cueilleurs, presque dépourvues de propriété foncière, aux pêcheurs et agriculteurs, qualifiés globalement d'envahisseurs. C'est justement le mode de vie nomade qui leur fait perdre cette propriété foncière à laquelle ils tiennent peu. Pour avoir une propriété foncière, ils doivent se fixer et transformer leur milieu par d'autres techniques.

Il est donc important de tenir compte du contexte historique de leur isolement ou de leur marginalisation pour les libérer totalement des contraintes qui pèsent sur eux. Le processus de leur évolution qui a commencé avec l'avènement de la pêche et de l'agriculture, deux principaux facteurs de sédentarisation, est toujours en cours. Il faut donc l'accélérer de nos jours avec l'intégration économique, politique, culturelle et scientifique. La réclamation des droits de premiers occupants ne suffit pas ; du reste, elle n'est pas correcte.

Bibliographie

- ALEXANDRE, P., 1970. « L'Afrique contre-équatoriale et centre-occidentale » dans DESCHAMPS, H., (éd.), *Histoire générale de l'Afrique noire, T.1. Des origines à 1800*, P.U.F., Paris.
- AMBOUROUE-AVARO, J., 1981. *Un peuple gabonais à l'aube de la colonisation. Le Bas-Ogowe au XIXe siècle*, Editions Karthala-Centre de Recherches Africaines, Paris.

- CAHEN, D., 1977-1978. « Le site préhistorique de la Kamo (Shaba, Zaïre » dans *Etudes d'Histoire Africaine*, IX-X.
- CHAPDELAINE, B., « Nous sommes de plus en plus grands » dans *Québec-Sciences*, Vol. 28, N°2, 1980, pp.36-38. L'auteur fait d'abord un constat avant de se poser la question : « *Depuis un siècle, la taille des hommes de toutes races n'a cessé d'augmenter. Comment expliquer ce changement de stature ?* »
- DE BAYLE DES HERMENS, R., 1980. « Préhistoire de l'Afrique centrale » dans KI-ZERBO, J., (éd.), *Histoire générale de l'Afrique* (...).
- DE BAYLE DES HERMENS, R., 1980. « Préhistoire de l'Afrique centrale » dans KI-ZERBO, J., *Histoire générale de l'Afrique. I. Méthodologie et Préhistoire africaine*, Jeune Afrique, Stock, Unesco, Paris.
- DIOP, CH. A., 1981. *Civilisation ou barbarie. Une anthropologie sans complaisance*, Présence Africaine, Paris.
- ELSHOUT, P., 1963. *Les Batwa des Ekonda*, M.R.A.C., Tervuren.
- ELSHOUT, P., 1974. *Les Batwa des Ekonda*, M.R.A.C., Tervuren.
- ENGOWANGA NSONGO, 1983. *Histoire socio-économique des Bolia, du 17^e siècle à 1911*, Mémoire de Licence en Histoire, Université de Lubumbashi.
- Etudes sur les Pygmées des Territoires de Babai-Barumbi, Mongandu –Mombesa, Bambole, Makere-Malele-Popoi, Mongbetu, Babira-Walese, Walendu, Mamvu-Mombutu, Wanande-Nord, Mabudu*, Province de Stanleyville, (1933-1934), Archives de la Section d'ethnographie, Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren. Larousse, 2001. *Dictionnaire Encyclopédique*, Paris.
- Le Petit Robert*, 2002. *Dictionnaire de langue française*, Paris.
- NKANDA NTAKANI, 1977. *Evolution des relations socio-économiques entre les Pygmées et les autres populations de la région du lac Maindombe*, T.F.C. en Histoire, UNAZA, Campus de Lubumbashi.
- ROUVROY, V., 1930. *Historique des Bobango et quelques tribus voisines*, Territoire de Yahila, District de l'Aruwimi.

- SUTTON, J. E. G., « L’Afrique orientale avant le VIIe siècle » dans MOKHTAR, G., (éd.), 1980. *Histoire générale de l’Afrique, II. Afrique ancienne*, Jeune Afrique, Stock, Unesco, Paris.
- SUTTON, J.E.G., 1980. « Préhistoire de l’Afrique orientale » dans KI-ZERBO, J. Au Congo, le site d’Ishango, au lac Edouard est plus connu par sa civilisation des pêcheurs durant les deux derniers pluviaux. Les sites de Sanga et de Katoto au Katanga révèlent aussi d’autres civilisations des pêcheurs d’une époque plus récente.
- SUTTON, J.E.G., 1980. « Préhistoire de l’Afrique orientale » dans KI-ZERBO, J.
- SUTTON, J.E.G., 1980. « Préhistoire de l’Afrique orientale » in KI-ZERBO, J. La civilisation riveraine était étendue depuis l’Afrique occidentale jusqu’à l’Afrique orientale.
- VAN EVERBROECK, N., 1974. *Ekond’ e Mputela. Histoire, croyances, organisation clanique, politique, sociale et familiale des Ekonda et de leurs Batoa*, M.R.A.C., Tervuren.
- VAN MOORSEL, H., 1968. *Atlas de préhistoire de la plaine de Kinshasa*, Publications de l’Université Lovanium, Kinshasa
- VAN NOTEN, F., 1977-78. « La grotte de Matupi (Ituri, Haut-Zaïre) » dans *Etudes d’Histoire Africaine*, IX-X.
- VANSINA, J., 1966. *Introduction à l’ethnographie du Congo*, Editions Universitaires du Congo, Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi.
- VANSINA, J., 1991. *Sur les chemins du passé en forêt. Les cheminements de la tradition politique ancienne de l’Afrique équatoriale*.
- WETETO WETETO MBAMBWA, 1983. *Main-d’œuvre d’origine paysanne et adaptation au travail industriel aux Plantations Lever au Zaïre/Boteka*, Mémoire de Licence en Sociologie, Université de Lubumbashi.

DE LA FAISABILITE DE L'ARRIMAGE DE L'I.N.A. AU SYSTEME L.M.D. DU PROCESSUS DE BOLOGNE

Par
EYANA Kalo

Introduction

Aux termes des instructions académiques 013, 014 et 015, l'arrimage de notre Enseignement Supérieur et Universitaire au processus de Bologne s'avère incontournable, car il s'imposerait comme un impératif de développement dans la mesure où, objectivement, le niveau de notre enseignement tend inexorablement vers la dérive. Tout se passe comme si la clé du salut viendrait, une fois de plus, de l'Occident, comme à l'époque du mythe du développement par l'endettement, par les échanges commerciaux à tout prix ou par le « suréquipement ». Le Zaïre ne conjurait-il pas son mauvais sort en se proclamant fièrement sous équipé et non sous développé ?

Qu'en est-il, en substance, de la solution qui nous est proposée, ou plutôt imposée, pour le rendez vous de la mondialisation et pourquoi pas de la révolution de la modernité ? Au stade actuel de l'E.S.U., en général et de l'I.N.A., en particulier, l'arrimage au Processus de Bologne est-il possible ? Quelles sont les conditions fondamentales du démarrage significatif?

Répondre à ces questions revient naturellement à élaborer des stratégies adéquates face aux impératifs d'un devenir qui semble aujourd'hui peu brillant car, qu'on se le dise, notre enseignement actuel, faute d'être effectivement développant, requiert des sérieuses corrections, non pas en termes de modèle et de valeurs extrinsèques mais, d'exigences profondément endogènes. Dans ce sens, le terme *arrimage* poserait, déjà, en soi un problème d'éthique fondamentale.

En effet, comment avaliser aujourd'hui un système d'enseignement que l'on voudrait efficace et adapté aux réalités d'un

pays du Tiers monde mais dont les termes de référence proviendraient de l'Espace européen d'enseignement ? L'acceptation, volontaire ou non, d'un tel exercice tendrait à renforcer inéluctablement la dépendance que d'aucuns ne cessent de relever dans le contenu de différentes formes de coopération et de partenariat qu'entretient l'Occident avec l'Afrique singulièrement. Pour ce faire, il sied de parler plutôt d'adaptation en lieu et place d'arrimage ou d'ancrage à un certain navire « Espace Européen d'Enseignement » qui, du reste, se recherche encore et est en quête d'un port d'attache, l'Union Européenne. Toutefois, par conformité aux dispositions légales en vigueur, le terme suspecté sera utilisé ici, mais avec une adéquation entre ledit système et les réalités locales congolaises.

Somme toute, il semble donc impérieux de repenser le système autochtone de façon à en faire prioritairement un cadre éducatif interne de haute promotion scientifique à effets économique et social viables. En d'autres termes, il convient de faire, non pas une copie conforme de l'Occident, mais plutôt une particularité concurrentielle sur le plan international.

Pour ce faire, la présente analyse s'articulera sur trois volets essentiels, à savoir :

- Le Processus de Bologne : ses fondements, son organisation et son évolution ;
- L'organisation du système L.M.D., l'assurance qualité ;
- La faisabilité de l'arrimage de l'INA au Processus de Bologne ;
- Conclusion.

LE PROCESSUS DE BOLOGNE

• Des Fondements du processus

Le processus de Bologne est un ensemble des réformes visant l'harmonisation des études supérieures en Europe. Prévu pour faciliter les échanges universitaires et la circulation des étudiants en

Europe, le processus a entamé une deuxième réforme après la conclusion du plan initial de 1999.

Le premier plan visait à créer, dans la perspective de 2010, un Espace européen de l'enseignement supérieur. A terme, le plan s'est avéré être un processus un peu atypique puisque peu structuré et dirigé par les 46 pays membres participant à ce processus en coopération avec quelques organisations internationales européennes, dont particulièrement le Conseil de l'Europe.

En substance, le but recherché était de rendre les systèmes d'enseignement supérieur des pays européens rapidement aptes à :

- Faciliter la mobilité des étudiants et l'employabilité d'un pays à l'autre dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur;
- Augmenter l'attractivité de l'Enseignement supérieur européen afin d'attirer les étudiants et la main d'œuvre non européens (outre-Atlantique);
- S'assurer d'une assise viable de connaissances de pointe et de grande qualité ;
- Développer l'Europe en une communauté pacifique et tolérante.

Ces objectifs, pour les moins généraux, se sont révélés ne pas relever exclusivement du secteur de l'enseignement, mais nettement de la politique globale de réalisation de l'Union Européenne. Quant au statut juridique du Processus de Bologne, il ne repose pas sur un traité intergouvernemental, mais sur un ensemble des documents adoptés par les ministres de l'Enseignement supérieur des pays participants. Ainsi, les différents textes adoptés n'ayant pas force de loi à l'instar des traités internationaux, il revient à chaque pays et à sa communauté universitaire de décider en toute liberté, d'approuver ou de rejeter les principes du Processus, tout en pesant, néanmoins, en cas de refus, les lourds effets de l'isolement au sein de l'Union.

En tout état de cause, le premier plan ne prévoyait pas à l'échéance de 2010, l'uniformité du système d'enseignement

supérieur, mais, au contraire, la diversité et l'homogénéité pour le maintient, estimait-on, de l'équilibre entre les systèmes. Ceci est d'autant plus vrai que même si, en théorie, les systèmes de qualification tendent à présenter certaines similitudes, l'idéal demeure la préservation des spécificités des systèmes d'enseignement supérieur locaux. Autrement, il faudrait des hautes motivations extra-académiques pour qu'un étudiant quitte la sécurité de son cadre de vie et d'études pour chercher, dans un autre, pays la formation et la qualification qui sont dispensées aussi chez lui. C'est retenir que, en fin de compte, le Processus de Bologne vise simplement à faciliter la « translation » d'un système d'enseignement pour une plus grande mobilité des étudiants et des universitaires ainsi que l'employabilité dans l'Union Européenne, au demeurant, plurale.

L'adoption, en mai 2007 à Londres, de la stratégie pour le Processus de Bologne dans son contexte global confirme ce caractère essentiel de la préoccupation, en mettant bien en exergue la dimension sociale du Processus de Bologne : mobilité, portabilité d'allocations et prêts, cadres des qualifications et registre européen des agences chargées de la garantie de la qualité.

• De l'organisation du Processus de Bologne

Le processus de Bologne fonctionne à plusieurs niveaux international, national et institutionnel.

Au niveau international, il procède par plusieurs modes de coopération et de structures pour progresser. Ces structures constituent le groupe de suivi de Bologne (BFUG). Il comprend 47 pays de l'Europe de l'Ouest, Centrale et de l'Est, la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et différentes organisations internationales membres consultatifs.

Des conférences ministérielles biennales et de nombreux séminaires scientifiques se tiennent régulièrement pour dresser l'inventaire des progrès accomplis et définir les lignes directrices et les priorités pour l'avenir.

Au niveau national, interviennent les Gouvernements et les Ministères chargés de l'enseignement supérieur, les conférences des recteurs ou d'autres associations universitaires, les organisations d'étudiants mais également, dans certains cas, des agences d'assurance qualité, des employeurs, etc... Certains pays européens ont déjà adapté leur législation dans l'esprit des objectifs du Processus de Bologne. D'autres, selon le développement actuel de leur système d'enseignement supérieur, introduisent le système européen de transfert de crédit (SETC) et étudient leurs structures de diplômes et de qualifications, le financement et la gestion de l'enseignement supérieur, les programmes de mobilité, etc...

Au niveau institutionnel se réunissent les établissements d'enseignement supérieur, leurs facultés ou leurs départements, les représentants des étudiants et du personnel ainsi que d'autres acteurs sociaux. La gestion est du type participatif. Tous les partenaires sont au même niveau dans les prises de décisions. Les priorités varient d'un pays à l'autre et d'une institution à l'autre. Il importe de souligner que la mise en œuvre adéquate du processus au niveau institutionnel est une des conditions primordiales de réussite des objectifs de Bologne.

- **Les outils de mise en œuvre du Processus**

1. **Les six objectifs de la Déclaration de Bologne (en 1999) sont :**

- l'adoption d'un système de diplômes aisément lisibles et comparables ;
- l'adoption d'un système qui se fonde essentiellement sur deux cycles principaux, la licence et le master ;
- la mise en place d'un système de crédits, comme celui du système ECTS ou SETC (*Système européen de transfert de crédits*) ;

- la promotion de la mobilité en surmontant les obstacles à la libre circulation des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des personnels administratifs ;
- la promotion de la coopération européenne en matière d'évaluation de la qualité ;
- la promotion de la nécessaire dimension européenne dans l'enseignement supérieur.

Les six objectifs qui forment l'essence même du Processus de Bologne ont été développés depuis et le SETC, *Système européen de transfert de crédits*, est apparu comme le point d'ancrage le plus fiable répondant aux exigences de la préservation des spécificités des systèmes d'enseignement supérieur locaux. Il a constitué de ce fait l'une des premières lignes d'action du Processus de Bologne.

Pour preuve, la Déclaration de Bologne stipule que l'ECTS est un :

“... moyen approprié pour promouvoir la mobilité des étudiants le plus largement possible. Les crédits pourraient également être acquis en dehors du système de l'enseignement supérieur, y compris par l'éducation tout au long de la vie, dans la mesure où ceux-ci sont reconnus par les établissements d'enseignement supérieur concernés...”

“... Ce dispositif assurera aux étudiants un accès plus aisément au marché du travail en Europe et renforcera la compatibilité et la cohérence de l'enseignement supérieur européen, ainsi que son attractivité et sa compétitivité. La généralisation de l'usage d'un tel système de crédits, comme de celui du Supplément au diplôme, s'avère une nécessité pour progresser dans cette direction...”¹¹

2. Les outils d'harmonisation

- **Le système ECTS / SETC** (*le Système européen de transfert de crédits*)

¹¹ www.coe.int/t/dg4/highereducation/EHAA2010/BolognaPedestrian_fr_Bologne_pour_les_néophytes, consulté le 2 septembre 2013.

L'ECTS - acronyme anglais de SETC "Système Européen de Transfert de Crédits" - mis en place dans le cadre du programme européen d'échange d'étudiants, le Programme « Erasmus », afin de promouvoir la reconnaissance académique des études poursuivies à l'étranger, devient un élément stratégique de la dimension européenne au sein de l'Enseignement supérieur.

Dans ce système, la notion de "*charge de travail de l'étudiant*" remplace l'ancien principe "*d'heures présentielle*
enseignant/étudiant". Les crédits ECTS expriment la quantité de travail nécessaire pour chaque unité d'enseignement par rapport au volume global de travail exigé pour accomplir une année d'études. Les crédits ECTS attribués à un enseignement recouvrent la participation aux cours magistraux, travaux pratiques, stages, recherches ou enquêtes sur le terrain, et le travail personnel - en bibliothèque ou à domicile -, requis pour la préparation des travaux et la réussite aux examens.

Dans le cadre de l'ECTS, le volume de travail d'une année d'études vaut conventionnellement 60 crédits. Une année d'études représentant pour l'étudiant une charge de travail de 1.800 heures, 1 crédit ECTS équivaut, de manière absolue, à 30 heures de travail par étudiant.

Cet outil permet de mesurer la quantité de travail qu'un étudiant a dû fournir pour décrocher son diplôme et d'apprécier la somme de travail réalisé par un candidat à un emploi. Il est complété par l'Europass, un ensemble comprenant plusieurs documents relatifs au cursus de l'étudiant.

- **Le L.M.D. ou l'harmonisation des cycles d'études supérieures**

Rendre comparables les diplômes d'un Etat à un autre exige l'harmonisation des cycles d'études supérieures en Europe. Pour ce faire, un nouveau système de cycles appelé **L.M.D.** pour Licence-Master-Doctorat a été adopté.

En France, cette mesure a consisté à supprimer le diplôme d'études universitaires générales, *DEUG*, du premier cycle universitaire de deux ans, et la Licence, le diplôme sanctionnant la troisième année d'étude. La nouvelle Licence remplace le DEUG et les Masters I et II, l'ancienne licence.

- **Les suppléments au diplôme**

Dans le même objectif, pour assurer la mobilité des emplois, un autre outil a été mis en application dans le processus de Bologne, un supplément au diplôme dit l'Europass. Ce fichier est un ensemble comprenant différentes informations sur l'étudiant, sa formation et ses qualifications, un Curriculum Vitae basé sur un modèle commun écrit en vingt six langues. En plus du supplément, le fichier contient aussi un passeport de langues, l'Europass Mobilité, et un supplément descriptif du titre obtenu.

- **L'évaluation de la qualité et de la Recherche**

Dans le processus de Bologne, une importance particulière a été reconnue à la recherche en tant que partie intégrante de l'enseignement supérieur en Europe. En effet, l'Espace européen de l'enseignement supérieur et l'Espace européen de la recherche sont considérés comme les deux piliers indissociables de la société fondée sur le savoir. L'importance de la recherche est une des raisons capitales de l'introduction du troisième cycle, études doctorales, dans le Processus de Bologne, de l'adoption des références et des lignes d'orientation pour la garantie de la qualité et la multiplication des agences chargées de l'assurance qualité et de la nécessité d'améliorer l'interaction entre l'Espace européen de l'enseignement supérieur et d'autres parties du monde. Ceci constitue la "dimension externe" du Processus de Bologne.

ORGANISATION DU SYSTEME L.M.D.

Les enseignements sont organisés en trois cycles :

- **1^{ier} cycle de formation générale**, 180 ECTS (60 crédits x 3 ans), d'une durée normale de 3 ans aboutissant à la licence ou BA pour Bachelier ;
- **2^{ième} cycle de Master** (MA) donnant accès à une carrière professionnelle, après un an (60 ECTS) ou deux ans (120 ECTS), selon le degré d'approfondissement souhaité. Le Master en deux ans (120 ECTS) comporte soit une finalité didactique (intégration de l'ancienne agrégation de l'enseignement secondaire supérieur) soit une finalité approfondie orientée vers la recherche (intégration de certains DEA) soit encore une finalité spécialisée à visée professionnelle (intégration des anciens DES) ;
- **3^{ième} cycle** concerne la formation doctorale et le doctorat (thèse).

L'ARRIMAGE DE L'INA AU PROCESSUS DE BOLOGNE

L'arrimage, dans l'entendement de l'adéquation avec les réalités locales, implique l'adaptation intelligente des différents outils du processus de Bologne, à savoir :

- Le système ECTS
- Le système des cycles L.M.D.
- L'évaluation de la qualité et de la Recherche pour une grande employabilité des étudiants et du personnel académique.

Au regard de sa spécificité technique et de sa position sur le marché, l'INA aura à préparer graduellement le cadre de la mise en place de la réforme en commençant par l'évaluation systématique des demandes effectives du marché de l'emploi, d'une part, et des impératifs du développement autocentré afin de concevoir des modules de nouveaux parcours ou curricula adaptés, d'autres part.

Techniquement, la réforme implique aussi un rôle non moins important d'accompagnement pédagogique, particulièrement dans la mise en œuvre de nouveaux programmes, de la réflexion sur leurs objectifs respectifs et sur leur cohérence, de la compréhension du système ECTS et dans la mise en place du cadre national de qualification. Car, le principe actuel d'épreuve d'examen par matière, par exemple, constitue des sources évidentes de stress, voire de causes d'échecs. Continuer avec un tel mode d'évaluation de la qualité de la formation peut, au contraire, compromettre sensiblement la fiabilité du système innové. L'évaluation se doit donc d'être plutôt souple, porter sur des groupes de matières semblables et davantage centrées sur les apprentissages des étudiants pour assurer une adaptation pédagogique adéquate. Toutes ces précautions montrent l'ampleur du travail à effectuer avec compétence et rationalité.

Maintenant, s'il faut à tout prix travailler, comme l'exigent la nouvelle Loi cadre de l'Enseignement supérieur et les différentes instructions académiques, pour l'aboutissement à court terme de cette réforme, la stratégie d'urgence et à moindre coût consiste à recourir, dans un premier temps, au raccourci par l'expérimentation des stratégies de mimétisme tout en veillant absolument aux repères du modèle national. Le moindre risque est, dans ce cas, l'option préférentielle de la dernière vague de contractualisation des modèles à imiter.

Conclusion

Le processus de Bologne est un ensemble des réformes visant l'harmonisation des études supérieures en Europe, afin de faciliter les échanges universitaires ainsi que la circulation des étudiants et de la main-d'œuvre européenne. Le processus est déjà dans sa phase de mise en œuvre dans certains pays dont la France et l'Allemagne, depuis 2005.

Les recherches effectuées dans ces pays attestent que la mise en œuvre d'une réforme est un évènement perturbateur pour les acteurs. Elle les déstabilise dans leur routine et leur organisation

institutionnelle. De ce fait, les acteurs tendent à adopter des stratégies de résistance et d'isomorphisme ou de similitude entre deux objets (Karin Serbanescu-Lestrade, 2007).

Dans la dynamique de la création de l'offre de formations en France et en Allemagne particulièrement, il est apparu une tendance à la fois à construire et à adopter des modèles communs. Car, dans cette logique, l'offre de formation tend à se construire sur base de trois processus d'isomorphisme des institutions étatiques, à savoir : le processus coercitif (réforme imposée et non demandée), le processus mimétique (imitation des modèles des autres) et le processus normatif (professionnalisation des offres de formation en fonction des logiques des institutions et/ou disciplinaires).

Positivement, la mise en œuvre du processus de Bologne a obligé les acteurs à dépasser leurs logiques individuelles au profit des logiques institutionnelles. En France, il y a eu conversion de l'ancien système en schéma LMD (fait qui fut par ailleurs dénoncé par la Cour des comptes en 2006) et allongement de la durée des études avec le passage aux deux Masters. En Allemagne, il y a eu, par contre, création de formations nouvelles. L'ancien et le nouveau système fonctionnent en parallèle avec aussi allongement des études : les anciens Diplômes se sont transformés aussi en Master.

Dans ce mouvement de transformation institutionnelle, le Tiers monde apparait dans le processus de Bologne comme un appendice qui s'y greffe pour bénéficier des retombées de cette expertise collective. La question est celle de savoir si, pour lui, les conditions sont réunies pour une telle réforme et si cette dernière a un impact sur son développement durable. Les besoins et les réalités locales impliquant des moyens au-delà des possibilités, la réforme risque d'entrainer, comme par le passé, l'adoption des systèmes mimétiques sans effets notoires sur leur quotidien et sur leur progrès endogènes. Il faut donc y aller avec circonspection et méthode, en définissant clairement les objectifs et en mobilisant les moyens adéquats pour un enseignement de qualité et internationalement

reconnu. Faute de quoi, les effets pervers imprévisibles pourraient s'avérer plus nuisibles que bénéfiques.

Recommandations

Eviter la précipitation car la mise en œuvre du Processus entraîne aussi des dysfonctionnements liés à la « formation » des responsables et des animateurs pédagogiques au processus de Bologne, aux différents coûts engendrés notamment par le surcroît du travail dû aux cycles LMD et au ECTS/SETC et à la baisse tant du taux d'encadrement pédagogique que de réussite académique.

En tous cas et en définitive, l'appropriation de la réforme par les universités et instituts supérieurs, en général, passe par de nécessaires innovations et non par des reproductions mimétiques.

Bibliographie

- AMAURY, Daele, 2011. *Bologne en questions*.
- BAUMANN, M., 2011. *Bologne, quel gâchis !* Express, Neuchâtel.
- Collectif, 2005. *Enquête sur la mise en œuvre du LMD de 2002 à 2004*, Comité de suivi de la licence, Paris.
- Des études universitaires calibrées pour l'emploi*, La Libre Belgique, 23/02/2011.
- FAVE-BONNET, M.F., 2006. *Les enjeux du processus de Bologne*, Les Cahiers de l'Ecole, Numéro thématique : L'Europe, enseignants et étudiants, Ecole doctorale. « Connaissance, langage, modélisation » n°4, janvier, Université Nanterre Paris-X.
- KOTTELAT, P., 2011. *Bologne : un rêve brisé ?* LausanneCités, Lausanne.
- Kottelat, P., 2011. *Le système de Bologne en question à l'UNIL*. LausanneCités, Lausanne.
- SERBANESCU-LESTRADE, Karin, 2007. *La mise en œuvre du processus de Bologne en France et en Allemagne. (Représentations des acteurs)*, Congrès international AREF, Université Paris X-Nanterre.

Webographie

1. www.ULB.AC.be/academie/acaduck_3.htm ***Bologne en bref***, Académie Universitaire Wallonie-Bruxelles, consulté le 2 septembre 2013.
2. www.coe.int/t/dg4/highereducation/EHAA2010/BolognaPedestrian_fr. ***Bologne pour les néophytes***, consulté le 2 septembre 2013.
3. www.2e2f.fr/docs/guide_fr.pdf, Commission européenne, *Guide de l'Utilisateur ECTS*, consulté le 2 septembre 2013.

OCCUPATION PORTUGAISE, RESISTANCE NORD-KONGO EN ANGOLA (1885 - 1918) ET RETOMBEES SOCIO-CULTURELLES DANS L'EX-CONGO BELGE.

Par
DIOP NDILU MPONGO¹² et ONUDINGA MULAMBA¹³

Avertissement

Dans le corps de cet article, beaucoup de noms propres des personnes et des lieux gardent l'orthographe portugaise du fait que les sources utilisées sont d'origine portugaise. Nous avons donc jugé bon de garder les choses comme telles, pour ne pas trop nous démarquer de ces sources, au risque de perdre l'authenticité du récit. A titre d'illustration, Kiditu, nom d'une personne, est écrit Quidito en portugais. Kiwenga et Kimbunguge, noms des lieux deviennent Quivoenga et Quimbunguge, etc.

Introduction

L'histoire de l'Afrique, telle que rendue par les Européens renferme beaucoup de non-dits. A dessein, elle nous renseigne sur tout ou presque, sauf sur la résistance. A tout le moins, cet aspect de l'histoire d'une importance incommensurable pourtant, est traité en appendice ou comme un fait-divers. Un vide à combler à tout prix. L'occupation du continent africain en général, et de l'Angola en particulier, ne s'est pas faite sans heurts ni altercations, contrairement à ce que d'aucuns pensent encore aujourd'hui. Dans certaines parties du continent, la résistance a été farouche et longue. Non sans coup férir, à l'Ouest, les chroniqueurs arabes les plus emblématiques comme Mahamoud Kâti¹⁴ et Abderrahman es-Saadi¹⁵ parlent de plus

¹² Chef de travaux à l'Université de Kinshasa, Faculté des Sciences Sociales Politiques et Administratives.

¹³ Chercheur au CERDAS/UNIKIN

¹⁴ Est auteur du Tarikh el Fettach (chronique du chercheur).

¹⁵ Est auteur du Tarikh el Soudan (chronique du pays des noirs).

de vingt ans de résistance Songhay (1591-1612) contre l'invasion marocaine. Au centre par contre, plus au Nord de l'Angola, dans cette partie, la résistance contre l'occupation portugaise a duré trente-trois ans (1885-1918). En effet, l'histoire de l'Angola et de l'ancien Empire soudanais (songhaï) offre beaucoup de ressemblances et de similitudes.

L'ancien Empire Soudanais et l'ancien Royaume de Kongo ont en fait sonné le glas de l'ère des grands empires et royaumes africains. Ils sont deux paradigmes de résistance contre la pénétration étrangère, en même temps les derniers verrous des assauts marocains et portugais. L'inégalité en armement, notamment les mousquets et les canons contre les sabres, l'arc, les lances et les flèches ont été d'une fatalité notoire pour ces derniers Etats. Cette fatalité a donc conduit à la colonisation de l'Afrique toute entière. Dans ce processus, les batailles de Tondibi (1591), dans le vaste Empire Soudanais et d'Ambwila (1665), dans l'Ancien Royaume de Kongo, ont dominé l'histoire politique, économique et militaire du continent noir. Leurs défaites militaires ont, en effet, donné le coup d'envoi du processus de colonisation de l'Afrique à partir du Nord et du Centre, lequel processus embrasera tous les Etats de la côte, et plus tard, de l'hinterland : la colonisation du continent (noir) !

L'histoire de l'Angola et du Portugal, en particulier, aussi invraisemblable que cela puisse paraître, a depuis toujours été caractérisée par des frictions, des querelles, des contradictions, des soulèvements, voire des affrontements interminables. En ces occurrences, parler de cinq siècles d'occupation portugaise en Angola ou au Mozambique, cela ressemble plus à un mythe qu'à une réalité vécue. Le «go» de l'occupation effective de l'Afrique en général, est officiellement parti de la Conférence de Berlin (1885). Lors de cette conférence, les puissances européennes donneront ouvertement le feu vert aux nations qui caressaient l'ambition de disposer de territoires en Afrique, de le faire aux conditions de les délimiter, de les occuper effectivement, mais surtout de les administrer !

Hypothèse de travail

Sans le concours militaire de l'armée portugaise, la présence portugaise en Angola serait encore longtemps limitée aux simples contacts commerciaux, religieux ou à l'échange de bons offices entre les seules couches des populations avancées et les portugais.

But

L'intérêt fondamental ici n'est pas nécessairement d'examiner comment, à partir de ces deux grands Etats d'Afrique, le retard technologique les a conduits à la défaite militaire puis à l'effondrement politique et économique aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, mais, simplement de donner d'une part, « un passionnant récit de guerre, où le moindre épisode prend une intensité particulièrement dramatique, parce qu'il y eut, au bout de tout cela, un événement dont il y a peu d'exemples dans l'histoire des hommes : la chute » (Ibrahim Baba Kake, 1975) de deux vastes et puissants Etats africains anciens. De l'autre, de montrer surtout l'ampleur d'une longue résistance que les Africains ont opposée aux envahisseurs étrangers, celle des Kongo en particulier contre l'armée portugaise. Notre étude voudrait éclairer le lecteur sur les relations anciennes entre le Portugal et le Kongo.

Cadre et limites géographiques du sujet

Cet article couvre pratiquement ce qu'il convient, pour une large part, d'appeler l'ère culturelle kongo-angolaise, le Malanje excepté. En gros, cet espace peut se définir comme suit : l'enclave de Kabinda, les territoires de la rive gauche du Fleuve Congo, jusqu'à la rivière Loge, au Sud, et le Kwango à l'Est, dans la configuration actuelle de l'Angola. Il s'agit, grossso modo, plutôt des provinces de la République Démocratique du Congo, de Uige, et dans une certaine mesure, du Nord de la province de Cuanza Norte.

Sources

Deux sources ont concouru utilement à l'élaboration de ce travail.

1. Documents écrits

Principalement, deux documents anciens, mais fondamentaux, ont retenu notre particulière attention : celui du Major Hélio Estèves Felgas relatant, dans les moindres détails, les différents épisodes de ce que fut l'occupation militaire du Nord de l'Angola à l'époque, et celui intitulé Baptist Missionary Society, relatif aux écrits de Mr Bowskill¹⁶, sur le San Salvador, avec mention particulière de la révolte de Tulante Buta (1913-1914).

2. Tradition orale

Confortablement, les informations recueillies au quotidien, auprès de nos grands parents (de nos mamans, en complément d'informations), témoins oculaires et victimes à la fois des événements, spécialement la guerre du Nord (1913-1914), nous ont, somme toute, été édifiantes et satisfaisantes, supplantant, à maints égards, les écrits. Ce qui importe de souligner ici, c'est que ces deux sources ont été, à notre avis, concordantes en dehors de quelques détails de moindre importance échappant à l'une ou l'autre source.

Bref itinéraire de l'occupation

L'itinéraire de l'occupation militaire du Nord de l'Angola est parti naturellement de la région côtière du territoire précédemment circonscrit, se poursuivant dans ces grands axes par San Salvador, Makela do Zombo, le Kwango (Bembe et Damba), au Sud du District de Uige, dans l'hinterland. Plusieurs épisodes couvrent l'histoire de l'occupation militaire du Nord de l'Angola à ces temps. Celle-ci,

¹⁶ Missionnaire de la BMS à San Salvador

l'occupation, fut donc sans cesse entrecoupée de résistances conçues de plusieurs manières : révoltes, insubordinations (politique ou administrative), soulèvements populaires, arrogance, sabotages (économiques notamment), incendies... bref, boycotts de tous genres. A toute offensive portugaise, correspondait donc une contre offensive kongo et, à toute tentative de pacification, succédait un regain de violence.

Contexte historique

Subsidiairement aux exigences de la Conférence de Berlin, alors qu'au Portugal la royauté tendait déjà à tirer sa révérence (il faut plus évoquer les retombées économiques de l'indépendance du Brésil au Portugal, à partir de 1822), le Portugal commença par installer un résident à Cabinda avant tout. Ensuite, au travers du décret du 18 juillet 1885, il ordonna la création du District du Congo Portugais. Celui-ci s'étendait depuis l'enclave de Cabinda (qui devint plus tard la capitale du district), jusqu'à la rivière Loge au Sud et le Kwango, englobant dans un premier temps les territoires de la rive gauche du Zaïre, notamment le San Salvador, le Cabinda, Ambrizete, et St Antonio do Zaïre, reconnus comme principales circonscriptions de ce district. A la tête de chacun d'eux, un résident faisait office d'administrateur, dépendant directement du gouverneur de district. Il est important de souligner par ailleurs que, pour des raisons stratégiques évidentes, la plupart de ces résidents étaient des militaires. Au cours de l'an 1912 et même déjà en 1911, d'autres circonscriptions furent créées, élargissant ainsi les limites du district à Makela do Zombo, Damba et Kwango.

Quand bien même ces districts et autres circonscriptions furent réellement créés par décret, l'occupation ne fut pas effective, exceptée quelque présence d'administrateurs et autres fonctionnaires portugais. Il a fallu attendre longtemps encore pour que les choses se passent comme le prévoyait la Conférence de Berlin. Seule une force militaire d'occupation en était capable, mais non sans péril. D'après le Major Hélio Estèves, « le fait de créer le district par voie législative tint lieu, en somme d'occupation effective du territoire

qui, comme nous l'avons vu, était pratiquement inhabité par nous. En vérité, quand le district fut légalement constitué, rares étaient les points par nous occupés. A l'exception de quelques factoreries commerciales au littoral et le long de la rive gauche du Zaïre, il n'y avait que deux missions, à Sazaire et à San Salvador et deux ou trois firmes commerciales à Bembe... L'intervention militaire des Armées portugaises, telle que nous la verrons ci-dessous a, à coup sûr, mis fin à une simple occupation historique et législative en Angola nonobstant les échecs répétés orchestrés devant les farouches résistances des Kongo. L'occupation militaire et administrative du district se fit avec une certaine lenteur, à cause de la pauvreté des effectifs et du petit nombre de garnisons, encore que par la chance nous n'eûmes pas à subir au Kongo ces grandes démonstrations d'hostilité rencontrées dans le Sud de l'Angola et au Mozambique». (Hélio, Estève, S.d.).

Cabinda, San Antonio do Zaire, Ambrizete

L'occupation militaire portugaise dans l'ancien District de Kongo, de Cabinda à Ambrizete, a été manifeste, exception faite de quelques territoires. Cependant, pour des raisons évidentes, la pertinence des faits en l'occurrence, seul les grands territoires feront l'objet de notre examen, en lien avec l'objet de cette étude. Les enjeux majeurs de l'occupation du littoral furent incontestablement le commerce et le contrôle douanier. Autrement dit, l'occupation portugaise chercha à tout prix à coincer les factoreries privées installées à Ambrizete en vue de battre en brèches l'avancée du commerce intermédiaire des indigènes, devenu lucratif entre la côte et l'hinterland, au détriment de l'administration du nouveau district. D'autre part, la présence du port de Matadi (1889) n'arrangea personne, ni le gouverneur et encore moins les armateurs privés. Le plan d'occupation pour la région du littoral visait à asseoir d'abord une administration de type colonial pour exercer le contrôle du commerce (la taxe douanière) et enfin, l'implantation des forces répressives militaires, pour parer à toutes les éventualités susceptibles de porter atteinte à l'occupant et aux intérêts de la couronne portugaise. Conformément à l'esprit de la résolution de la Conférence

de Berlin (1885), relative à l'effectivité de l'occupation des colonies d'Afrique, la prise de possession du district commença par l'enclave de Cabinda. Celle-ci n'a connu pratiquement aucune résistance. Les indigènes de la contrée, au contraire, s'étaient pratiquement ralliés à l'autorité de l'occupation et cette dernière se montra, en conséquence, assidue à l'ouvrage colonial. La présence militaire cependant se réduisit à un travail de politique indigène.

Un peu plus tard dans le courant de l'année 1885, un délégué du trône fut porté à la tête de San Antonio do Zaïre. Dans ses attributions, entre autres celles capitales, d'assurer le contrôle administratif de ses dépendances territoriales de Noki et de Kissanga, il fut représenté par deux régents. A de mêmes fins, ou plutôt pour renforcer la présence de l'autorité d'occupation dans cette partie, une autre sous-représentation vit le jour entre Noki et Kissanga en 1893. L'objectif caché poursuivi par ces représentations était, comme on peut s'en douter, de réprimer la contrebande indigène. En 1895 fut finalement créé un poste douanier à Kongo Yala (Petra do Feiço) comme dans le Cabinda. Quand bien même la présence de ces représentations ne réussit pas à contenir la contrebande, « les faibles garnisons de ces postes frontières ne les empêchèrent pas pour autant de remplir parfaitement leurs fonctions au point de pouvoir dire que la pacification obtenue jusqu'en 1899 était le résultat des bonnes relations entre l'habitant et l'autorité existante ». (Hélio, Estève, S.d.)

En 1886, le processus d'occupation administrative d'Ambrizete débuta par son rattachement au Portugal. Cependant, son occupation ne deviendra effective que deux ans après, avec la nomination en 1888 du Capitaine de Frégate Neves Ferreira comme gouverneur du District du Kongo. Avec l'installation définitive d'un poste douanier à Ambrizete décidé plus tard par le gouverneur de Loanda, les droits furent beaucoup augmentés. Le négoce d'ivoire, de caoutchouc, du café, de malachite..., entrepris entre les différentes factoreries portugaises et étrangères côtières et les intermédiaires indigènes de Kwango, de Bemba, de Kivuenga accéléra l'occupation. L'occupation d'Ambrizete a eu comme conséquence immédiate la perte de certaines prérogatives qui, d'ordinaire, revenaient aux seuls

postes de transit de l'intérieur et l'éloignement de la plupart des commerçants d'Ambrizete vers le Nord, pour y construire de nouvelles factoreries comme celles de Ambrizete, de Kinzau, de Cabeça et bien d'autres encore.

Avec la création du chemin de fer de Matadi (1889) et l'occupation commerciale de Makela do Zombo, le commerce du littoral s'est vu fortement secoué. En retombée, les indigènes refluèrent vers Makela d'où ils évacuèrent leurs produits par San Salvador et Noki pour atteindre Matadi, évitant les taxes douanières très coûteuses. Les navires étrangers par contre, bravèrent les dangers des plages non protégées pour tourner le dos au port de Matadi nonobstant la grande sécurité qu'il représentait. Cette crise conduisit à la fermeture de la plupart des factoreries du littoral. En même temps, le commerce plantureux du café par le port d'Ambrizete disparut. La crise grandissant, les indigènes se retrouvèrent dans des situations inconfortables, devant le refus des commerçants de continuer à payer les taxes et autres impositions qui leur revenaient. Cette affaire ne tardera pas à soulever une tempête de furie chez les indigènes infortunés. Redoutant un soulèvement des indigènes, le gouverneur à Loanda, dépêcha en 1899 le capitaine Luis Augusto P. pour investir la région, en vue d'accélérer l'occupation et de pacifier le territoire. Cette mission a eu sa vraie chance de réussite grâce à l'établissement d'un poste militaire à quelques encablures de la côte.

A la suite des événements, la mission catholique de Lubango fut mise à sac. Mais, la répression se montra sévère et ne tarda point à mater la mutinerie. L'armée portugaise, pour venir à bout des mutins, mit de gros moyens, notamment deux navires de guerre et une infanterie renforcée. En guise de la leçon tirée de ces événements, naquit la propension à multiplier les postes au Sud (Kifuma) et à l'ouest (Kuelo) et plus tard d'autres postes, forts et commandements militaires virent le jour un peu partout au Nord-Est d'Ambrizete. Episodiques, offensives et contre-offensives ou l'inverse selon les cas, couronnèrent la marche de l'occupation jusqu'à la pacification finale du territoire. Non sans peines, la révolte dans la région de Kikungwila fut contenue. En 1908, les Solongo furent contraints à

payer l'impôt de capitulation déjà en pratique dans la majeure partie de l'Angola. En réaction contre cette obligation jugée malencontreuse par les indigènes, le chef tombe et saisit l'occasion pour organiser une rébellion contre l'autorité d'occupation à Kuelo et à Binja, assiégea le poste de Kifuma. La libération de Kifuma coûta la vie à un officiel, Paiva Couceiro qui accompagna les troupes du capitaine Costa. Quelques temps après, beaucoup d'autres localités et villages passèrent à l'occupant par la force des armes. Musuku et les environs de Noki n'y échappèrent pas.

Par la suite (1908), les indigènes de la région de Mussera passèrent à l'offensive. La contre-offensive, cette fois-ci, fut organisée par le général Padrel, résident d'Ambrizete. Elle se réalisera en deux phases : la première, sous le commandement du Lieutenant Manuel Coelho, emprunta l'axe Est-Nord-Est où il tomba dans une embuscade qui le contraignit à regagner Ambrizete. La seconde phase fut beaucoup plus meurrière. On déplora d'ailleurs la perte du Lieutenant Bessa Monteiro à Kinsau. Le même contingent militaire progressa dans l'axe Nord-Est, pour évoluer ensuite vers l'Ouest, où il marqua une pose à la rescoufle de Kinsau, avant de se diriger vers le Sud, sillonnant la rive droite avant de revenir à Ambrizete. Ce fut la grande marche de pacification de la région du littoral et ses dépendances de l'intérieur.

San Salvador

A San Salvador, le plan d'occupation est resté inchangé. Tout de même, quelques aménagements stratégiques sont à signaler : leurs, méprises et manipulations ont servi de levier de commande dans les manœuvres d'occupation portugaise. En réalité, en ce qui concerne San Salvador, ce ne sera pas la première occupation. Dans les limites temporelles de cette étude, San Salvador était revisité en juillet 1888 déjà par le capitaine João Leitão, avec la double mission d'y organiser l'administration civile et de le doter d'un commandement militaire en même temps. Sans heurt aucun, l'occupation de San Salvador en ces temps, ne s'est faite qu'avec la seule adhésion inconditionnelle du roi Pedro D.V (1859-1891). Il en

sera de même avec les indigènes, qui n'opposèrent non plus aucune résistance à cette occupation. De ce pas, le roi s'était de facto dépouillé de ses droits au recouvrement des taxes qu'il percevait sur les missions et le commerce local. De plus, il finit par brader volontiers toutes les prérogatives royales ou presque, que lui reconnaissaient ses sujets notamment : les amendes qu'ils percevaient des criminels condamnés à mort. Aussi, Pedro D. V se complaisait semblerait-il de ce nouvel état de choses. D'ailleurs, il retira plus de bénéfices de l'amitié et tendresse qu'il manifestait aux portugais, au mépris de la paix et du développement de son royaume.

La mort de Pedro D.V en 1891, changea le tournant des relations entre les portugais et le nouveau roi. Ayant succédé à Pedro D.V, Alvaro de Agua Rosada (1891-1896) n'entendait pas ces relations de la même oreille que son prédécesseur. Comment un roi et ses sujets pouvaient-ils souffrir une telle condescendance ? Depuis, les relations entre les deux parties culminaient, pour s'aggraver plus tard avec la crise de succession qui éclata à San Salvador, et à l'issue de laquelle, avec l'appui du résident de San Salvador, Pedro Bemba a finalement eu raison de Alvaro Agua Rosada. Mais auparavant, avec le limogeage d'Alvaro Dongo (1860) qui se rebella contre l'autorité d'occupation et son remplacement par Pedro D.V par les Portugais, les relations entre ce dernier et ses « pairs » portugais se gâtèrent de plus belle. Ironie du sort, Pedro D.V dit-on, n'a eu aucun contact avec la cour royale ni avec sa propre résidence mais, il a gardé une attitude d'irresponsabilité étonnante.

Remontons à Pedro Bemba pour évoluer. Véritable tremplin de la chute du royaume qu'il représentait, simulations, leurre et manipulations s'emboîtèrent pour matérialiser ce plan d'occupation définitive de San Salvador. Au fait, Pedro Bemba a été élevé à ce rang en raison principalement de son caractère dit de « fruste » et de sa neutralité politique qui, présumait-on, le ferait accepter par tous. En réalité, ce dernier ne représentait plus rien du tout ni socialement ni politiquement, encore moins aux yeux des Portugais. Pedro Bemba mourut en 1910 (juillet), une crise de succession s'en suivit comme à l'accoutumée entre le protestant Pedro Lelo et les deux autres

prétendants Manuel Quitido et Manuel Gomba (1912-1915) Ce dernier fut finalement choisi avec l'appui des portugais. Son règne était bref puisque peu de temps après, il sera déposé par les indigènes en faveur de Quitido.

Remarquons, cependant (1891 et 1911) que les choses allèrent vite. Déjà, en 1885, la Conférence de Berlin reconnut aux puissances européennes ayant jeté leur dévolu en Afrique le droit de disposer effectivement de leurs territoires définis. Par ailleurs, au Portugal, en 1911 (avril), la royauté venait de tirer sa révérence et la république était d'emblée proclamée. Nous sommes déjà à l'approche de la première guerre mondiale. L'intérêt pour le Portugal à entretenir le flou artistique qui planait encore sur la prétendue légitimité du royaume tomba en ruine. De fait, il incomba à la résidence de San Salvador de faire comprendre aux indigènes que le Portugal était devenu une république, le roi du Kongo n'avait plus de raisons d'être, d'autant que sa fonction et son prestige étaient nuls depuis longtemps. « De plus, depuis la Conférence de Berlin, le royaume avait été divisé, et que le Portugal ne s'en était vu attribuer qu'une petite partie ». (Hélio Estève, S.d.)

Ces événements portèrent un coup fatal au royaume, alors qu'à la demande des indigènes, Manuel Quitido fut porté à la tête de ce qui, par tradition, continua à s'appeler « royaume ». En réalité, Manuel Quitido (1912-1915), déjà en juillet 1911, fut réduit par le gouverneur au niveau de simple juge ou de chef indigène, appointé par la commission municipale de San Salvador. L'occupation portugaise de San Salvador a correspondu avec la fin du règne de Alvaro Agua Rosada (1891-1896) qui a sonné le glas du Royaume de Kongo. Enfin, il est important de faire remarquer qu'entre 1911 et 1913 la résistance kongo a connu un temps de répit. Elle semble avoir été définitivement mâtée et désormais appartenir au passé. A vrai dire, il s'est agi d'un intermède qui n'aura duré que deux ans. Sous la cendre de l'histoire, sera donc ressuscitée la haine des indigènes assujettis. Ce sera l'expression d'une véritable résistance emblématique kongo sans précédent, ce à quoi nous nous employerons dans la partie suivante.

Makela, Kwango, Bembo et Damba

Pour cette partie du district, le plan militaire visait, comme partout ailleurs, l'occupation. La stratégie d'occupation reposait donc sur une opportunité offerte sur un plateau d'or par les indigènes de la contrée eux-mêmes. L'occasion faisant le larron, les portugais s'en saisirent. Le commerce fut le bon tenant de la démarche. D'où l'occupation commerciale devait précéder l'occupation militaire. A Makela do Zombo, le commerce florissait déjà depuis la fin du XIX^e siècle. Dans cette contrée, les Zombo excellaient dans le commerce au point d'en faire une tradition sacrée. De nos jours encore rares sont les Zombo qui s'en priveraient. Où qu'il se trouve, quoi qu'il en fasse, le commerce occupe une place de choix parmi ses préoccupations les plus fondamentales. C'est ce qui explique en majeure partie l'attachement naturel des Zombo aux commerçants européens. De là, à faciliter l'occupation militaire, il n'y a vraisemblable qu'un pas à franchir. De ce contact, les Zombo se montrèrent favorables et « dociles ». Davantage, ils demandaient de tout vœu l'occupation militaire portugaise à Makela pour les raisons suivantes : primo, sécuriser la contrée contre les invasions militaires répétées du nouvel Etat Indépendant du Congo (Congo belge), secundo, surveiller la frontière séparant la possession portugaise de celle de l'Etat Indépendant du Congo.

Concrètement, en 1896, un poste militaire n'a pas tardé à voir le jour à Makela sans inquiéter les Zombo qui n'attendaient que son effectivité. Ce poste ouvrit, trois ans après la voie à une expédition militaire qui devait atteindre le Kwango depuis le San Salvador. Le processus entamé aboutit à la fin par l'occupation de la frontière avec l'Etat Indépendant du Congo dans cette partie. Plusieurs autres régions de ce territoire se soumirent alors à l'autorité de l'occupation. La soumission du chef de Kwango a été la plus remarquable de la contrée, étant donné sa qualité de roi d'un important groupe ethnique Maiaca, qui de ses empreintes avait aussi marqué l'histoire du Kongo ancien.

En dépit de cette impressionnante occupation, une grande partie de ce territoire n'était pas concernée ni inquiétée par les portugais. Les localités de Bembe, dans le même territoire, de Damba, de Sosso et de Pombo entre autres territoires, ont repoussé la collaboration des occupants et en sont restés réfractaires, refusant d'embrée le payement des taxes officielles, obligation opposables à tout l'ensemble du district. A l'intérieur d'un même territoire, cette politique de deux poids deux mesures valut aux portugais le prix de la rançon : les indigènes de Damba et de Kimbunguge (1911) se portèrent en armes à San Salvador, portant à la connaissance du résident leurs refus de payer l'impôt de capitulation à l'instar de leurs voisins de Dembo qui, auparavant sabotèrent l'autorité portugaise (1909), et dont le chef Mputo manifesta le mécontentement par une attaque du poste de Nsagui. Comme leurs voisins, les indigènes de Dembo refusèrent eux aussi ouvertement le paiement de l'impôt de capitulation.

Mécontents de la docilité des Zombo, les Dembo les traitèrent de «canards », avant de les inciter à la rébellion ensuite. Cette rébellion a été évitée par le premier lieutenant Silva Cardoso, gouverneur de Kongo alors. Désormais, l'occupation militaire se poursuivit et prit de l'ampleur, s'élargissant à tous les villages et localités qui entourent les Zombo, notamment Kibokolo, Kimbunguge, Damba et Bembe (1856). Bembe, sans nul doute, à cause de minerais qu'il regorgeait. Cette occupation généralisée fut éphémère. Cependant, l'histoire d'occupation militaire dans cette région continua mais le plus souvent interrompue par les soulèvements des indigènes. Finalement, il importe de le souligner, l'occupation militaire essoufflée, toute la région ne fut pas conquise, en raison de l'épuisement des troupes portugaises, constaté par les indigènes. A cette occasion, ceux des régions de Pemba et de Kivwenga se soulevèrent en 1912, saccageant la mission protestante de Mabaya. Cette révolte sera mâtée par le lieutenant-colonel Ferrera dos Santos, lequel finit par installer le poste de Norton de Matos en octobre 1912.

Le Sud du District

Le Sud du district a été la dernière partie à être visitée par les Portugais. Dans la poursuite de leur mission de pacification, l'intention ou la stratégie finale était de pacifier tout l'intérieur du Kongo avant la fin de l'année 1906, afin de l'occuper définitivement. Pour ce faire, l'enjeu majeur ou la stratégie montée se résume en ceci : casser le mythe de Dembos « sauvages, primitifs et insoumis ». La contre - stratégie montée par les indigènes ou la riposte alternait entre la contre - tactique militaire (révoltes), et la sagacité des indigènes : le refus d'obtempérer aux ordres de l'autorité portugaise, le refus de payement de l'impôt de capitulation, la méprise de la présence portugaise et les remontrances.

La trajectoire de l'occupation militaire devait partir, si tout allait mieux, de San Salvador, à partir de l'actuelle province du Zaïre, en passant par Makela, le Kwilu et le Kwango, Ambrizete, jusqu'à Tomboco. Mais aussitôt amorcée (1906), une première révolte éclata, les indigènes accusant le blanc de chasser la pluie. Suite à l'exiguïté des troupes et de l'artillerie, l'avancée portugaise fut fortement ralentie. Dans les environs de San Salvador, le rayon d'action de la résidence fut limité, alors que l'occupation effective était confinée dans des brousses sauvages, souvent méconnues où on observait la présence de quelques postes portugais seulement. A cause de ce mauvais précédent, le District du Sud demeura un temps soustrait à l'autorité portugaise. D'après les descriptions du capitaine João de Almeida, cette région redoutée des Dembos et des Mahungo, forme une poche qui s'étend depuis les environs de Luanda, vers le Nord-Est, sur une distance d'environ 300Km, englobant l'énorme pays d'Encoge et d'Ambuila. La région de Dembos subit dans le temps plusieurs répressions mais la révolte de 1872 fut déterminante et valut aux Dembos la légende de «Dembos sauvages, primitifs et insoumis ». Depuis lors, (seconde moitié du XIX^e siècle), le contact avec les Portugais avait été rompu. La région de Mahungo par contre, rapportent les chroniques, semble ne jamais avoir été occupée par les Portugais.

Ensuite, João de Almeida entreprit des campagnes politiques, commerciales et militaires, préparatoires à l'occupation dont il prit le commandement. Ces campagnes visaient à ouvrir la région de Dembo au commerce (voies d'évacuation des produits par route et cours d'eau) et à l'exploitation. Bref, à la prétendue modernité pour tout dire. La campagne militaire n'avait pas d'autres raisons que de garantir la sécurité du commerce et des travaux entrepris à ces fins. Plusieurs échauffourées engagèrent la campagne contre les indigènes, sans résultat significatif escompté. Seul le chef de Ganzuangongo fut réellement battu. Les pertes en vies humaines dans les rangs des Portugais étaient nombreuses du fait que la région connut un soulèvement général. De surcroît, la maladie et la déperdition (désertion) maigrissant les effectifs du corps expéditionnaire. João de Almeida fut contraint à l'abandon, retourna à Loanda. David Magno prit la relève (1909) et poursuivit l'œuvre de João Almeida. Il construisit à Dembo Caculo Caenda un fortin. En 1913, les indigènes de ce clan se révoltèrent, refusant de payer l'impôt. La répression par un nouveau corps n'a réussi qu'à soumettre quelques chefs mais rien de plus. En 1918, finalement fatigués de la guerre, et de la maladie du sommeil qui sévissait dans la région, les Dembos finirent par se soumettre à l'autorité portugaise. Le dernier chef à se rendre fut Ganzuangongo.

Uige, Pombo et Makokola

Le Sud-est du district constitue la dernière phase de l'occupation portugaise du district du Nord de l'Angola. La description faite à ce sujet donne l'impression, dans un premier temps, que les choses se passèrent presque sans incidents majeurs : grosso modo, en 1915, les régions de Zadi, de Cuilo furent consécutivement occupées. Au Sud, une année après (1916), celles de Mucaba de Tando connurent le même sort. Rappelons au passage, qu'il n'eut pas d'occupation sans entraîner l'érection soit d'un poste militaire, soit d'une capitainerie, ou encore d'un commandement militaire par mesure de sécurité. Selon les écrits du Major Hélio Estêves y relatifs, au mois de juin 1915, « la région de Zadi, dans le commandement de Makela, est occupée et érigée en poste de

Camatambo, auquel suivit celui de Sacandica en septembre. A la fin de décembre, on commença l'occupation de la ligne de Cuilo, partant de Camatambo, pour aboutir au poste de Cuilo-Futa au Sud. Une colonne partie de Damba occupa Mucaba. Et une autre partie de Bembe (Quivoenga) s'empara de Tando et fit sa jonction avec Mukaba. Au début de 1916, l'occupation de Pombo et du Kwango est commencée. Au Sud, on installe les postes de Bungo, Uige, Puri, Alto Caoule et Kongo, Cauale, qui agrandiront le territoire attribué au District du Kongo, faisant la liaison avec l'actuel District du Cuanza Nord. A la fin de l'année, fut créé, avec son siège à Sanza, le commandement militaire de Pombo, dans le territoire de la capitainerie indépendante de Damba » (Hélio Estèves, s.d.).

Révoltes et répressions

Les mêmes causes produisant les mêmes effets (pas toujours hélas !), les effectifs réduits des garnisons ainsi que des moyens (équipements) conséquents, ont occasionné plusieurs révoltes dans cette partie du district. En 1917, emportés par la révolte de leurs voisins de Cuanza, les indigènes du Haut Caoule se révoltèrent sous la conduite de quelques chefs indigènes du territoire. Ceux-ci attaquèrent le poste du Haut Caoule. A bout de forces, les troupes portugaises réussirent tout de même à contenir les mutins pendant un temps, pour se diriger vers Sanza Pombo. Devant cette déflexion, les rebelles rivalisèrent d'ardeur, s'accaparant du poste et l'incendièrent. Cette rébellion fut mâtée par les troupes venues de Pombo, envoyées par le Capitaine Monteiro. Regain de violences à Damba et Pombo : une année après, en 1918, Damba et Pombo devinrent à nouveau le théâtre de violences. La rébellion a sévi dans le territoire de la capitainerie de Pombo. Quelques temps seulement après, le chef- lieu et le poste de Cuilo Pombo seront mis à sac par les rebelles. Poursuite de violences : se poursuivant, la révolte atteignit Damba (juin - juillet). Certaines localités du territoire n'en seront pas épargnées, notamment : Bungo et le poste du « 13 janvier ». Le poste de Puri non plus ne sera pas épargné.

Stratégie finale

Contre la progression de la révolte qui, de plus en plus, alla crescendo, l'autorité d'occupation opposa la création d'un commandement militaire à l'Est, avec un rayon d'action couvrant pratiquement les territoires de Damba, Pombo, Kwango et la circonscription de Zombo. Dans les mêmes temps, un autre poste militaire s'ajouta à Wamba dans le territoire de Pombo. Le 17 août 1918, un détachement spécial équipé d'artillerie fera irruption à Bungo, pour affronter les tribus rebelles du chef Macabongo, présumé cerveau moteur de la rébellion de 1914 dans la région de Sosso. Maintes autres furent les altercations entre les indigènes blottis dans les herbes et le détachement militaire en progression vers le poste de Puri, etc.

La pacification du district fut enfin définitive. On avait mis des années pour arriver à ce résultat. Il faut reconnaître que ce long laps de temps fut la conséquence de la déficience des moyens employés, souvent à contretemps, ce qui rendait les indigènes agressifs, selon le major Helio Estèves. En marge du processus de l'occupation militaire portugaise, telle que nous venons de le voir, la révolte de 1913-1914 demeure un revers tangible de l'occupation militaire portugaise dans le district du Nord de l'Angola, que l'histoire du continent ne saurait passer sous silence.

A suivre dans le prochain numéro.

**BEOWULF, A CULTURAL STUDY WITH EMPHASIS ON
TRIBAL CUSTOMS AND TRADITIONS**
By
MULOPO PEMBA

Introduction

It is obvious that through this topic, there are many things to speak about. However, for the sake of clarity, efficiency and understanding, we will limit our topic to five main points concerning tribal customs and traditions. We will deal specifically with marriage, solidarity, leadership, influences of Christianity and the concept of heroism. These five elements played an important role in the Anglo-Saxon world in which Beowulf was written. The reader can easily note that these five points constitute major themes in Anglo-Saxon literature.

Before any attempt to enter into details of the paper; we must remind our readers that Anglo-Saxon literature is situated in the old English period which goes from 5th Century to 1066 and reflects the Anglo-Saxon culture. It is also important to note that this Anglo-Saxon culture goes back to the period of great migrations of Germanic tribes and continued to the Norman invasion in 1066. After this date, there was a radical change in England and we can no longer speak of an Anglo-Saxon culture, because invaders brought with them their own culture which was different from that of the Anglo-Saxon.

Beowulf (written around 8th century) by an unknown author, is one of the important poem of the old English period, and is the most representative of the Anglo-Saxon Culture. Although this poem is often written in translation, it gives us vital information about old English social life, about old English politics and many other things. The fact that this poem is given in translation, is common to all the old English texts because: «Adequate study of old English literature requires some familiarity with the early stages and development of the English language, but it cannot be expected that the reader will

stop and devote a year to this sort of preparation » (DONALDSON, E.T., 1968 : 1).

Thus, we have used a translation of Beowulf by Raffel Burton which is said to be near the original text in old English.

GENERAL CONSIDERATIONS OF THE PERIOD IN WHICH BEOWULF WAS WRITTEN

Before dealing with this section, it is important to recall to the reader that this period corresponds to the Middle Ages, and that the middle Ages contains two periods : "In England the middle ages embraced two quite different periods of literary history, the old English or the Anglo-Saxon and the middle English" (DONALDSON, E.T., 1968 : 1).

For us, it is the old English or the Anglo-Saxon period which attracts our interest because, it is during this period that Beowulf was written down, and the epic poem deals with the Anglo-Saxons themselves.

HISTORICAL BACKGROUND

From the beginning, England was occupied by Celtic tribes. They were nomads, moving from land to land by making war, and claiming territory.

In 55 AD, there was Roman rule in England. At this time, Julius Caesar defeated Celtic tribes and imposed Roman law on England. Then later, a group of invaders consisting of the Anglo-Saxons came from the north of Europe, which is now Denmark. These Anglo-Saxons were composed of people who liked to fight. They destroyed Roman rule in 449 when they entered the Celtic territory.

The Anglo-Saxons were not composed of one single tribe, but of several tribes: "The invaders of Britain, although called Anglo-

Saxons, consisted in fact of three tribes: the Angles, the Saxons and the Jutes" (DONALDSON, E.T., 1968: 2).

Each tribe had its own organization. That is to say, the tribes were independent but lived in relationship to one another: "Although independent, these tribes were closely allied to one another by their common Germanic heritage" (DONALDSON, E.T., 1968: 2).

As far as literature is concerned in this paper, we must keep in mind that the earliest records of English literature were written in a form of English called Anglo-Saxon or old English, and were made up almost entirely of Germanic elements. These Germanic tribes brought their language, literature and culture to Britain.

One of the greatest epic poems is Beowulf composed by one of the Anglo-Saxons, and it is the most important work of old English literature. It was inspired by the deeds of legendary Germanic heroes. The story itself goes back to the time when the Anglo-Saxons were still pagans and lived in Scandinavia, but when it was written down, the writer had been influenced by Christian ideas. Until now, no one knows the date or the origin of its composition but: "Some have put the composition earlier than the eighth century" (TRAPP, J.B., 1971: 21).

CUSTOMS AND TRADITIONS OF THE CENTURY

THE MARRIAGE DURING BEOWULF'S PERIOD

We know little about the marriage codes of other people of the time, but the Anglo-Saxons illustrated themselves with a highly organized marriage system, "Their marriage code, however was strict, and no feature of their morality deserves higher praise" (TACITUS, 1948: 116).

It seems that, they were almost unique in being content with one wife only. Very few were those who took more than one wife. If a man had more than one wife, it was not to satisfy his desires, but

because of social obligations. “Their exalted rank brings them many pressing offers of matrimonial alliances” (TACITUS, 1948: 116).

The monogamic marriage, stressed the fidelity of the two partners towards each other. In fact, among the Anglo-Saxon: “Clandestine love letters are unknown to men and women alike. Adultery is extremely rare, considering the size of the population” (TACITUS, 1948: 117).

A marriage in the Anglo-Saxon world was conditioned by the payment of a dowry. It was brought by husband to the wife’s parents. Marrying a girl required arrangement by parents and kinsmen, because they had to attend and approve the choice of the two young people. The Anglo-Saxon woman was chaste, because : “no one in Germany finds vice amusing, or calls it up to date to seduce” (TACITUS, 1948: 117).

The man’s role towards his wife was to protect her and feed her; that is why the payment of dowry was meaningful in marrying a girl. This dowry was a sign that the young suitor was able to support his wife and future children.

The Anglo-Saxon wife had also some obligations towards her husband. The woman’s role was to assist her husband: “both in peace and in war, she is to share his sufferings and adventures” (TACITUS, 1948: 117).

THE SOLIDARITY DURING BEOWULF’S PERIOD

Although the Anglo-Saxon tribes often fought each other, there was a keen feeling of solidarity when speaking about clans and members of the same family. Among members of the same family, this solidarity can be found in battle when warriors went to fight.

“Close by them, too, are their nearest and dearest, so that they can hear the shrieks of their women folk and the wailing of their

children; they also carry supplies of food to the combatants and encourage them" (TACITUS, 1948: 117).

Among members of the same tribe or clan, solidarity was the basic organization of the society. "It is accounted a sin to turn any man, away from your door, the host welcomes his guest with the best meal his means allow" (TACITUS, 1948: 119).

It makes no difference among the Anglo -Saxon tribes that one comes uninvited; he is welcomed just as warmly. This can be seen through HROTHGAR's attitude. Beowulf in his far off home heard that Hrothgar's land was threatened by a monster and he made up his mind to help him. Although uninvited, Hrothgar with his followers organized a feast to welcome Beowulf and his comrades. We can easily notice that this solidarity goes back to an earlier time when Beowulf's father occupied a high position in Geat's administration. Hrothgar asserts when speaking to Beowulf :

"Beowulf, you've come to us in friendship, and because of the reception your father found at our court" (RAFFEL, B., 1963 : 37).

The Anglo-Saxon villages were solidly organized; each man occupied a definite social rank. The whole community assembled to debate major affairs, such as war, because they had to help one another in finding out the solution to some problems.

This solidarity characterized the Anglo-Saxon behavior at any time and any occasion. The Dane's king said: "Make this best of all mead-halls yours and then keep it free of evil, fight with glory in your heart" (RAFFEL, B., 1963 : 43).

THE LEADERSHIP DURING BEOWULF'S PERIOD

The concept of leadership among the Anglo-Saxons was based upon mutual respect between the leader and his subjects : "The

power even of the king is not absolute or arbitrary” (TACITUS, 1948 : 107).

However, some moral and physical qualities were required of the leaders in peace time and during war, in order to attract their people’s respect.

“ The commanders rely on example rather than non authority of their rank, on the admiration they win by showing conspicuous energy and courage and pressing forward in front of their troops” (TACITUS, 1948: 107).

A leader’s duty in Anglo-Saxon society was to take care of his people, even if he loses his own life to save those of his people. The proof of this fact is given by Beowulf himself in his old age. A dragon disturbed peace in the country, destroying Beowulf’s people and spreading misery with hot flames from his belly. When the old leader, Beowulf, was given the news, he made up his mind to fight that dragon for the sake of his people. He did not cower at the dragon’s vomiting flames and he asserts : “I mean to stand, not run from shooting flames, stand till fate decides which of us wins. My heart is firm My hands calm” (RAFFEL, B., 1963 : 101).

THE INFLUENCES OF CHRISTIANITY DURING BEOWULF’S PERIOD

It is a fact that Christianity was brought to England in 596, because it was, “in this year that Pope Gregory sent Augustine to England with a good number of monks, who preached God’s word to the English people” (WILSON, D., 1971: 48).

Most Anglo-Saxon writings are dominated by Christian feelings. With the advent of Christianity, Anglo-Saxon works were retouched in the sense that : “After their conversion, their poets tended to rework the ancient Germanic traditions in Christian terms, thereby burying the pagan past beneath the Christian present” (DONALDSON, E.T., 1968 : 4).

While believing in the Almighty God, Anglo-Saxons had their ancestral gods, but a difference was made between them : “The Germans do not think it in keeping with the divine majesty to confine god within walls or to portray them in the likeness of any human countenance” (TACITUS, 1948 : 109).

This shows that Anglo-Saxons reserved much respect for their own gods. Their ancestral gods served as intermediaries between them and the Christian god. As we do not have much documented history on the Anglo-Saxons’ belief in Christianity, one can doubt their faith in the Christian God. Fortunately, we have their writings because: “The most magnificent remains of Anglo-Saxon Christianity are manuscripts” (WILSON, D., 1971: 61).

However, even if Christian ideas dominated the Anglo-Saxon world, we can assert that the Anglo-Saxons were not always Christian in their deeds. This introduces the conflict between paganism and Christianity. That is to say, Christianity did not succeed in converting everybody. The Anglo-Saxons were still clinging to their pagan past.

Beowulf is called a Christian poem probably because of “The Christian coloring of the diction and some of the subject matter of the poem reflects an audience and a poet to whom Christianity and the usages of the church have been familiar” (TRAPP, J.B., 1971: 21).

THE CONCEPT OF HEROISM DURING BEOWULF’S PERIOD

Heroism was the major goal of the Anglo-Saxons, wherever and whenever. Frequently, it was the heroic qualities of a man that allowed him to gain much respect because: “A man’s greatest achievement could be death with his troops” (WILSON, D., 1971: 47).

Thus, Beowulf through his actions, can be considered as the embodiment of the Anglo-Saxons’ heroic ideal. We can guess this fact in his speech addressed to Hrothgar after Esther’s death: “Let your sorrow end! It is better for us all to avenge our friends, not

mourn them forever. Each of us will come to the end of his life on earth; he who can earn it should fight for the glory of his name; fame after death is the noblest of goals" (RAFFEL, B., 1963 : 67).

Beowulf's speech helps us to understand that among the Anglo-Saxons, even if a man were to die while acting heroically, it is no matter. The essential was to win fame even after one's death, because this fame is sustained through his family. A hero's reputation, thus, reaches a high level in the society.

However, heroic behavior among the Anglo-Saxons did not consist of gaining material wealth. The only reward sought was good fame for the hero, his family and his tribe. The hero in the Anglo-Saxon's world acted for other men in order to attract their attention and respect. Thus, he became the source of inspiration and the model to follow. This explains why kings or leaders set examples in battles in order to encourage their warriors to fight boldly. "The hero-king strove to do better than anyone else and above all to fight" (DONALDSON, E.T., 1968 : 3).

Plot and characters of BEOWULF

This part of the paper is an attempt to deal with the important points of the epic poem, and to give a general view towards Anglo-Saxon social life. Through the characters, many aspects of the Anglo-Saxon way of life will be brought to light.

It is important to note, in this section of the paper, that Beowulf is said to be a Christian poem, because of the: "Allusions to the Bible and Christian literature... to Cain, to Giants, to the Devil as the old enemy of the mankind" (TRAPP, J.B., 1971: 21).

There is a conflict in the epic poem, itself, between pagan idea and those of Christianity. Among Anglo-Saxons, there is : "a profound belief in fate and in casting lots to foresee the future" (TRAPP, J.B., 1971: 23).

This conflict is also shown in the fact that Anglo-Saxons associated fate with God's will : "It is the power and glory of God the Creator that move the poet and his characters to joy in creator or to at least sporadic recognition of his will as equivalent to fate" (TRAPP, J.B., 1971: 26).

Therefore, one can easily understand that although Christianity was solidly implanted in the Anglo-Saxon's world it did not succeed in converting all the people.

Beowulf is the most representative example of the Anglo-Saxons' conception of the world in which they lived because: "The poem embodies and takes as the basic of its characters' action a social system and a set of behavioral assumptions which were common to the Germanic people of history" (TRAPP, J.B., 1971: 21).

A. Plot of Beowulf

The story of the great epic poem revolves round Geatland and the Danes' country both occupied by two Anglo-Saxon tribes. After Healfdane's death, Hrothgar, his son, took over the throne of the Danish land. He got so much glory and fame in ruling that he decided to build a hall named Herot, where old and young warriors could gather to feast and celebrate the great national events and victories. Thus, they made merry in that hall.

As they drank and sung while feasting, those songs reached a sea monster by the name of Grendel, who lived in a gloomy lake. This monster hated men, because he had been punished by God, as we will see in the following lines of this paper. He could not stand to see men being happy. Thus, he made up his mind to empty Herot by slaughtering the men within and eating them. For several years, Grendel accomplished many sinful deeds in Hrothgar's Hall, creating an atmosphere of fear and misery among the warriors who used to gather in Herot. Therefore, the Hall became useless for many years.

In the far off land of Geatland, there lived a brave warrior named Beowulf, who was stronger than all the men in the world. He had fought and driven away monsters such as Grendel and decided to help Hrothgar to end his eternal sorrows. He selected the bravest warriors among the Geats, and they sailed across the ocean to Hrothgar's land. At their arrival, they were questioned by the watchman who led them to his "Ring giver"¹⁷.

Hrothgar was very glad to see Beowulf, because he already knew his father and welcomed him warmly. Beowulf explained to, Hrothgar the reason for his visit. A feast was organized in their honour.

Breowulf had decided to sleep in Herot with his men, since the Danes, if they stayed there, feared being killed by Grendel. Now the Geats, led by a man like Beowulf, were certain that after the feast, Grendel would come to seek his human food. Then, Beowulf and his companions slept in Herot to await Grendel.

That night, as before, Grendel came once more to kill for his bloody supper. After having killed a Geat, it went to seize Beowulf. Unfortunately for the monster, Beowulf was fully awaken, and, declared war with Grendel. The fight was so violent that all of Herot shook. In the end, Grendel was fatally wounded. He preferred to run away with death on its back, leaving his torn mutilated arm in Herot.

The following morning, when the news was heard by Hrothgar, the Danes' king gave thanks to God, and Beowulf was fully rewarded. Again, a feast was organized to celebrate this victory over Grendel. However, in the night, while they were sleeping in Herot under the effect of beer, Grendel's mother, unnamed in the poem, came to avenge her son. She killed Esher, Hrothgar's closest

¹⁷ Ring giver = Hrothgar. This name symbolized the power of a king, it meant that the king's body was protected by magic power, and when a warrior was given a ring as a sign of his courage and loyalty, he became an important man and occupied a high social rank.

friend; and she ran away with the body. Again, Denmark was plagued with fear and disturbance.

Beowulf fought again and defeated Grendel's mother in her own home situated at the bottom of the seas. He was given more treasures than before. Thereafter, Beowulf and his companions left Danish soil and returned to their country where they were received by their king, Higlac. They presented him with all the gifts they received in the land of Danes.

After a certain number of years, Beowulf, himself, became the king of Geatland and ruled well. In his old age, his own country was threatened by a dragon that destroyed people with vomiting flames.

Then, Beowulf was too old to fight; but remembering his glorious past, he decided to fight. During the fight with the dragon, he was savagely wounded. After having killed the dragon with his cousin's help, he died.

The poem ends with Beowulf funeral. Wiglaf, who fought at Beowulf's side, led wealthier men in Geatland into the Dragon's den to see, for the last time, the treasures gained from the dragon, since this hoard was to be burnt with Beowulf's body. Then, a tower was built to celebrate Beowulf's greatness, as he himself had requested before his death.

B. Characters of Beowulf

1. Beowulf

Beowulf, the son of Edgetho, is the most powerful character in the poem. He was both man and leader, and had some Christian feelings.

As a man, Beowulf was deeply affected by the misery that Grendel spread among the Danes, thus, leading Hrothgar to despair.

When the news was heard by Beowulf, he decided to help them without hesitation : “And quickly commanded a boat fitted out, Proclaiming that he’d go to that famous king. Would sail across the sea to Hrothgar Now when help was needed” (RAFFEL, B., 1963 : 29).

This help was probably reciprocation to the help his father received from Hrothgar, as it is said previously. Even in his own country, Beowulf was a man who liked to live among the others and was trusted. Therefore, no one regretted his going to Hrothgar’s land: “As he was loved by the Geats” (RAFFEL, B., 1963 : 29).

The Geats’ acceptance of Beowulf departure exemplifies the solidarity that existed among Anglo-Saxon tribes. In spite of his human feeling for other men, Beowulf was a skilful warrior. His warrior’s qualities are first shown in a discussion between Hrothgar and his lieutenant. The latter told his king that there was a band of Geats who wanted to see him, and said : “And Beowulf Their prince, who showed the way to our shores Is a mighty warrior, powerful and wise” (RAFFEL, B., 1963 : 34).

Hrothgar, himself, had already heard about Beowulf and knew of these qualities. He confessed this when addressing his lieutenant : “And I’ve heard that when seamen came, Bringing their gifts and presents to the Geats, They wrestled and ran together, and Higlac’s Young prince showed a mighty battle-grip, Hands that moved with thirty men’s strength, And courage to match” (RAFFEL, B., 1963 : 25).

Beowulf’s heroism went back to his early age. He had already proved himself in fighting evil creatures and monsters. That is why he was chosen by his countrymen to go and fight Hrothgar’s enemy. Beowulf asserted this when he spoke to Hrothgar : “Hail, Hrothgar! Higlac is my cousin and my king; the days of my youth have been filled with glory. Now Grendel’s Name, has echoed in our land: sailors Have brought us stories of Herot, the best if all mead halls, Deserted and useless when the moon Hangs in skies the sun had lit, Light and life fleeing together. My people have said, the

wisest, most knowing And best of them, that my duty was to go to the Danes' Great king. They have seen my strength for themselves, Have watched me rise from the darkness of war, Dripping with my enemies' blood. I drove Five great giants into chains chased All of that race from the earth. I swam In the blackness of night, hunting monsters Out of the ocean, and killing them one By one; death was my errand and fate They had earned" (RAFFEL, B., 1963 : 36).

Beowulf's life time was dominated by courage, strength and heroic feeds. Even in his old age, Beowulf showed once more his heroic qualities when his throne and his country were threatened by a dragon that vomited hot flames. He asserts that, weakness and fear were unknown to him, fame being his major goal : "I've never known fear; as a youth I fought In endless battles. I am old, now, but I will fight again seek fame still, If the dragon hiding in his tower dares to face me" (RAFFEL, B., 1963 : 101).

He felt confident and decided to put an end to the dragon's life, in spite of the danger. He thought that although old, he was strong enough to drive away the dragon. Beowulf confesses his decision : "I mean to stand, not run from his shooting Flames, stand till fate decides Which of us wins. My heart is firm My hands calm" (RAFFEL, B., 1963 : 101).

Since the epic poem was written by a Christian poet, Beowulf, too, is given some Christian feelings in his deeds. Seeing that Grendel was considered as God's enemy, Beowulf cursed him after he had killed him and said : "Let him burn In torment, lying and trembling, waiting For the brightness of God to bring his reward" (RAFFEL, B., 1963 : 34).

While dying, Beowulf seemed to keep his Christian faith because he said : "I thank Our Father in Heaven, Ruler of the Earth For all that his grace has given me" (RAFFEL, B., 1963 : 109).

The above lines can be considered as a prayer addressed to God by Beowulf, in order to beg a place in his world of good spirits for all good deeds done on earth.

More than good deeds, he had given his life to serve others. However, like all Anglo-Saxons of that time, Beowulf, too, had not completely forgotten his pagan past, even if Christianity had taken root in the Anglo-Saxon's world. Through the following speech, we can see that Beowulf had pagan feelings too. While dying he also said : "My days Have gone by as fate willed, waiting For its word to be spoken, ruling as well As I knew how, swearing no unholy oaths, Seeking no lying war. I can leave This life happy" (RAFFEL, B., 1963 : 107-108).

2. Hrothgar

Hrothgar was the son of Healfdane, taking the throne after his father's death. He accomplished many good things as a leader for his country. The following passage shows that Hrothgar was a great king and much loved : "Then Hrothgar, taking the throne, led The Danes to such glory that comrades and kinsmen Swore by his sword, and young men swelled His armies, and he thought of greatness and resolved To build a hall that would hold his mighty Band and reach higher toward Heaven than any thing That had never been known to the sons of men" (RAFFEL, B., 1963 : 25).

Even if respect, among the Anglo-Saxons, was not based upon subordination, Hrothgar was a king obeyed, and whenever he ordered, his people followed him. The building of Herot shows us this fact : "The work Was ordered the timbers tied and shaped By the host that Hrothgar ruled. It was quickly Ready, that most beautiful of dwellings, built As he'd wanted, and then he whose words was obeyed" (RAFFEL, B., 1963 : 25).

Like all great Anglo-Saxons, Hrothgar had also many human feelings towards other people. When Grendel murdered his people in Herot, he was greatly affected as he "Sat Joyless In Herot, mighty

prince mourning The fate of his lost friends" (RAFFEL, B., 1963 : 27).

He had an ability to admire good deeds. Thus, he admired Beowulf's parents for having given birth to such a mighty prince. He showed the same attitude towards Beowulf after his victory over Grendel : "Herot was empty, Bloody, the wisest and best of our people Despaired as deeply, found hope no easier, Knew nothing, no way to end this unequal War of men and devils, warriors And monstrous fiends. One man found it, Came to Denmark and with the Lord's help. Did what none of the Danes could do, Cur wisdom, our strength, worthless without him" (RAFFEL, B., 1963 : 53).

Hrothgar, too, seemed to be influenced by Christianity. For example, when Grendel was wounded to death, leaving his arm and claw in Herot he said : "Let God be thanked! Grendel's terrible Anger hung over our heads too long, Dropping down misery; but the Almighty makes miracles When he pleases, wonder after wonder, and this world Rests in His hands" (RAFFEL, B., 1963 : 52).

Then, Hrothgar advised Beowulf in a Christian way by saying that all men's possessions came from God, and he must be prudent during his life : "Our eternal Lord Grants some men wisdom, some wealth, makes others Greats. The world is God's, He allows A man to grow famous, and his family rich, Gives him land and towns to rule And delight in, lets his kingdom reach As far as the world runs" (RAFFEL, B., 1963 : 77).

However, Hrothgar, like all the Anglo-Saxons of the time period clung to his pagan past. This fact can be seen during the time that Grendel threatened them, because Hrothgar, with his men "Made heathen vows, hoping for Hell's Support, the Devil's guidance in driving Their affliction off" (RAFFEL, B., 1963 : 28).

Unlike Beowulf in his old age; Hrothgar let his country be dominated by a monster, without fighting him. This was considered as a sign of weakness on the part of Hrothgar.

3. Wiglaf

Wiglaf was Wexstan's son; his mother was from Swedish origin. He is the man who saw Beowulf during his last moments of life. He encouraged Beowulf when he was fighting with the dragon : "Beloved Beowulf, remember how you boasted, Once, that nothing in the world would ever Destroy your fame: fight to keep it, Now, be strong and brave" (RAFFEL, B., 1963 : 105).

He was a courageous heroic man, unlike all his friends who ran away fearing the dragon in seeing its hot flames. Wiglaf stayed and fought for his king, Beowulf. During the fight, he said : "My sword will fight at your side" (RAFFEL, B., 1963 : 105).

He was the man who became king after Beowulf. While dying he said to Wiglaf : "Take What I leave, Wiglaf, lead my people Help them, my time is gone" (RAFFEL, B., 1963 : 109).

Through the following passage we can assert that Wiglaf was crowned by Beowulf, himself, to be king of the Geats : "Then that brave king gave the golden Necklace from around his throat to Wiglaf. Gave him his gold-covered helmet, and his ring, And his mail shirt, and ordered him to use them well" (RAFFEL, B., 1963 : 110). Thus, Beowulf left his power in Wiglaf's hands.

4. Grendel

Grendel was a monster born from other monsters. That is to say, his father and mother were monsters, too. They lived in gloomy places. Through their deeds and attitudes, they belonged completely to the pagan race that refused to hear God's word spread in the Anglo-Saxon's world.

We know little about his genealogy. It seems that this race of monsters was once a race of good beings, but God punished them for Abel's death.

The following passage asserts Grendel's qualities and its history : "A powerful monster, living down in the darkness, growled in pain, Conceived by a pair of those monsters born of Cain, murderous creatures banished of Abel's death. The Almighty drove Those monsters out, and their exile was bitter" (RAFFEL, B., 1963 : 26).

Grendel was said to hate Danes when they are happy in their hall. Grendel was too powerful for Hrothgar and his men. He nearly became the ruler of Danish soil. He killed as he pleased without fearing revenge, for many years until Beowulf came. "So Grendel ruled, fought with the righteous One against many, and won; so Herot Stood empty, and stayed deserted for years" (RAFFEL, B., 1963 : 27).

5. Grendel's Mother

This mother, unnamed in the poem seemed to play great role on Grendel's side. In fact, she boldly avenged her son's death by killing Hrothgar's friend Esher, and spread again sadness in the land of the Danes. The poem reveals this : "She'd taken Hrothgar's closest friend, The man he most loved of all men on earth; She'd killed a glorious soldier, cut A noble life short. She had carried off Grendel's claw. Sorrow Had returned to Denmark" (RAFFEL, B., 1963 : 64).

Through the above passage, we may say that, even if this being was a he monster, she courageously fought to avenge Grendel.

Conclusion

It is obvious that the literature of a given society reflects its way of life. Anglo-Saxon's literature helps us to understand the mentality of people of the society. The different opinions given on marriage, solidarity, leadership, influence of Christianity and the concept of heroism show the way of life in the Anglo-Saxon's world.

From the epic poem Beowulf, we have learned much about social structure of the Anglo-Saxon's culture.

Bibliography

- AAIJ, Michel, 2013. "Rev. of Schulman and Szarmack, *Beowulf at Kalamazoo*", in *South Atlantic Review*.
- ABRAMS, M. H., GREENBLATT, STEPHEN, 2006., *Norton Anthology of English Literature* (8th ed.), New York: W. W. Norton.
- ALFANO, Ch., 1992. "The Issue of Feminine Monstrosity: A Re-evaluation of Grendel's Mother", in *Comitatus* 23.
- CARRUTHERS, L., 2011. "Rewriting Genres: *Beowulf* as Epic Romance", in *Palimpsests and the Literary Imagination of Medieval England*, eds. Leo Carruthers, Raeleen Chai-Elsholz, Tatjana Silec, New York : Palgrave.
- CHADWICK, NORA, K., 1959. "The Monsters and Beowulf." *The Anglo-Saxons: Studies in Some Aspects of Their History*, Ed. Peter ed Clemoes. London: Bowes et Bowes.
- CHANCE, J., 1990. "The Structural Unity of Beowulf: The Problem of Grendel's Mother", in Damico, Helen, Olsen, Alexandra Hennessey, *New Readings on Women in Old English Literature*, Bloomington, IN: Indiana University Press.
- DONALDSON and Others, 1968. *The Norton Anthology of English Literature*. Vol. I. Ed. W.W. Norton & Company; New-York.
- GIJSSELS, H., 1961. "Sign Posts, an Anthology and Short History of English Literature", in *Great Britain and the United States*, Ed.M. Didier, Brussels.
- JENSEN, SR., 1993. *Beowulf and the Swedish Dragon*, Sydney: available online.
- JENSEN, SR., 1998. *Beowulf and the Monsters* (corr ed.), Sydney: extracts available online.
- JENSEN, SR., 2004. *Beowulf and the Battle-beasts of Yore*, Allen, Derek illus, Sydney: available online.
- LERER, Seth, 2012. "Dragging the Monster from the Closet: Beowulf and the English Literary Tradition", in *Magazine*.

- NORTH, R., 2006. "The King's Soul: Danish Mythology in Beowulf", *Origins of Beowulf: From Vergil to Wiglaf*, Oxford: Oxford University Press.
- ORCHARD, A., 2003a. *A Critical Companion to Beowulf*, Cambridge : DS Brewer
- Raffel, B., 1963. (translator), *Beowulf, a Mentor Book*, USA.
- STANLEY, E.G., 1976. "Did Beowulf Commit 'Feaxfeng' against Grendel's Mother." *Notes and Queries* 23.
- TACITUS, 1948. *The Agricola and the Germania*, Transl. Penguin Books, Ltd; Great Britain.
- The Heroic Age, Issue 5. "Anthropological and Cultural Approaches to Beowulf."* Summer/Autumn 2001.
- TRAPP, J. and Others, 1970. *The Oxford Anthology of English Literature*, Vol I, Oxford University Press; London.
- Wilson, D., 1971. *The Anglo-Saxons*, A pelican Book, Ltd; London.

LE COMMERCE INTERNATIONAL DES MINERAIS ET L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR MINIER EN DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

**Par
KUYIKULA Masapu**

Introduction

Le commerce international ne date pas d'aujourd'hui ; Il existe, il y a des millions d'années. Les échanges portaient sur les produits alimentaires, les étoffes et les métaux. De nos jours, chaque pays à travers le monde, indépendamment de sa taille, de son idéologie ou de son niveau de développement, participe aux échanges internationaux. La théorie de l'avantage comparatif qui en résulte est riche quant à ses prolongements sur les gains à tirer des échanges (SALIN, P., 1974).

Ainsi, le commerce international offre un potentiel énorme de croissance et de réduction de la pauvreté dans beaucoup de pays en développement. Tout pays peut augmenter son revenu grâce au commerce, dans la mesure où le marché mondial permet d'acquérir des biens à des prix relativement inférieurs à ceux qui s'appliqueraient dans le pays en l'absence de ce commerce.

En République Démocratique du Congo, le secteur minier est resté l'épine dorsale de l'économie nationale. Les exportations de ses minérais occupent une place prépondérante vers les marchés internationaux. Il joue de ce fait un rôle important dans le processus de son développement, malgré certaines difficultés qu'a connues ce secteur depuis 1993, avec la dégradation du cours mondial des matières premières. L'instabilité et les problèmes de gouvernance ont bouleversé le paysage de l'exploitation des ressources minières.

Au sortir de la période coloniale et jusqu'à la fin des années 80, l'exploitation des ressources minières et des forêts congolaises fut largement dominée par des groupes industriels. L'effondrement des

bassins industriels congolais a eu pour effet de favoriser un transfert de la main d'œuvre et de la production vers l'exploitation informelle et artisanale, provoquant une diminution importante des recettes de l'Etat. De plus, ce déclin entraîna la désarticulation de nombreux liens sociaux et économiques entretenus par les industries. La détérioration des infrastructures de transports, d'énergie et de distribution d'eau constraint aujourd'hui fortement le redémarrage d'une production à l'échelle industrielle, dans l'ensemble des provinces minières du pays.

Depuis la signature des accords de paix et la mise en place de nouvelles réglementations régissant ces secteurs à partir de 2000, la situation s'améliore progressivement. Mais la production reste toujours largement en deçà de son niveau historique et de son potentiel.

Au regard de tous ces faits, il nous semble opportun de nous poser les questions suivantes : comment attirer les investissements dans ce secteur clé de la vie nationale ? Quelle stratégie faut-il mettre en place pour garantir les intérêts bien compris des uns et des autres ?

Pour répondre à toutes ces questions, nous formulons l'hypothèse que l'investissement dans le secteur minier en RDC résulterait des facteurs déterminants de la réforme de la structure macro-économique du pays, de la bonne gouvernance et de l'établissement des bonnes conditions commerciales, d'une réglementation fiscale y compris l'établissement d'une solide structure pour la protection de l'environnement.

La présente réflexion comprend deux parties, suivis d'une conclusion à savoir :

- Le commerce international des minerais ;
- L'investissement dans le secteur minier en RD Congo

LE COMMERCE INTERNATIONAL DES MINERAIS

Dans cette partie, il est question de présenter les minérais qui font l'objet du commerce international, de relever le poids de ce secteur dans l'économie congolaise et d'indiquer quelques perspectives d'avenir.

Présentation de quelques minérais de la RDC

La République Démocratique du Congo possède d'importants gisements de métaux ferreux et non ferreux contenant principalement du cuivre, du cobalt, du zinc, de l'étain, du diamant, de l'or, du pétrole brut, coltan, niobium et des métaux qui les accompagnent.

Le choix de ces minérais s'explique par le fait qu'ils font l'objet de la catégorie des minérais principalement exportés et qui contribuaient à partir des années soixante jusqu'à 50% des recettes de l'Etat, entre 70 et 80% des recettes d'exportation, et autour de 8% du P.I.B (HERDERSCHE, J., MUKOKO, D. et TSHIMANGA, M., 2012).

Une constatation cependant s'impose : les minérais connus et exploités sont inégalement repartis sur le territoire national. Les provinces du Katanga, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu dominent les autres provinces puisqu'elles sont productrices des plusieurs sortes de minérais. A titre d'exemple, la province du Katanga produit du cuivre, du cobalt, oxyde d'étain, tungstène, platine, manganèse, calcaire, uranium, charbon, palladium, coltan, germanium, or, argent, diamant, fer, plomb, zinc. Cependant, il convient de souligner que cette liste n'est pas exhaustive. L'importance de ces minérais n'est plus à démontrer sur le plan du commerce international. Ils font l'objet des exportations et attirent les capitaux étrangers importants : gage de tout développement.

Après cette présentation, voyons à présent le poids que ce secteur minier représente dans l'économie de la République Démocratique du Congo.

Le poids du secteur minier dans l'économie congolaise

Il s'agit ici de montrer la contribution du secteur minier dans l'économie congolaise, notamment dans les exportations, dans le produit intérieur brut (P.I.B). Disons que c'est depuis 1989 que l'économie congolaise est en difficulté. Cela, suite à une dégradation de son activité productive. Cette dégradation de l'activité économique est due à l'évolution du taux de croissance du P.I.B à prix constant pour les années 1993, 1994 et 1995, soit respectivement -11,6 -7,2 et 0,6 résultant des pillages de 1991 et 1993. Ceux-ci ont entraîné la destruction du tissu économique et la fermeture de plusieurs entreprises endommagées. Il faut ajouter à cela l'effondrement de la mine de GECAMINES à Kamoto en 1990 impliquant du coup une baisse brutale du volume de production de cette importante unité de production (PHILIPPE MOBBS, M., 1993). Il y a aussi l'inadaptation des politiques conjoncturelles caractérisée par des politiques monétaires inadéquates au sein du système bancaire depuis 1992.

Aux facteurs conjoncturels s'ajoutent les facteurs structurels tels que la vétusté de l'outil de production, les difficultés d'approvisionnement de l'intérieur du pays en produits pétroliers ainsi que la détérioration des infrastructures routières, ferroviaires et fluviales. Pays à revenu intermédiaire en 1965, la RDC est présentement comptée parmi les quarante et un pays à économie à revenu faible.

De tout ce qui précède, il y a lieu de relever ce contraste plusieurs fois souligné de pays potentiellement riche aux habitants pauvres, qui pour nous est un défi majeur à relever.

Ce développement ne peut se traduire que par les performances du secteur des industries extractives qu'il convient de relever.

Performances du secteur des industries extractives de la RDC

Les performances du secteur minier de la RDC ont varié fortement au cours du temps. Ces variations peuvent s'expliquer par les chocs extérieurs tels que le cours des matières premières, ou la crise financière internationale, mais également par les chocs internes qui ont affecté le pays durant les quarante dernières années, tels que les politiques économiques inadaptées et les conflits armés.

En effet, la production de cuivre atteignit son apogée en 1982, avec une production annuelle de 542.000 tonnes (DOMERGUE, Ch. et MPOYI, A., 2012). A partir de la fin des années 1990, la production du secteur minier s'effondra, sous l'influence combinée des chocs endogènes et exogènes. Au tournant des années 2000, le cours favorable des matières premières, associé à la mise en place d'un nouveau code minier encourage le retour des investissements étrangers dans le secteur et contribua à une nouvelle hausse de la production nationale. A partir de 2002, la croissance positive du P.I.B s'est accompagnée d'une contribution croissante du secteur des industries extractives.

Le tableau 1 ci-dessous, présente la production minière de la République Démocratique du Congo de 2001-2011.

Tableau 1 : production Minière de la RD Congo de 2010 à 2011

Wolframi te	Coltant	Cassitérit e	Zinc	Cobalt	Cuivre	Or	Diamant	Produit minier
T	T	T	T	T	Kg	c		Unité
nd	Nd	Nd	1.014	11.637	37.845	nd	18037433	2001
nd	nd	nd	828	11.865	26.311	nd	21601819	2002
100	47	2.986	4.886	7.341	16.359	nd	27111526	2003
190	32	2.945	5.067	8.851	18.995	12	29988062	2004
310	184	5.970	15.110	8.234	26.389	614	31733747	2005
417	24	2.388	33.784	15.384	99.121	95	28253571	2006
1.193	393	14.694	11.925	41.464	236.742	122	28269336	2007
724	530	19.189	15.465	42.461	335.066	70	22897805	2008
365	464	15.512	19.696	56.103	309.610	220	18030305	2009
45	279	13.415	13.145	93.633	468.681	178	17082105	2010
34	170	4.115	9712	51.578	123.331	123	9816856	1 ^{er} SEMEST RE 2011

Source : Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière, RD Congo, 2011. Nd : Non disponible

En observant ce tableau, on peut dire que la production du diamant a connu une augmentation de 2002 à 2005 pour baisser en 2006. La production de l'or a augmenté en dents de scie, c'est-à-dire en 2005 de 614 carats pour baisser en 2006 et augmenter en 2007.

Quand au cuivre et le cobalt, la production a augmentée en 2007, 2008, 2009, et 2010. Ceci montre la reprise de la production après un long moment de stagnation. Même performance pour le zinc, le coltan et le wolframite.

Le poids du secteur minier dans les exportations

Historiquement, le secteur minier de la RDC fut dominé par de grands groupes industriels parapublics. Après l'indépendance en 1960, le gouvernement procéda en 1967, à la nationalisation de l'Union Minière du Haut Katanga (U.M.H.K) et à la création de plusieurs entreprises d'exploitation et de production minière.

Ces entreprises ont exercé pendant des décennies un rôle central dans l'économie de la RDC. Elles entretiennent également d'importants liens avec l'économie et le développement local. Ces entreprises contrôlent toujours une part importante des réserves minières de la RDC. Elles détiennent des permis d'exploitation et un important capital industriel, bien que largement tombé en désuétude du fait de l'absence d'investissement de renouvellement de l'appareil productif. Avec l'effondrement de la production industrielle et les changements dans l'environnement réglementaire du secteur à partir des années 1990, les entreprises parapubliques ont pu développer des partenariats avec des entreprises privées congolaises et internationales, pour l'exploration et l'exploitation.

Malgré l'importance des concessions détenues par ces entreprises, elles se trouvent en situation de faillite, qui pèse sur les performances du secteur et sur l'ensemble de l'économie de la RDC. Cette situation est notamment due à l'utilisation inappropriée des revenus miniers qui ne furent pas réinvestis dans l'appareil productif et le renouvellement des intrants. Les rentes générées servirent à

financer des régimes autocratiques (notamment durant la période du Maréchal Mobutu) et les réseaux clientélistes proches du pouvoir. Ainsi, il est estimé qu'à partir des années 1980, entre 150 et 400 millions de dollars auraient été détournés des revenus du cuivre et du cobalt, soit près de 30% de l'ensemble des exportations annuelles (WORLD BANK, 2008).

L'appareil productif des entreprises publiques s'est détérioré conduisant à une faillite, renforcée par les décisions de gestion économiques peu adaptées. A titre d'exemple, la production de cuivre de la GECAMINES s'est ainsi dramatiquement effondrée depuis la fin des années 1980, passant de 500.000 tonnes par an, à 26.000 tonnes en 2008 et 7.400 tonnes en 2009 (JOHONNES, H. et al., 2012).

Aujourd'hui, la Gécamines vit principalement de la vente des permis d'exploration et d'exploitation dont elle dispose et des revenus issus des accords de partage de production dans le cadre de ses partenariats avec des entrepreneurs privés.

Le tableau ci-dessous présente la structure des exportations minières.

Le tableau 2 : Structure des exportations minières

Désignation	Poids (1000) tonnes	Valeur (US millions)
Cuivre	623,3	1306,60
Cobalt	206,7	440,90
Diamant	4,7	538,90
Cassitérite	18,0	111,40
Autres	59,7	64,78
Total	912,4	2.462,58

Source : OCC, 2011.

Au regard de ce tableau, il ressort que les exportations minières viennent du Kasaï (diamant), du Katanga (cuivre et cobalt), et du Kivu (cassitérite). Les exportations totales de minéraux se sont

élevées à 912.400 tonnes, pour une valeur d'USD 2.462 millions. Les diamants sont faibles en volume mais de haute valeur par rapport aux autres produits et il n'a pas été possible de faire des estimations des gains de facilitation du commerce pour eux. Il a donc seulement été possible de faire des estimations de facilitation du commerce des produits miniers dont la plupart sont exportés à partir du Katanga (cuivre, cobalt) et de l'Est (cassitérite). Par ailleurs, le secteur minier a bénéficié de l'introduction du nouveau protocole d'accord sur les mines qui a libéralisé le commerce de diamant et éliminé le monopole de la Gécamines. En 2002, un nouveau code minier remplaçant le code de 1981 fut promulgué, bouleversant la gouvernance et le passage des acteurs opérant dans le secteur. Les grandes entreprises étatiques ont vu leur rôle se modifier, en permettant l'arrivée d'investisseurs étrangers sur le marché. Le changement principal apporté par le code minier de 2002, réside dans la possibilité pour un investisseur étranger de pouvoir accéder à des titres miniers directement sans devoir établir de partenariat avec les structures parapubliques existantes. Ainsi des nombreuses sociétés internationales sont impliquées aujourd'hui dans l'exportation et l'exploitation des ressources minières.

Dans ses rapports avec les autres secteurs

L'industrie minière contribuait à la création des emplois pour plus de 71.109 postes (PHILIP, M. et MOBBS, 1993). Elle dispensait des salaires appréciables et assurait des services sociaux et des formations importantes. Les activités minières dépendent des secteurs de l'énergie, de transports et absorbent plus de 50% de l'énergie électrique consommée dans le pays. A titre d'exemple, la Gécamines jouait un rôle social et économique important pour beaucoup de petites et moyennes entreprises se trouvant dans sa périphérie. Pendant plus de 30 ans, cette entreprise a été le moteur de l'économie congolaise. Elle était citée parmi les plus grands employeurs de la RDC. En 1990, elle comptait 35.000 agents dont 91,8% étaient des agents d'exécution. Elle assurait l'existence de plus de 258.000 personnes.

En juin 2009, la dette cumulée de la Gécamines fut estimée à 1.750 millions de dollars (Cfr. Banque Mondiale) et ses pertes évaluées entre 15 et 20 millions par mois ou 167 millions de dollars par an sur les seize dernières années. Le poids de ces dettes rend difficile le paiement des salaires de ses 13.000 employés, mais également incapable de fournir les ressources nécessaires au fonctionnement de 96 écoles et 7 hôpitaux dont elle a la charge. Leur effondrement a conduit à une désarticulation économique et sociale à proximité des sites d'exploitation. Toute la population du bassin minier du Katanga dépendant de cette entreprise s'est trouvée du jour au lendemain dans une grande pauvreté. Elle est également tributaire du secteur des transports et des Télécommunications aussi bien en ce qui concerne le trafic minier qu'en ce qui touche le trafic avec les voies d'exploitation.

Dans le produit brut (P.I.B)

La relance du secteur minier est perceptible, notamment dans la province du Katanga, et les investissements internationaux recommencent à affluer. Cependant la contribution du secteur au P.I.B, aux recettes de l'Etat et à l'emploi formel reste limitée. Le défi à moyen terme du gouvernement est de créer un environnement apte à soutenir l'expansion qui proviendrait du secteur privé et qui tire profit de son potentiel et de ses grandes réserves en ressources minérales. A cette fin, un programme doit viser à consolider la stabilité macroéconomique, à augmenter l'efficacité de la production, à développer les institutions publiques et la capacité de mettre en place des politiques de renforcement de l'Etat de droit et de la justice, à lutter contre la corruption, et à investir dans le secteur social en vue de réduire la pauvreté.

Pendant des nombreuses années, l'économie congolaise était toujours en récession, les taux de croissance étaient de - 7% en 2000 et de -2% en 2001, mais depuis 2002, le taux de croissance est devenu positif et est passé à 3,5% (DSCRP, 2006).

Comme nous l'avions déjà dit plus haut, c'est seulement après 2002 que des réformes économiques ont été sérieusement envisagées, l'économie a été stabilisée et la tendance négative du PIB redressée. La croissance du PIB est passée de 6% en 2003 à 6,5% en 2005 et il est aujourd'hui à 8,2% soutenu par une contribution croissante du secteur des industries extractives et d'autres secteurs.

Les disparités géologiques provinciales de la RDC et la forte croissance des industries extractives ont renforcé les disparités de croissance des PIB provinciaux. Ainsi, dans le Katanga où le secteur minier a connu la croissance la plus importante dans les dernières années, le PIB a connu une hausse de 15,7% entre 2006 et 2010, et le secteur minier contribua en moyenne à 37,7% du PIB sur la période. A l'inverse, dans la province du Maniema, dominée par le secteur minier artisanal ayant connu un faible décollage, le PIB a connu une croissance de 7,9% et le secteur minier ne contribua qu'à 3,58% de la croissance du PIB sur la période, malgré la présence des ressources importantes.

Tableau 3 : PIB dans quelques provinces de la RDC et part des industries extractives

Provinces	Croissance du PIB 2006/2010	Industries extractives
Katanga	15,7%	37,7%
Maniema	7,9%	3,58%
Bandundu	3,8%	0,09%
Kasai Occidental	10%	2,1%
Sud Kivu	-2%	3,02%
Bas-Congo	12,3%	25,5%

Source : Autorités provinciales de RDC et BM, 2011

Les ressources minières du commerce international et perspectives d'avenir

La République Démocratique du Congo est un pays aux ressources minérales considérables. Le sous-sol de la RDC est riche en métaux. Plus de 1.100 minéraux et métaux sont répertoriés

(HERDERSCHEC, J., MUKOKO, D. et TSHIMANGA, M., 2012). Exploitées depuis l'époque coloniale, ces ressources ont historiquement été au cœur de l'économie du Congo. Au regard de ses réserves, le rôle aujourd'hui modeste des industries extractives pourrait redevenir prépondérant dans l'économie de la RDC. Ainsi, les réserves de cuivre du Katanga sont les deuxièmes plus importantes du monde après le Chili. Le pays détient les plus importantes réserves de diamants (25% du total connu), de cobalt et d'or connus au monde (WORLD BANK, 2008). Ces réserves sont reparties entre les différentes provinces du pays, suivant des disparités géologiques importantes.

Tableau 4 : Répartition des principales ressources minérales par provinces

PROVINCES	MINERAIS
BANDUNDU	Diamants, pétrole
BAS-CONGO	Bauxite, phosphate, diamants, or, cuivre, Zinc, calcaire, vanadium, plomb, pétrole.
EQUATEUR	Fer, cuivre, Or, diamant, pétrole.
ORIENTALE	Or, diamant, fer, Tungstène, coltan, étain, pétrole.
KASAI OR.	Diamant, argent, nickel, cuivre.
KASAI OCC.	Diamant, or, chrome, nickel, fer, pétrole.
KATANGA	Cuivre, cobalt, étain, tungstène, platine, manganèse, calcaire, uranium, charbon, palladium, tantalite, germanium, or, argent, fer, plomb, zinc.
NORD –KIVU	Or, Niobium, étain, tantalite, tungstène, platine, monazile, tourmaline, améthyste, quartz, pierres semi-précieuses.
SUD- KIVU	Or, Niobium, étain, tantalite, tungstène, platine, saphirs,

	tourmaline, améthyste, quartz, pierres semi-précieuses, cuivre, gaz, pétrole.
MANIEMA	Diamant, étain, monazile, or, tungstène.

Source : Banque Mondiale, 2008 et Ministère des hydrocarbures de la RDC, 2011.

Au regard de ce tableau, on constate que le Katanga, les deux Kivu et la province du Maniema sont les provinces dont les sous-sols recèlent les ressources minérales les plus diverses et les plus importantes. L'ensemble des provinces de la RD Congo possède des sous-sols riches en minerais, métaux et hydrocarbures ; mais les informations précises sur ce potentiel font défaut et la majeure partie de ces ressources sont supposées inexplorées et inexploitées. Depuis le démarrage de l'exploitation minière au début du vingtième siècle dans le Katanga, jusqu'en 2003, 18 millions de tonnes de cuivre furent produites et les réserves estimées dans la ceinture de cuivre de la province pourraient atteindre 70 millions de tonnes de cuivre, 5 millions de tonnes de cobalt et 6 millions de tonnes de zinc. Ces gisements de cuivre sont également présents dans les sous-sols du Bas-Congo, mais de taille relativement modeste. Les diamants estimés pourraient être importants, avec 150 millions de carats. Certaines estimations suggèrent même que jusqu'à 500 millions de carats pourraient être présents dans les sous-sols du pays. Seuls 5% seraient de qualité supérieure. Les gisements de diamants sont principalement présents dans les deux Kasai, dans le Katanga et les deux Kivu et près de 75% de la production en terme de carat se fait par le biais d'une production artisanale.

En outre, les principales ressources aurifères se trouvent dans la région d'Ituri, dans la province Orientale, dans les Kivu et dans le Maniema. Les trois sites principaux considérés pour l'exploitation industrielle d'or contiendraient environ 850 tonnes. Les réserves du Moto dans la région de l'Ituri s'élèveraient à 500 tonnes, et pourraient être plus importantes dans le Kilo, bien qu'aucune estimation précise ne soit disponible à ce jour.

Les gisements d'autres minéraux tels que les tantalites (Coltan) se trouvent principalement dans l'Est et le Sud du pays. Le potentiel de ces autres minéraux demeure mal connu et leur exploitation se fait principalement de manière artisanale. Toutefois, la possession des réserves naturelles relativement abondantes ne garantit pas la prospérité matérielle. Mais, les pays dotés d'un patrimoine naturel important comme la RDC jouissent manifestement d'atouts dont ne disposent pas ceux qui en sont dépourvus. Plus ce patrimoine est accessible, plus l'accumulation d'un capital matériel et humain est aisée. Les réserves abondantes des minerais de la RDC constituent des atouts majeurs pour attirer les investissements et ouvrent une perspective meilleure pour le pays.

Tableau 5 : Synthèse des ressources minières connues en RDC

Ressources	Années 1 ^{ère} exploitation industrielle	Ressources estimées (2008)	Unités	Extraction jusqu'à 2003
Cuivre	1911	90	Millions /tonnes	18
Cobalt	1924	5	Tonnes/000	500
Or		850	Tonnes	Nd
Diamants (précieux industriels)		150	Millions / carat	56 3,2
Pétrole	1975	187	Millions /baril	Nd
Zinc				36
Germanium				280.000

Source: « Whereis the Wealth of nations », Banque Mondiale 2006.

L'exploitation des ressources naturelles est largement en deçà des capacités potentielles du pays. Ces secteurs requièrent des choix de politiques sensibles, devant prendre en considération le caractère non renouvelable de ses ressources. L'impact environnemental et social de leur exploitation doit pondérer l'intérêt généré par les contributions fiscales potentielles de ces secteurs. La partie suivante présente les problèmes des investissements liés au secteur minier en RDC.

L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR MINIER EN RD.CONGO

La partie suivante traite successivement, le rôle que le gouvernement congolais peut jouer dans le secteur des mines en vue d'attirer les investissements et les facteurs d'attraction des nouveaux investissements dans ce secteur.

Le rôle de l'Etat dans le secteur minier

Le rôle de l'Etat congolais dans ce secteur doit être régulateur, promoteur et catalyseur.

Régulateur : par cette fonction, le gouvernement doit se préoccuper de la réalisation des certains objectifs macroéconomiques indispensables pour toute la communauté mais que le secteur privé ne peut pas réaliser. Il s'agit notamment de la réglementation du secteur minier et de la protection de son environnement.

En effet, comme **Promoteur**, le gouvernement congolais est censé faire la promotion de sa potentialité géologique auprès des investisseurs tant nationaux qu'étrangers, car les capitaux n'ont pas de frontières ni de culture, de couleur ni de race.

En tant que **Catalyseur**, il doit laisser l'initiative privée, chose déjà faite par le gouvernement avec une série de réformes visant la restructuration des entreprises publiques dont celles du secteur minier. Ces réformes se sont matérialisées par la promulgation d'un nouveau code minier en 2002 ainsi que la mise en place des structures garantissant une bonne application de ce code (décret 038/2003). Ce nouveau code minier a permis de contribuer à une amélioration de la réglementation du secteur. Cependant, un certain nombre de dimensions du code demeure à améliorer. En cette matière, nous citerons aussi le cas du Chili qui a récolté des succès importants dans ce secteur grâce à la libéralisation de son économie et de la privatisation de son secteur minier. Il a pu construire son économie et les infrastructures avec le revenu de sa production de cuivre, qui totalisait 50% de son revenu d'exportation, en 1994 (ONUDI, 1996).

Malgré cette libéralisation, le gouvernement doit en assurer le contrôle pour éviter tout abus. Il doit mettre en place une stratégie qui consiste également à rationaliser l'exploitation des ressources minières, à soutenir durablement la croissance économique et à contribuer efficacement à l'amélioration des conditions sociales des travailleurs du secteur d'une part, et de celles des populations congolaises dans leur ensemble d'autre part.

Les facteurs d'attraction des nouveaux investissements dans le secteur minier

Les facteurs déterminants

a) Le potentiel géologique

Parmi les facteurs qui attirent de nouveaux investissements dans le secteur minier, nous citerons : le potentiel géologique qui doit être identifié par le travail d'exploration et la prospection des ressources naturelles. En effet, les ressources naturelles dans la plupart des pays sont irrationnellement exploitées et mal connues. L'inventaire de ces ressources est nécessaire. Il permettra de connaître quelles sont les matières facilement exploitables, à moindre coût et qui rapportent sur le marché international et qui constituent la réserve nationale à exploiter à long terme. Cependant, l'importance des ressources minérales de la RDC ne font l'ombre d'aucun doute. Grâce à l'abondance et à la variété de ces ressources minérales, l'industrie minière constitue un secteur vital de l'économie congolaise. Si la richesse minière du Congo est bien connue, la géologie des ressources l'est moins (CAHEN, 1974). Son sol et sous-sol renferment des substances minérales presque de toute nature, en quantité et en qualité importantes, comprenant les métaux, les métalloïdes et les gaz (TANTU, 1993).

b) un environnement macroéconomique solide

Pour assurer un environnement macroéconomique solide, il faut la maîtrise de certains indicateurs économiques, à savoir : la

maitrise de l'inflation, une bonne politique budgétaire découlant de la bonne gouvernance des finances publiques et une politique structurelle. La stabilité macroéconomique reste, à ne pas douter, la condition nécessaire pour assurer une croissance soutenue dans les pays (Afrique-EU, bulletin économique, 1995).

Néanmoins, l'amélioration globale des résultats économiques doit s'accompagner dans notre pays en particulier, des mesures structurelles spécifiques propres à renforcer les incitations économiques et à assurer une amélioration plus efficace des ressources tout en levant les obstacles au développement du secteur privé.

Les programmes d'ajustement de nombreux pays prévoient donc le plus souvent une panoplie des mesures dans ce sens, qui vont de la restructuration des entreprises publiques et de la suppression du contrôle des prix (au détail et au producteur), à la libéralisation des régimes de change et de commerce et à l'élargissement de l'assiette de l'impôt.

c) Une structure stable : légale, réglementaire et fiscale

La stabilité économique et financière n'est pas le seul facteur essentiel à la croissance économique. Tout gouvernement qui espère promouvoir le développement des affaires, doit aussi fournir un contexte fiscal et réglementaire stable. Ses procédures administratives et juridiques pour permettre que ces règles soient mises en vigueur, doivent aussi être transparentes et faciles à comprendre. L'un des obstacles le plus sérieux aux investissements étrangers est la complexité du régime réglementaire. Certains investisseurs sont souvent découragés alors que d'autres sont tentés de contourner ces règles en payant des pots-de-vin aux fonctionnaires chargés de les mettre en vigueur (DSCRP, 2006).

Une autre étape pour augmenter la confiance des investisseurs potentiels est la création d'un système juridique transparent et juste pour régler les différends. Si les tribunaux locaux

donnent toujours l'impression de trancher en faveur des intérêts locaux ou gouvernementaux, quels que soient les mérites du système, les investisseurs étrangers peuvent être découragés.

D) Les institutions publiques minières compétentes

Il est question de renforcer les institutions publiques minières, c'est-à-dire que le gouvernement doit créer un département des mines, un service géologique et un office de l'environnement. En effet, la sécurité des titres de propriétés, le renforcement des lois et la création de régimes fiscaux attractifs sont des préalables aux investissements durables et réglementés du secteur privé. Si les codes forestier et minier de 2002 ont permis de clarifier le statut des explorations et d'exploitations dans ces secteurs, l'absence d'un code des hydrocarbures actualisé crée un climat d'incertitude pour les investisseurs. Les institutions publiques qui supervisent les secteurs des ressources naturelles pâtissent, comme l'ensemble des institutions de la RD Congo, de problèmes de capacités. Ainsi, les directions administratives en charge du suivi du secteur minier artisanal n'ont que peu de moyens à leur disposition pour accomplir leur mandat. Les institutions censées gérer les dimensions environnementales et sociales des contrats liés à l'exploitation des ressources miniers tardent à se mettre en place et celles qui existent ont souvent des moyens limités. Une meilleur régulation et réglementation de l'ensemble de ces secteurs nécessitera le renforcement de leurs capacités institutionnelles, la mise en adéquation de leurs moyens avec leur mandat et un service de leur performance.

e) L'établissement des conditions économiques et commerciales solides

La RD Congo est une économie très extravertie et le commerce efficace est essentiel à la promotion de la croissance économique (HERDERSHEC, J., MUKOKO, D. et TSHIMANGA, M., 2012). La croissance et la facilitation du commerce pourraient résulter d'une combinaison de l'amélioration du régime de

politique commerciale grâce à l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires et/ou - la réduction du coût, du temps et des risques (CTR) des procédures relatives aux exportations et importations. En fait, les transactions de la RDC du commerce extérieur restent handicapées par :

- des procédures lentes, lourdes et coûteuses ;
- par rapport à d'autres pays dans la même situation ;
- les mandats obsolètes et contradictoires et le modus operandi d'un certain nombre d'institutions impliquées dans les procédures d'importation et d'exportation ;
- un cadre juridique et réglementaire obsolète qui est insuffisant pour répondre aux besoins actuels de l'économie de la RDC ;
- des équipements d'infrastructures délabrés et mal entretenus.

A cet égard, le gouvernement doit donner des garanties aux investisseurs, telles que : le droit de vendre leurs produits c'est-à-dire garantir aux investisseurs la vente de par le marché des produits à qui ils veulent sans quelque influence, selon le principe du marché; le droit d'importer les équipements, les pièces de rechange et les fournitures, y compris l'accès assuré aux devises avec un taux de change déterminé par le libre marché.

La modernisation de la structure légale et fiscale

Il est question de faire connaitre aux investisseurs son potentiel géologique. A cela s'ajoutent l'accès assuré aux terrains pour l'exploitation, des règlements et procédures clairs et transparents dans les terrains d'exploitation des mines ; une sécurité garantie de la propriété c'est-à-dire, il est important d'assurer la sécurité à tous les investisseurs potentiels sans discrimination. Dans le cas contraire, il n'y aura pas d'investissements. Un régime fiscal stable et équitable, c'est-à-dire qui ne pénalise pas les sociétés ou les investisseurs en d'autres termes, un régime fiscal basé sur le profit net, équitable et rationnel.

En effet, la fiscalité du secteur minier en RDC a été redéfinie dans le code minier de 2002, et reflète les bonnes pratiques internationales et il définit les différents types de taxes applicables par les différentes institutions publiques en fonction des services et des types d'exploitation.

De manière globale, il est estimé que les grandes compagnies industrielles sont soumises à un taux de taxation avoisinant les 56%. Cependant, à ce taux officiel, des paiements informels pouvant atteindre les 15 à 25% doivent être ajoutés. Il apparaît cependant que de nombreuses entreprises négocient des avantages fiscaux tels que dans le cas du partenariat Sino-Congolais. Les entreprises disposent pour cela de nombreux moyens légaux tels que les déductions sur les crédits d'investissement, de droits sur les permis de recherche, ou de barrières fiscales. Ces allègements fiscaux négociés par les compagnies dans le cadre de l'allocation de leur concession et la détermination des investissements nécessaires. S'ils paraissent réduire les recettes de l'Etat sur l'exploitation des ressources minérales, ils constituent néanmoins un levier incitatif important pour les opérations.

Tableau 6 : Synthèse des impôts et taxes sur le secteur minier

Redevance minière	2%	Sur les revenus bruts
Droits superficiaires	5,08%	Dollar /par hectare des zones exploitées
Droits d'importation	2 à 5%	Sur l'importation d'intrants et équipements
Droits d'exportation	1%	Sur les revenus bruts
Impôts sur les revenus	30%	Sur les revenus imposables
Estimation des revenus impossibles	64%	Sur les revenus bruts (estimations du FMI)
Retenue à la source, dividende	10%	Sur les revenus nets

Source : Banque Mondiale (2008), « Croissance et gouvernance dans le secteur minier ».

Etablissement d'une structure solide pour la protection de l'environnement

La protection de l'environnement, notamment la lutte contre la pollution et l'élimination des déchets sont devenus, à l'heure actuelle presque des règles usuelles (PICHAT, P., 1995). Les chefs d'entreprises reconnaissent de plus en plus l'intérêt qu'ils ont aussi bien pour leurs marges bénéficiaires que pour l'économie dans son ensemble d'exercer leurs activités en respectant l'environnement, en réduisant les émissions polluantes des déchets et de conserver ainsi l'énergie et les ressources naturelles.

Les gouvernements des pays développés s'efforcent à réduire la pollution et d'éliminer les déchets en mettant en place des mesures réglementaires souples et efficaces en terme de coût. Par ailleurs, un développement économique fondé sur une utilisation abusive des ressources, ne peut se poursuivre indéfiniment sans mettre en péril la capacité de survie de la planète. Seule une économie prospère garantira à long terme l'intégrité des systèmes naturels (WILLIAM K., KEILY : 1991).

Nombre des problèmes d'environnement résultent de l'activité des sociétés multinationales considérées par certains comme les grands responsables des actes de destruction graduelle et cumulative de la nature. Cela va du défrichage des terres par des populations rurales pauvres, désireuses d'obtenir un titre de propriété, de nourrir leur bétail ou de cultiver des produits vivriers, aux rejets des substances toxiques dans l'atmosphère ou les cours d'eau par les mines d'or, les entreprises de galvanoplastie et les petites usines, en passant par la pollution des sols et de la nappe phréatique par les agriculteurs faisant un usage excessif des pesticides. Quant à la RD Congo, la constitution oblige l'Etat congolais à protéger l'environnement (article 53) et renvoie au domaine de la loi, la détermination du régime de la protection de l'environnement et du tourisme dans son article 123.

Pour donner effet à cette orientation constitutionnelle pertinente, la RD. Congo s'est dotée d'une loi fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement et d'une loi relative à la conservation de la nature ; cette dernière vient abroger et remplacer l'actuelle ordonnance loi n° 69 – 041 du 22/08/1969, qui prévalait jusqu'à présent sur la conservation de la nature. Cette loi a été adoptée le 16 juillet 2011. La loi du 16 juillet 2011 introduit un certain nombre d'innovations relativement à la conservation et la protection de l'environnement. Cette loi institue la mise en place d'un Conseil National de l'environnement et du développement durable, placé sous l'autorité du premier Ministre (article 17), donnant des avis sur les plans sectoriels et la politique nationale de l'environnement. De plus, les études d'impact environnemental et social sont désormais obligatoires, pour tout projet de développement, d'infrastructure ou d'exploitation.

Enfin, le gouvernement congolais peut s'assurer d'un développement minier environnementalement soutenable par l'introduction des lois et des règlements en matière d'environnement et de la protection des indigènes et d'autres groupes vulnérables.

On notera qu'une infrastructure physique de grande envergure et fiable est absolument fondamentale au développement général d'une économie. Mais la construire et la maintenir à un coût acceptable est un défi constant. Pour cela, il faut la réforme des infrastructures des transports et télécommunications ; car, elles influent sur la capacité d'une économie en contact avec le monde extérieur et permettant de répondre rapidement à l'évolution des demandes du marché.

Bref, le développement d'un réseau des transports publics est une priorité impérieuse pour qu'un pays puisse développer un commerce et une économie concurrentiels. Le réseau des transports publics peut entraîner la croissance, créer de nouvelles possibilités commerciales et assurer une répartition régulière du développement, en dehors des grandes villes. Le chemin de fer a un rôle important, particulièrement pour le transport des marchandises d'exportation,

comme les récoltes ou les lois, les minéraux, entre l'intérieur du pays (lieu de production) et les ports (lieu d'exportation). Mais les coûts de maintenance sont très élevés.

Le secteur transport

On notera qu'une infrastructure physique de grande envergure et fiable est absolument fondamentale au développement général d'une économie. Mais la construire et la maintenir à un coût acceptable est un défi constant.

Pour cela, il faut la réforme des infrastructures de transports et télécommunications ; car elles influent sur la capacité d'une économie en contact avec le monde extérieur et permettant de répondre rapidement à l'évolution des demandes du marché.

En effet, le développement du secteur des transports en RDC est un élément majeur de la politique contre la pauvreté adoptée par le gouvernement dans la PSR de 2007. Ce secteur joue un rôle important pour l'économie entière. C'est un catalyseur essentiel de la croissance de production du secteur de l'agriculture, de l'amélioration de la concurrence commerciale interne et externe, du support de la croissance du secteur minier et du cobalt contre le malaise qui affecte les communautés isolées. Malheureusement, ce secteur vit, en ce moment, une crise profonde dont l'impact continue de limiter la capacité du gouvernement à atteindre ses objectifs de croissance économique à court et à moyen terme.

Aujourd'hui, la majeure partie du territoire de la RDC est inaccessible. De 10 capitales provinciales, seulement 4 sont reliées à Kinshasa par des routes, alors que les autres sont uniquement accessibles par les airs ou par la navigation. Les communications entre ces capitales et d'autres centres provinciaux sont souvent impossibles.

Bref, le développement d'un réseau des transports publics est une priorité impérieuse pour qu'un pays puisse développer un

commerce et une économie concurrentielle. Le réseau des transports publics peut entraîner la croissance, créer de nouvelles possibilités commerciales et assurer une répartition régulière du développement, en dehors des grandes villes.

Le chemin de fer a un rôle important, particulièrement pour le transport des marchandises d'exportation, comme les récoltes ou les bois, les minerais, entre l'intérieur du pays (lieu de production) et les ports (lieu d'exportation). Mais les coûts de maintenance sont très élevés.

Conclusion

Le secteur minier congolais est resté l'épine dorsale de l'économie nationale. Il joue de ce fait un rôle important dans le processus de son développement, malgré certaines difficultés dues à la dégradation du cours mondial des matières premières ces dernières années.

Pour rendre ce secteur viable et lui permettre d'attirer assez d'investissements, il est nécessaire que les autorités congolaises puissent tourner leur regard sur l'économie mondiale. Le gouvernement doit recourir aux investissements directs tant étrangers que nationaux en libéralisant davantage son économie. La privatisation de ce secteur peut être l'une des solutions dans la mesure où elle mobilise des capitaux privés, encourage l'esprit d'entreprise locale et favorise le partage des risques avec le secteur privé.

A cette fin, un programme doit viser à consolider la stabilité macro-économique, à augmenter l'efficacité de la production, à développer les institutions publiques et la capacité de mettre en place des politiques de renforcement de l'état de droit et de la justice et à lutter contre la corruption.

Mais, il faudra adopter une attitude plus ouverte à l'égard des investisseurs, instaurer un régime fiscal équitable et rationnel pour

attirer les investisseurs tout en renforçant les mesures de contrôle pour éviter la fraude fiscale par la création d'un système juridique transparent et juste pour régler les différends.

Etablir une structure solide pour la protection de l'environnement y compris la réforme des infrastructures des transports et des télécommunications, car elles influent sur la capacité d'une économie appelée à être en contact avec le monde intérieur comme extérieur.

Enfin, un secteur bancaire bien organisé est nécessaire aussi, compte tenu du fait que les banques sont de plus en plus considérées comme des membres importants du commerce et que leur contribution doit être orientée vers les secteurs qui ont le potentiel de croissance le plus important. Lorsque tous ces facteurs sont en place, les réformes économiques deviennent plus faciles à opérer et beaucoup moins douloureuses dans le chef de la population.

Références

- ALBERT CORHAY et MAPAPA MBANGALA, 2010. *Ingénierie des projets d'investissement*, Université de Liège.
- BARON, Br., 1990. *Economie de développement*, Ed. Universitaire.
- BONGOY MPEKESA, 1974. *Investissement mixte au Zaïre*, PUZ, Kinshasa.
- CAHEN, L., 1974. Notice explicative de la carte des gîtes minéraux au Zaïre, service de géologie du Zaïre.
- HERDESCHEE, J., et al., 2012. *Accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en RDC*, Médiaspaul, Vol. II et Vol. III.
- LOUZON GELINAS, 1985. *Contrôle de gestion*, éd. Gaétan Marin.
- MINISTÈRE DU PLAN, 2006. *Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté*, Kinshasa.
- NYEMBO SHABANI, 1975. *L'industrie du cuivre dans le monde et le progrès économique du copperbelt africain*, renaissance du cuivre, Bruxelles.
- PHILIP, M. MOBS, 1993. The mineral industry of Zaire.

- PICHAT, P., 1995. *La gestion des déchets*, Evreux, Dominos, Flammarion.
- ROBERT de BOURSE, 2006. *Economie du développement et information d'Economie Politique*, CRP.
- TANTU NGINAMAU, *Industries Minières et développement économique du Zaïre*, Mémoire de Fin d'Etudes, Université de Kinshasa.
- Union Européenne et le commerce mondial : commission européenne, 1993.
- Wajen Gay, 1993. Industries Minières et développement du Zaïre.
- WILLIAM K., KEILY, 1991. *L'économie et écologies au diapason*, Dialogue n°93.
- WORLD BANK, 2008. *Democratic Republic of Congo; growth with governance in mining sector*.
- SALIN, P., 1974. *Economie Internationale*, librairie Armand Colin

LE MARAICHAGE COMME STRATEGIE DE SURVIE A KINSHASA

Par
MANKULA MANZANZA

Introduction

Aujourd’hui, la République Démocratique du Congo connaît une crise multisectorielle qui a provoqué une profonde régression sociale aussi bien dans les campagnes que dans les villes. L’aggravation des conditions de vie qui en résulte se traduit par la précarité, voire la vulnérabilité de la population face aux besoins essentiels, notamment l’alimentation, le logement, la santé et l’éducation.

A propos de l’alimentation, MBAYA, M., (1999) dit que « la sous-alimentation affecte une bonne partie de la population congolaise, l’alimentation étant l’un des domaines de la vie sociale les plus touchés par la crise économique qui frappe de plein fouet la population congolaise ». On parle de manger « au taux du jour », de « système de gong unique », c’est-à-dire qu’on mange une fois par jour, vers 18 heures. Il s’observe au marché le phénomène de la miniaturisation ou de la simplification des produits. Le poulet est divisé en petits morceaux pour permettre aux plus démunis d’en acheter un. Un seul poulet est mangé par plusieurs familles à Kinshasa, c’est-à-dire qu’un morceau va dans telle famille, un autre dans telle autre. Tout cela en raison de la faiblesse des revenus des ménages.

Les statistiques du PNUD ou de la Banque Mondiale établissent que la RDC est un immense territoire d’une superficie de 2.350.000 Km² et que le pays est doté d’importantes ressources minérales, agricoles, forestières, énergétiques, halieutiques, humaines. En dépit de toutes ces immenses ressources, la RDC est classée parmi les pays les plus pauvres du monde, quand on tient compte des principaux indicateurs de développement (PNUD, 2002).

En plus, les deux pillages, de 1991 et de 1993, ont dévasté une grande partie du tissu économique de la ville de Kinshasa et paralysé aussi le système économique de la République Démocratique du Congo. Il faut également ajouter la guerre qui a déchiré le pays dans sa partie orientale depuis 1998. Plusieurs travailleurs se retrouvent en congé technique, certains autres sont licenciés de leur travail sans indemnisation ni préavis ; d'autres encore gardent leur travail mais sans recevoir ou trouver une rémunération susceptible de satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Ce tableau sombre trouve ses racines dans les mauvaises politiques, économiques et dans la mauvaise gouvernance qui ont caractérisé les différents gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays.

L'Assemblée Générale des Nations-Unies a fait de l'élimination de la pauvreté l'un de ses objectifs prioritaires pour les années 90, en particulier dans les pays les moins avancés dont ceux de l'Afrique subsaharienne. L'ONU a proclamé 1996 « année internationale pour l'élimination de la pauvreté » et a instauré la « première décennie des Nations-Unies pour l'élimination de la pauvreté : 1997-2006 ». Il s'agit, en l'occurrence, de provoquer un regain de conscience et d'attirer l'attention sur l'urgence de la situation, d'étudier sérieusement les stratégies qui permettraient d'y remédier et de mener sur dix ans une action décisive afin de réduire l'ampleur du problème.

Plusieurs personnes aujourd'hui en République Démocratique du Congo survivent avec moins d'un dollar par jour. Ce qui signifie que la population vit une pauvreté sans précédent. La population, plongée ainsi dans le désespoir et se voyant abandonnée à elle-même, essaie de se prendre en charge en vue d'améliorer ses conditions sociales. D'où, l'émergence des activités informelles dans la ville de Kinshasa : chaque ménage cherche par tous les moyens à atténuer la pauvreté par le développement des stratégies de survie. C'est ainsi qu'en parcourant la ville de Kinshasa, surtout dans les espaces longeant certains cours d'eau, il s'observe une affluence des

personnes qui se livrent à l'activité de maraîchage. Celui-ci constitue non seulement le principal moyen de subsistance, mais aussi la principale source de revenu pour la majorité de ceux qui s'y livrent, comme le montre CISHUG MURHULA (1998-1999) : « les dépenses, les consommations alimentaires des ménages maraîchers dépendent significativement des revenus maraîchers ».

La présente étude examine l'efficacité du maraîchage en tant que mécanisme de lutte contre la pauvreté à Kinshasa. En effet, l'observation de la situation sur le terrain laisse apparaître que les conditions de vie des individus ou des ménages qui exercent cette activité depuis des années ne se sont guère améliorées. Autrement dit, dans sa pratique actuelle, le maraîchage ne serait pas un moyen efficace de lutte contre la pauvreté dans la ville de Kinshasa.

Ainsi, avons-nous pensé approcher cette activité pour en saisir le mode d'exploitation, en cerner les représentations de ceux qui l'exercent ainsi que les goulots d'étranglement et de proposer les stratégies de redynamisation pour que le maraîchage devienne une possibilité d'accumulation des richesses pour les exploitants.

Pour y parvenir, outre l'introduction, nous avons focalisé notre réflexion sur ces points :

- 1) Démarche méthodologique
- 2) Description du site maraîcher de la vallée de la Funa.
- 3) Mode d'exploitation, production et revenus du maraîchage sur le site de la Funa et
- 4) Redynamisation du maraîchage sur le site de la Funa.

DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Echantillonnage

La présente enquête a été organisée en deux temps :

- le recensement de tous les maraîchers de la vallée de la Funa.
- L'enquête proprement dite sur terrain (administration du questionnaire).

La première descente sur le site de la Funa a eu lieu entre juillet et août 2012. Ainsi, en ce qui concerne le site de la vallée de la Funa, après notre passage sur terrain, nous y avons répertorié 1.953 maraîchers. De cette population mère, nous avons prélevé un échantillon de 60 unités selon le mode accidentel. Un questionnaire a été administré à ces 60 maraîchers faisant partie de l'échantillon.

Présentation des données

Dans cette partie de notre étude, nous présentons et interprétons les données recueillies.

1. Identification des enquêtés

En vue d'identifier les répondants à notre enquête, nous avons arrêté un certain nombre de critères, à savoir le sexe, l'âge, niveau d'instruction, la profession, et l'état civil.

Tableau 1 : Répartition des maraîchers selon le sexe

Sexe	Effectifs	%
Masculin	39	65
Féminin	21	35
Total	60	100

Source : Enquête sur terrain, sept 2012.

Il ressort de ce tableau que parmi nos enquêtés, 65 % sont de sexe masculin. Par contre, 35 % sont de sexe féminin.

Tableau 2 : Répartition des enquêtés par âge

Tranche d'âge	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
10 – 19 ans	4	13	7	23		36
20 – 29 ans	7	23	6	20		43
30 – 39 ans	9	30	8	27		57
40 – 49 ans	5	17	6	20		37
50 ans et plus	5	17	3	10		27
Total	30	100	30	100		100

Source : Enquête sur terrain, sept 2012.

Les données du tableau II indiquent que 37 maraîchers, soit 61,6 % sont dans la tranche d'âge variant entre 30 – 39 ans, et pour la plupart des femmes ; 35 maraîchers, soit 58,3%, sont dans la tranche de 40 – 49 ans et sont des hommes ; 24 maraîchers soit 40 % qui sont dans la tranche d'âge de 20 – 29 ans sont des femmes, 13 maraîchers soit 21,6 % qui sont dans la tranche d'âge de 50 ans et plus sont des hommes et 11 maraîchers soit 18,3 % qui sont dans la tranche d'âge de 10 – 19 ans sont des femmes.

Tableau 3 : Répartition des maraîchers selon le niveau d'instruction

N°	Instruction	Effectifs	%
1	Primaire	25	41,6
2	Secondaire	20	33,3
3	Supérieur	10	16,6
4	Universitaire	5	8,3
	Total	60	100

Source : Enquête sur terrain, sept 2012.

Les données de ce tableau montrent que 25 maraîchers soit 41,6 % des enquêtés ont terminé l'école primaire ; 20 maraîchers soit 33,3 % ont un niveau secondaire ; 10 maraîchers soit 16,6 % sont du niveau supérieur et 5 maraîchers soit 8,3 % sont des universitaires.

Tableau 4 : Répartition selon la profession

N°	Profession	Effectifs	%
1	Maraîchers	45	75
2	Autres métiers	15	25
	Total	60	100

Source : Enquête sur terrain, sept 2012.

Les données de ce tableau montrent que 45 maraîchers, soit 75%, ont comme profession la profession maraîchère et 15 maraîchers, soit 25% combinent le maraîchage avec d'autres métiers.

Tableau 5 : Répartition selon l'état civil

N°	Etat matrimonial	Effectifs	%
1	Célibataire	25	41,6
2	Marié (e)	18	30
3	Divorcé (e)	5	8,3
4	Veuf ou Veuve	12	20
	Total	60	100

Source : Enquête sur terrain, sept 2012.

Il ressort de ce tableau que 25 maraîchers soit 41,6 %, sont célibataires ; 18 maraîchers, soit 30% sont mariés ; 12 maraîchers, soit 20 %, sont veufs (ves) et 5 maraîchers, soit 8,3 %, sont divorcés (es).

DESCRIPTION DU SITE MARAICHER

Situation géographique

Le site maraîcher de la vallée de la Funa se trouve localisé dans la commune de Mont-Ngafula. Il est situé en Amont de la rivière Funa. Il est limité au nord par la commune de Makala, au sud par le quartier Kindele, à l'Est par l'Université de Kinshasa et à l'ouest par la commune de Mont-Ngafula. Le site maraîcher est une large dépression qui s'étend sur une longueur d'à peu près 7 Km et

une largeur de 200 à 300 m. Sa superficie agricole nette est de 82 Km², GUERANDEL, G., (1983).

Sol et végétation

Les sols sont généralement sablonneux (75 à 80% de silice) et nécessitent un apport en matière organique et minérale pour maintenir la fertilité, (CISHUGI, M., 1998-1999). Néanmoins, on rencontre dans les fonds des vallées, des terres un peu fertiles car elles sont enrichies par des apports alluvionnaires issus des pentes surplombant la vallée de la Funa et transportés par les eaux de ruissellement qui provoquent ainsi des phénomènes d'ensablement des petites basses des cours d'eau, (CISHUGI, M., 1998-1999). Une végétation naturelle hydrophile croît sur le sol ; elle est faite de fougères, de palmiers, de roseaux et de quelques arbustes, (CISHUGI, M., 1998-1999).

Milieu humain

Le centre maraîcher de la Funa était encadré par le Ministère de l'Agriculture vers les années 1978-1989 et bénéficiait de l'assistance de la coopération française vers les années 1990. Le Ministère de l'Agriculture a cédé cette mission à la coopération des maraîchers, pisciculteurs et éleveurs de la Funa, en sigle « COOPMEF ».

Selon le bureau de la COOPMEF, le site compte 1500 parcelles avec une superficie de 75 ha. Nous avions trouvé sur le site 194 maraîchers sur un total de 1953 qui sont sur le répertoire.

MODE D'EXPLOITATION, PRODUCTION ET REVENUS DU MARAICHAGE SUR LE SITE DE LA FUNA

Mode d'acquisition des terres

Notre enquête sur terrain montre que les maraîchers de la vallée de la Funa avaient accédé au terrain de production par

plusieurs voies, notamment, la cession coutumière, étatique et la location pour les maraîchers qui n'avaient pas eu la possibilité d'acheter comme les autres.

Sur 60 maraîchers enquêtés, il n'y a que 42 maraîchers, soit 70%, qui ont acquis leurs parcelles de terre par le biais du chef coutumier « Humbu » ; 16 maraîchers, soit 26,6%, par l'Etat ; et 2 maraîchers, soit 3,3%, louent les terrains exploités.

Superficie exploitée

Quant à la superficie exploitée, 36 maraîchers, soit 60%, affirment qu'ils exploitent une superficie de 50 m sur 50, 20 maraîchers, soit 33,3%, exploitent une superficie de 30m sur 30 ; et 5 maraîchers, soit 8,3%, exploitent 15m sur 20 de superficie. La superficie exploitée est tributaire du mode d'acquisition. De manière générale, ceux qui ont acquis les terres par la cession coutumière exploitent de grandes superficies plus importantes que ceux qui les ont obtenues par l'Etat ou par location.

Moyens utilisés par les maraîchers (outillages)

Tableau I :

Outillages	Oui	Non	Total	%oui	%non	%total
Houe	60	0	60	100	0	100
Bèche	56	4	60	93,3	6,6	100
Arrosoir	59	1	60	95,0	1,6	100
Brouette	06	54	60	10,0	90 ;0	100
Machette	34	26	60	56,6	43,3	100
Fourche	24	36	60	40,0	60,0	100
Râteau	16	44	60	26,6	73,3	100

Source : Enquête sur le terrain, septembre 2012

Les données ci-haut montrent que 60 maraîchers, soit 100%, utilisent la houe ; 59 maraîchers ont un arrosoir contre 1 maraîcher

qui n'en a pas ; 56 maraîchers ont une bêche contre 4 maraîchers qui n'en ont pas ; 34 maraîchers ont une machette contre 26 maraîchers qui n'en ont pas ; 24 maraîchers utilisent la fourche contre 36 maraîchers qui n'en ont pas ; enfin, 16 maraîchers travaillent avec le râteau et 44 maraîchers n'en ont pas.

Types de cultures

Tableau III : produits cultivés par les maraîchers de la Funa

Type de cultures	Total	Pourcentage
Amaranthus hybridus (bitekuteku)	36	60
Solanum aethiopicum (bilolo)	20	33,3
Ipomoea nil (matembele)	42	70,0
Cucurbita maxima (mukengedi)	08	1,3
Hibiscus aceto sella (ngayi-ngayi)	42	70,0
Feuilles de manioc(pondu)	28	46,6
Chou de chine (Pointe noire)	40	66,6
Epinard	16	26,6

Source: Enquête sur terrain, sept 2012

La lecture de ce tableau montre que la grande partie de maraîchers cultivent l'oseille et les feuilles des patates douces, c'est-à-dire 42 maraîchers, soit 70,0%, 40 maraîchers, soit 66,6, cultivent les feuilles de manioc (pondu) ; 36 maraîchers, soit 60%, cultivent les amaranthes, hybridus (bitekuteku) ; 28 maraîchers, soit 46,6%, produisent le chou de chine (pointe noire) ; 20 maraîchers, soit 33,3%, cultivent le solanum aethiopicum (bilolo) ; 16 maraîchers, soit 26,6%, cultivent les épinards et enfin 8 maraîchers, soit 1,3% produisent le cucurbita maxima (mukengedi).

Quantités produites

Selon les enquêtes réalisées, les maraîchers de la Funa produisent une quantité insuffisante de légumes. Cette production ne leur permet pas de bien lutter contre la pauvreté dont il est question

ici. Cette faible capacité de production est due à plusieurs facteurs dont les plus importants sont les suivants :

- L'étroitesse du terrain exploité pour laisser la terre en jachère par manque d'espace ;
- On ne peut mécaniser cette agriculture qui est artisanale à cause de manque de technologie appropriée ;
- La vétusté du matériel aratoire (vieille houe, vieux râteaux,) ; d'où la dotation trimestrielle du matériel du travail ;
- Le manque d'intrants agricoles tels que le pesticide, les engrains chimiques, etc.
- Le manque de techniciens pouvant encadrer ces maraîchers et le manque de nouvelles innovations, de nouvelles techniques de travail ;
- Le vieillissement de la population maraîchère qui à 80 % est du 3^{ème} âge et qui doit être remplacée par une population plus jeune et plus active ;
- Le travail devient une routine quotidienne ; d'où le manque de repos consécutif à un travail laborieux. Un ou deux jours de repos s'avèrent indispensables à cause de l'amortissement du capital humain. Cette activité n'est, certes, pas improductive, mais plutôt sous-productive à cause du grand apport du facteur humain par rapport à la faible production.

Il y a aussi le problème de conservation des produits ; étant donné que la quasi-totalité des produits cultivés par les maraîchers de la Funa sont périssables, notamment les tomates, les piments, les feuilles de manioc, les légumes, etc.

La commercialisation des produits : - Ici, il y a un manque considérable de moyens de transport. Ces maraîchers parviennent à transporter leurs produits sur la tête ou par des chariots. Il y a les impératifs de la loi du marché, c'est-à-dire la loi de l'offre et de la demande. Lorsqu'il y a beaucoup d'offres, la demande diminue et s'il y a beaucoup de demandes, l'offre augmente.

- De nombreuses taxes imposées par divers services en commençant d'abord par le milieu de culture ; ensuite les taxes du marché (commune, environnement, hôtel de ville, ministère de l'agriculture, etc.) ;
- Le maraîcher peut s'ériger en vendeur de ses propres produits en les vendant soit sur place, soit au marché ; tout comme il peut déléguer quelqu'un d'autre pour les vendre.

Le Mode de commercialisation

Les maraîchers de la Funa commercialisent leurs légumes selon les périodes ou les saisons. Cela dépend de la grandeur des plates- bandes qu'ils fabriquent pour bien vendre et avoir un revenu consistant. Pendant la saison sèche, ils vendent aisément leurs produits. Mais, pendant la saison de pluie où ils produisent moins, ces légumes ne rapportent pas grand-chose. En cette période, ils peuvent bien vendre si les plates- bandes sont très grandes et sont de bonne qualité.

Une plate-bande de légumes se vend à 25.000 FC. Au niveau international, ces maraîchers ne sont pas compétitifs, leurs revenus dépendent de la campagne qu'ils battent auprès de leurs clients. Chaque maraîcher forme par mois 10 plates-bandes au maximum qu'il peut multiplier par 25.000 FC et qui lui donne une somme de 250.000 FC par mois ; ce qui représente le revenu mensuel du maraîcher. Nous pensons que, s'il y a rationalité dans le travail, les maraîchers peuvent faire beaucoup de revenus par année.

Ce mode de commercialisation n'a pas une probabilité déterminée ; tout dépend de l'effort individuel, c'est-à-dire du travail fourni à chaque période de l'année. Selon les premières estimations, un maraîcher peut gagner plus ou moins 3.000.000 FC par année. C'est-à-dire 250.000 FC x 12 mois.

Les maraîchers de la Funa écoulent leurs produits sur les marchés des communes environnantes ou limitrophes, tels que le marché du Rond point Ngaba, le marché de Mbanza-Lemba, de Kindele, de Mont-Ngafula et de Makala.

Revenus réalisés

Les maraîchers du site de la Funa réalisent un revenu modique compte tenu des difficultés relevées ci-dessus et la conjoncture économique critique. Les revenus générés par les activités maraîchères leur permettent de vivre mieux qu'un universitaire ou un fonctionnaire de l'administration publique. Avec un revenu de plus de 76 \$ par mois, le maraîcher contribue tant soit peu à l'alimentation de son ménage, paie les soins de santé des membres de sa famille ainsi que les frais de scolarisation de ses enfants. Bien sûr, ce revenu dépend de la variété des produits selon qu'ils sont cultivés pendant la saison sèche ou la saison de pluie.

Le résultat de nos enquêtes sur terrain nous renseigne qu'aucun maraîcher de ce site de la Funa n'a un compte en banque. Ainsi, toute action en faveur du maraîchage aurait un impact négatif sur le grand nombre de la population. Le revenu du maraîcher est reparti en mode d'affectation.

Mode d'affectation des revenus

Selon les enquêtes que nous avons menées dans le site de la vallée de la Funa, les maraîchers nous ont révélé la manière dont ils affectent leurs revenus :

- Pour le manger, ils utilisent 40 % du revenu mensuel ;
- Pour les frais de scolarité 30% du revenu mensuel ;
- Pour les soins médicaux 20% du revenu mensuel.
- Pour les engrains chimiques 10% du revenu mensuel ;

LA REDYNAMISATION DU MARAICHAGE

Ici, nous analysons les possibilités de redynamisation du maraîchage qui paraît, à notre avis, un moyen important pour lutter contre la pauvreté à Kinshasa.

Nous pensons notamment à la création d'un groupement des maraîchers comme celui des maraîchers de CECOMAF, ainsi qu'au perfectionnement de l'outil pour assurer le passage de la production manuelle à la production mécanique ; afin de garantir un accroissement de la production et, par ricochet, de revenu pouvant permettre aux maraîchers de faire de l'épargne pour un changement efficace de leurs conditions de vie.

Dans les points suivants, nous allons analyser tour à tour les facteurs, les conditions et les agents de ce perfectionnement.

Facteurs de perfectionnement

Le terme facteur renvoie à un « détonateur du changement social ». Un facteur est, en effet, un élément d'une situation donnée qui, du seul fait de sa présence ou par le rôle qu'il joue, occasionne le changement (SHOMBA et KUYUNSA, 2000). L'élément sur lequel on peut s'appuyer pour redynamiser l'activité de maraîchage est l'outil de production. L'équipement que l'on retrouve chez les maraîchers n'est composé que des instruments aratoires rudimentaires. La pauvreté des maraîchers semble être la cause de la faible production. « Le paysan africain produit mal parce qu'il est pauvre et il est pauvre parce qu'il n'a pas de quoi se payer les moyens de produire mieux » (INSWAN, 1989). Dans ces conditions, il n'est guère étonnant de considérer l'outillage comme un des goulots d'étranglement, c'est-à-dire un facteur limitant la productivité. Pour arriver à une bonne production, il faut :

Assurer la formation des maraîchers sur la gestion des ressources, (de l'enrichissement du sol, les techniques améliorées, (l'achat des semences améliorées, les techniques culturelles, etc.) ;

Il faut leur faciliter l'accès aux crédits.

Les conditions de changement

Les conditions de changement désignent « des éléments de la situation qui favorisent, activent ou ralentissent, encouragent ou retardent l'influence d'un ou de plusieurs facteurs de changement » (SHOMBA, K, et KUYUNSA, B, 1995). Les attitudes ou opinions tantôt favorables, tantôt défavorables ou indifférentes des maraîchers face à tel ou tel facteur peuvent faciliter ou non le changement tant souhaité. C'est ainsi qu'il faut connaître les besoins des maraîchers dans leur activité et aussi les difficultés qu'ils connaissent pour passer le message de changement.

D'ailleurs, il convient de relever l'apparente contradiction entre les réponses données à ces questions : «si l'on créait dans votre site une coopérative d'épargne, accepteriez-vous d'être membre ? J'accepterais, mais avec des gens responsables. Par responsable, ici, il faut entendre par exemple les églises ». Il s'en suit un fort refus non pas de la coopérative, mais de l'abstraction qu'elle cache ; car se sont ces agents de coopérative qui profitent le plus de ces structures. Les maraîchers disent par après qu'ils travaillent seulement pour la survie des ménages. Et aussi du fait que la plupart des maraîchers vendent leurs produits au champ, l'unité de production est la plate-bande. Les prix sont fixés en fonction de la qualité de légumes et de la dimension des plates-bandes. On ne fixe pas les prix en fonction des coûts des travaux maraîchers et les prix des intrants. Ainsi, dans cette perspective, si l'on parvenait à bien expliquer aux maraîchers le bien-fondé de la création d'une coopérative, ils pourraient adhérer à l'idée.

Les agents de changement

Par agents, GUY ROCHER (2000) entend «des individus, des groupes, des associations qui introduisent le changement, le favorisent ou s'y opposent. Il s'agit des animateurs poursuivant des objectifs, des intérêts et mus par des idéologies qui ont une incidence

sur le devenir d'une société». Comme le préconisent les dynamistes modernes, notre lecture du changement social n'est pas moniste. Celui-ci résulte toujours d'une pluralité de facteurs, de conditions et d'agents qui agissent simultanément et qui interagissent les uns sur les autres, même si nous n'ignorons pas que, selon les contextes, certains d'entre eux exercent une influence plus marquée que d'autres» (SHOMBA, K. et KUYUNSA, B., 2000). Dans notre étude, nous retenons comme agents de changement l'Etat, les ONGD, les intellectuels.

L'Etat

«Toute stratégie du développement utilise une idéologie propre, c'est-à-dire, un monde d'idées, de valeurs, de conceptions, de pensées et de réflexions. L'idéologie cherche à donner un sens à cette politique, laquelle doit être soutenue par un système d'organisation» (MUKABA MBUTU, 2002). A notre avis, toute stratégie de lutte contre la pauvreté doit être initiée par l'Etat et non par des individus de manière isolée, car au lieu d'atténuer la pauvreté, une stratégie individuelle contribuerait à l'émergence de la culture de la pauvreté. L'Etat a d'ailleurs intérêt à faire en sorte que les stratégies de survie pratiquées dans les secteurs marginalisés puissent s'améliorer ; étant donné que les activités exercées, constituent une alternative au chômage.

Les décideurs politiques peuvent bien prendre une loi sur les problèmes techniques du travail afin de faire voter une loi-cadre portant sur les effets des nouvelles technologies, loi qui pourrait satisfaire tous les partenaires sociaux pour corriger le déséquilibre entre l'offre et la demande qui existe dans le monde du travail.

L'Etat devrait mettre en place une politique d'encadrement des maraîchers, et initier des actions de nature à encourager les initiatives privées de lutte contre la pauvreté. En ce qui concerne les activités de maraîchage, nous pensons à l'octroi des crédits par l'Etat, des intrants agricoles, des engrains et des semences améliorées.

Les organisations non gouvernementales (ONG)

La création des coopératives par les maraîchers est une chose importante et qui nous intéresse au premier chef. La coopérative est une entreprise d'un genre particulier, à cause du souci moral et humain de son activité. Elle vise à mettre l'économie au service de l'homme ; elle le libère en faisant de lui un sujet économique responsable. La coopérative offre à l'individu un cadre où il peut se mettre au service d'une communauté dans laquelle les valeurs humaines règlent les relations entre les hommes : relation de solidarité, de fraternité et de justice distributive. C'est donc par la coopérative qu'on apprend à penser avec d'autres, à discuter, dans l'ordre et dans le respect mutuel.

A ce sujet, nous savons combien l'action de l'Etat est inefficace à l'égard des coopératives auxquelles il n'accorde que peu d'attention. La Banque de crédit agricole créée à cet effet est aujourd'hui inopérante. Ce qui justifie les difficultés de financement que rencontrent nos coopératives. Le regroupement des maraîchers en coopérative est donc à souhaiter pour la défense de leurs intérêts communs. Cela sous-entend que les problèmes qui se posent à chacun soient au préalable bien identifiés pour que, dans une action commune, soient entreprises des actions tendant à obtenir auprès du Gouvernement des facteurs favorables (TABU SENGA, 1999).

Nous avons noté une certaine méfiance des maraîchers en ce qui concerne l'affiliation à une coopérative. Car la réalité au Congo-Kinshasa a montré que les ONG, au lieu d'être au service de la population dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, s'enrichissent plutôt sur le dos de ceux qu'elles sont censées servir. Ainsi, la prise en compte de toutes ces précautions et stratégies permettra-t-elle aux maraîchers de se libérer de la pauvreté.

La communauté scientifique

La communauté scientifique doit pleinement jouer son rôle d'agent de développement de sa communauté. Elle doit lire et

interpréter le changement. Elle doit continuer à faire des recherches, et à faire bénéficier à cette communauté les résultats de ses recherches. Elle doit donc demeurer un agent de développement et de changement. Elle peut apporter quelque chose aux maraîchers, mais également apprendre d'eux. Elle doit avoir une technique à véhiculer ; mais, le message ne sera bien perçu et accepté que s'il a une dimension humaine. C'est alors que les stratégies de lutte contre la pauvreté deviendront une réalité. Les différentes études qui se sont intéressées au maraîchage ont montré qu'il s'agissait bien d'une stratégie de survie. Le dépassement de ce stade n'est possible que si et seulement si la communauté scientifique congolaise se mettait au service et à l'écoute de la population maraîchère pour le bien-être de tous.

Les maraîchers

Les maraîchers du site de la vallée de la Funa pratiquent leur agriculture dans des quartiers périphériques de la ville mais qui présentent des conditions climatiques ou pédologiques plus adaptées à certains types de cultures. C'est ainsi que certaines cultures sont associées à certains pays ; association parfois consacrée par des appellations d'origine. On peut citer par exemple le melon du pays de cavaillon, la tomate de Marmande, le muguet de Nantes, etc. Généralement, dans ces bassins spécialisés, les exploitations agricoles sont plus importantes, tant en surface qu'en personnel ; et elles commercialisent leurs produits par des circuits adaptés à l'échelle nationale ou internationale (www.google.com).

Les maraîchers à Kinshasa, précisément ceux de la vallée de la Funa, font leur agriculture sous une forme extensive, qui vise à utiliser la ressource nourricière du sol pour une ou plusieurs récoltes ; puis à cultiver ailleurs pour laisser le sol se régénérer (rotation, assolement). Une aide pour la fertilisation est aussi employée mais en utilisant les engrains verts, du composant végétal, du fumier d'origine animale, des déchets d'abattoir. Ils pratiquent cela dans le proche périphérique des quartiers pour approvisionner les marchés en

légumes frais. Ils travaillent souvent dans des zones marécageuses ou humides.

Conclusion

Dans la présente étude, nous avons examiné l'activité de maraîchage comme stratégie de lutte contre la pauvreté. Il s'agit de chercher les politiques à appliquer au développement parce qu'il y a eu beaucoup de discours sur le développement du Congo, beaucoup d'ONG, beaucoup de gens formés, etc. Plus l'on se contente de discours, plus nous avançons vers le sous-développement. Plusieurs programmes sont initiés par les institutions internationales pour atténuer la pauvreté, alors que les conditions de vie du Congolais sombrent davantage. «La pauvreté n'est pas une malédiction, mais une conséquence logique de l'exploitation, de la décision politique ; la richesse est une résultante de la décision politique. Finalement, c'est la décision politique qui détermine tout», affirme KALELE, K. (2002).

Il est impératif pour nous de rappeler au lecteur le chemin poursuivi dans notre recherche. En égard à ce leit motiv, notre problématique dans ce travail était de savoir si le maraîchage peut être considéré comme un moyen efficace de lutte contre la pauvreté. Ceux qui s'y sont engagés sont-ils satisfaits ou non des résultats (rendement) de leur activité ? Quelles sont les difficultés rencontrées ?

Aussi avons-nous émis l'hypothèse selon laquelle le revenu issu du maraîchage est insuffisant pour résoudre les problèmes vitaux des maraîchers et améliorer ainsi leur vécu quotidien. Autrement dit, au stade actuel, motivé par la recherche de l'autosuffisance alimentaire, le maraîchage tel que pratiqué dans le périmètre étudié ne serait pas un moyen efficace de lutte contre la pauvreté.

Notre étude s'est appuyée sur les données recueillies sur terrain et dont les résultats nous ont permis de comprendre que cette activité de maraîchage est l'œuvre des personnes sans emploi. Face à

la crise aiguë que connaît la République Démocratique du Congo, la population a adopté comme stratégie de survie la valorisation du capital humain par des activités génératrices des revenus dont l'une des plus importantes est le maraîchage. Cette activité est considérée par la population vulnérable comme une alternative sérieuse au problème de sous-emploi dans la capitale congolaise.

Pour les uns, cette activité constitue une source complémentaire de revenus ; et pour les autres leur source principale de revenus. Mais, après l'analyse des données d'enquête, on se rend vite compte qu'il y a une possibilité de sortir du cercle vicieux de la pauvreté par la résolution de quelques problèmes fondamentaux, notamment les besoins alimentaires, de santé ou encore de logement. C'est ainsi que nous avons souligné l'importance de la redynamisation des activités de maraîchage qui paraît, à notre avis, nécessaire pour lutter contre la pauvreté. Notre but est d'arriver au dépassement, c'est-à-dire, qu'au lieu de considérer l'activité de maraîchage comme un mécanisme de survie, il faudrait plutôt penser à une stratégie efficace de survie et d'épargne pour le développement à la base. Nous pensons donc qu'il est possible de réduire le niveau de la pauvreté à partir de l'amélioration générale des conditions de travail des maraîchers à l'initiative du pouvoir public ou des organisations de développement.

Nous ne prétendons nullement avoir épuisé la question liée à la problématique de la lutte contre la pauvreté. Vu la délicatesse du problème, nous ne pouvons pas terminer cette étude sans proposer quelques pistes de solution, lesquelles appellent l'Etat à prendre ses responsabilités ; car la stratégie de lutte contre la pauvreté doit être initiée par l'Etat et non par les individus de manière isolée. En effet, loin d'atténuer la pauvreté, une stratégie individuelle contribuerait à l'émergence de la pauvreté. L'Etat doit donc mettre en place une politique d'encadrement des maraîchers, et des actions de nature à encourager les initiatives privées de lutte contre la pauvreté. En ce qui concerne les activités de maraîchage, nous suggérons l'octroi des crédits, des intrants agricoles, des engrains et des semences améliorées par l'Etat. Par ailleurs, que la communauté scientifique congolaise

joue pleinement son rôle d'agent du développement de sa contrée, de son pays. Elle doit lire, interpréter le changement et être une meneuse d'hommes. C'est alors que les stratégies de lutte contre la pauvreté deviendront une réalité palpable.

Ainsi, nous soulignons qu'il faudrait une organisation communautaire qui permette de s'attaquer à la pauvreté, au chômage et à la désintégration sociale. Les pauvres seraient eux-mêmes les principaux artisans de leur mobilisation sociale grâce à divers mécanismes novateurs. L'Etat n'apporterait, selon les besoins, que le soutien nécessaire à leur entreprise. Ce processus reposerait pour une large part sur le développement d'une agriculture et d'une industrie d'exportation à forte intensité de main-d'œuvre afin de générer un minimum d'emploi productif.

Le processus de la mobilisation sociale comprend une action de sensibilisation, de formation de groupe petit ou grand, la constitution d'organisations des pauvres. Pour venir à bout de la pauvreté, il faudrait une décision politique attribuant à la mobilisation sociale et à l'autonomisation des pauvres un rôle décisif. Il faudrait que l'Etat congolais donne un emploi rémunérant aux citoyens et améliore la situation sociale, salariale ; ce qui peut permettre à ceux-ci de faire face à ce fléau. Malgré les revenus modiques des maraîchers, nous suggérons aux gouvernants d'assurer l'encadrement de ceux-ci et de les soutenir dans leurs activités. La lutte contre la pauvreté devrait s'articuler autour de l'amélioration des secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'éducation ainsi que de l'alimentation de la population.

Enfin, nous appelons la communauté intellectuelle congolaise à jouer pleinement son rôle d'agent de développement de sa contrée, de sa communauté. Elle doit lire, interpréter le changement. Qu'elle soit aussi une meneuse d'hommes, c'est alors que les stratégies de lutte contre la pauvreté porteront leur fruit.

Bibliographie

- Banque Mondiale, 2002. Rapport sur le développement dans le monde, Washington DC.
- CISHUGI, M., 1998-1999. *Le revenu maraîcher et la consommation alimentaire des ménages Kinshasa*, Mémoire en Agronomie, UNIKIN.
- GUERANDEL, G., 1983. *Les cultures maraîchères à Kinshasa*, Thèse de Doctorat, 3^{ème} cycle, Bordeaux.
- KALELE, K, 1984. *Le F.M.I. et la situation sociale au Zaïre : Basusu na bisengo, Basusu na mawa*, Labossa, Lubumbashi.
- KAPAGAMA, I, 2000-2001. *Pauvreté à Kinshasa : Problématique du développement du sous-développement*, Mémoire de DES, Université de Kinshasa.
- KINKELA, S., 1998-1999. *Apport du maraîchage dans la lutte contre l'insécurité alimentaire à Kinshasa, projet sur la sécurité alimentaire*, Faculté des sciences Agronomiques.
- KUYUNSA, B. et SHOMBA, K., 2000. *Dynamique sociale et sous-développement en République Démocratique du Congo*, Kinshasa, PUC.
- LUZOLELE, L. De Herot, T, Marysse, S, 1999. *Pauvreté urbaine en Afrique subsaharienne : cas de Kinshasa*, Rapport final, Université de ANTWERPEN, USFIAN.
- MBAYA, M. et STREIFFLER, F, 1999. *Secteur informel au Congo-Kinshasa, stratégie pour un développement endogène*, éd. Universitaires africaines, Kinshasa.
- MUKABA MBUTU, 2001-2002. *Les théories de la dépendance et du développement inégal*, Notes de cours en L2 Sociologie, Faculté des Sciences Sociales Administratives et Politiques, Université de Kinshasa.
- MUKABA MBUTU, 2012. *Economie et développement*, CIEDOS, Kinshasa.
- MWABILA MALELA, 1996-2000. «Quelle élite pour l'avenir et le devenir de la République Démocratique du Congo », notes de Séminaire de formation civique, APUKIN, Université de Kinshasa.
- MWENE BATENDE, 1998-1999. Statistique II, cours de G3 Sociologie, Université de Kinshasa.

PAULUS, sj. et al., 1998-1999. *Rôles des jardins et élevages de parcelles dans l'alimentation urbaine : cas de Kinshasa*, Faculté des Sciences, Université de Kinshasa.

LE FONDS SOCIAL ET LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN RDC : UTOPIE OU REALITE ?

Par
MBIMA KUTWELA et KABEMBA NZIKI

Introduction

Le développement constitue l'aspiration la plus profonde de chaque peuple. A en croire la littérature abondante à ce sujet, l'on est loin de s'accorder non seulement sur la définition de ce concept pluridisciplinaire et multidimensionnel mais aussi et surtout sur la manière d'atteindre la finalité qui est l'amélioration des conditions de vie des populations.

De l'expérience d'application de ce concept à divers contextes, il sied de noter que la définition du terme développement évolue au fil du temps car, selon Guy Busette, « les premiers modèles de développement étaient définis surtout selon des variables économiques. On croyait qu'une fois acquise, la richesse affecterait automatiquement le bien-être et le niveau de vie d'une société » (Busette, G., 2004). Or, il s'est avéré que « le développement ne se réduit pas à la simple croissance économique. Pour être intégral, il doit impliquer tout homme et tout l'homme » (Paul VI, 1960).

Le monde, de manière globale, est subdivisé en deux blocs : le premier concerne les pays dits développés et le second, les pays sous-développés qui, en soi, est aussi hétérogène. A l'opposé des pays développés, les pays sous-développés sont « ceux qui ne parviennent pas à couvrir pour la majorité de la population les frais fondamentaux du statut humain de la vie » (PERROUX, F., 1958). Le développement peut être défini comme « l'accroissement durable du bien-être de la majorité de la population, moyennant un processus multidimensionnel de transformation des structures sociales, des mentalités populaires et des institutions nationales, résultant de l'accélération de la croissance économique, la réduction des inégalités, l'éradication de la pauvreté absolue et la liberté devant le

choix » (TORADO, M.P., 1985). La République Démocratique du Congo (R.D.C.) est comptée parmi les pays sous-développés présentant entre autres les indicateurs socio-économiques suivants :

- bas niveaux de vie ;
- niveaux élevés de croissance démographique et de population dépendante ;
- niveaux élevés et croissants de sous-emploi et de chômage ;
- faible niveau d'infrastructure sociale et économique de base ;
- accaparement du pouvoir par des élites minoritaires appauvrissantes ;
- dépendance significative sur le secteur primaire déséquilibré et à faible productivité ;
- dépendance et vulnérabilité dans les relations internationales. (PFUNGA-PFUNGA, PH., 2008) ;
- a en croire le Document des Stratégies de Réduction de la Pauvreté, le PIB/H en RDC était de 74 USD en 2001, l'incidence de la pauvreté de 83.6% et sa sévérité de 0.5 pendant la même période.
- sur le plan international, la RDC était classée parmi les derniers pays à faible niveau de revenu per capita en 2006, dans le même groupe que l'Ethiopie et l'Inde (World Bank, 2007a), et parmi ceux qui ont l'indice de développement humain le plus bas ; en d'autres termes, un faible développement humain, soit 0,49 (PNUD, 2007).

Pour combattre la pauvreté, la RDC a mis en place plusieurs programmes et politiques de développement parmi lesquels figure la création de certains établissements publics à caractère social dont le Fonds Social de la République Démocratique du Congo (FSRDC) qui a pour but principal de participer à l'amélioration des conditions de vie de la population congolaise.

Le texte qui suit se propose de contribuer à élucider la problématique du développement communautaire telle qu'appliquée par le FSRDC, en vue de participer à l'effort de développement de la RDC. Nous commençons par une brève présentation du FSRDC, avant de passer en revue l'approche de développement qu'il prône,

et de retracer les réalisations avec le principal et l'actuel bailleur de fonds (Banque Mondiale) et de clôturer par les expériences réussies (succès, stories) applicables à d'autres contextes.

Pour mener à bien cette étude, nous avons eu recours aux documents du FSRDC que sont : les rapports annuels d'activités, les plans de travail annuel, les différents rapports de suivi-évaluation et l'expérience de terrain. Ces documents qui retracent le travail abattu sur tout le territoire congolais constituent une très riche source des données de qualité pour tenter une esquisse d'approche de développement communautaire de la RDC. En plus, à notre humble connaissance, l'expérience de développement communautaire appliquée par le FSRDC n'a pas encore été exploitée pour démontrer ses forces et faiblesses afin de susciter un intérêt dans le monde scientifique et de servir d'exemple pour les hommes de terrain.

CONTEXTE DE CREATION DU FONDS SOCIAL RDC : MISSIONS, STRUCTURE ET SOURCES DE FINANCEMENT.

Contexte de création

A l'initiative du Président de la République, le Fonds Social RDC a été créé par Décret Présidentiel n° 009/2002 du 05 Février 2002, tel que modifié et complété par le Décret Présidentiel n°05/063 du 22 juillet 2005.

En effet, le Président de la République, Son Excellence Joseph KABILA, à l'issue d'une tournée effectuée à l'aube de sa prise de fonctions à travers le territoire jadis sous contrôle du Gouvernement, a saisi l'ampleur de la pauvreté dans laquelle vivait le Congolais. C'est ainsi qu'il prendra l'initiative de créer un Fonds Social en vue d'apporter un début de solution rapide aux nombreux problèmes d'ordre social et économique vécus au quotidien par la population, surtout celle résidant dans les zones les plus défavorisées.

Missions du Fonds Social DRC

Le Fonds Social de la République Démocratique du Congo, est un établissement public à caractère social doté de la personnalité juridique et jouissant d'une autonomie administrative et financière. Il a pour mission d'assister le Gouvernement dans l'effort de reconstruction et de développement de la RDC par l'amélioration des conditions de vie de la population, en créant des revenus et des emplois dans des milieux ruraux et urbains. L'Institution finance les projets communautaires d'Infrastructure de Base (IDB), les microprojets ou activités génératrices de Revenus (AGR) et les activités de Renforcement des Capacités (REC).

Structure du Fonds Social RDC

La structure organisationnelle du FSRDC, suivant le Décret n° 05/063 du 22 juillet 2005, est la suivante :

- un Conseil d'Administration ;
- une Coordination Générale.

De manière opérationnelle, le FSRDC dispose d'une structure décentralisée (une représentation au niveau de chaque province), dictée par le souci de rapprocher les actions des bénéficiaires et ainsi de cerner le mieux possible les problèmes de développement selon le contexte et le milieu.

Sources de financement du Fonds Social RDC

Le FSRDC a deux sources de financement : l'Etat congolais et les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Après une décennie d'existence du FSRDC, le regard rétrospectif sur les sources de financement fait apparaître que seuls les bailleurs des fonds bilatéraux et multilatéraux ont financé les activités réalisées par cette Institution. Le défi reste de taille ; car il faut activer la source nationale de financement des activités.

METHODOLOGIE DE REALISATION DES PROJETS PAR LE FSRDC ET RESULTAT ATTEINT.

Notons que le FSRDC a géré des programmes avec d'autres bailleurs. Cette analyse s'intéresse uniquement au Projet d'Action Social d'Urgence (PASU) pour deux raisons : primo, de grande envergure à avoir couvert tous les domaines d'intervention du FSRDC ; secundo, ce projet est le seul programme qui recourt à l'approche communautaire de réalisation des Projets.

Dans le tableau ci-dessous, nous résumons ce qu'est ce Projet d'Action Sociale d'Urgence.

Tableau1 : Méthode de réalisation des projets par le FSRDC et résultat atteint

	<i>Projet d>Action Sociale</i>										
1. Objectif	Les objectifs du projet consistent à faciliter l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à améliorer la gestion des ressources consacrées au développement au niveau des communautés de base.										
2. Activités du PASU	<ul style="list-style-type: none"> - Partie A : Infrastructures ; - Partie B : Renforcement des capacités ; - Partie C : Education ; - Partie D : Coordination, gestion du projet et vulgarisation 										
3. Moyens alloués	60 millions USD dont : <table> <tr> <td>A. Infrastructures</td> <td>: 62%</td> </tr> <tr> <td>B. Renforcement des capacités</td> <td>: 5%</td> </tr> <tr> <td>C. Etudes</td> <td>: 8%</td> </tr> <tr> <td>D. gestion et vulgarisation</td> <td>: 25%</td> </tr> <tr> <td>E. Avance</td> <td>: 1%</td> </tr> </table>	A. Infrastructures	: 62%	B. Renforcement des capacités	: 5%	C. Etudes	: 8%	D. gestion et vulgarisation	: 25%	E. Avance	: 1%
A. Infrastructures	: 62%										
B. Renforcement des capacités	: 5%										
C. Etudes	: 8%										
D. gestion et vulgarisation	: 25%										
E. Avance	: 1%										
4. Approche de réalisation des sous - projets	L'approche de réalisation des sous-projets prônée par le FSRDC est « <i>communautaire</i> » ; dans ce sens que l'identification des projets est de la responsabilité des communautés de base, c'est-à-dire des bénéficiaires. En d'autres termes, le FSRDC encourage le développement à la base en recourant à la communication participative afin d'impliquer toute la communauté dans le sous- projet et contribuer à la										

	gestion des ressources destinées au développement.
5. Cycle de réalisation des sous-projets communautaires	<ul style="list-style-type: none"> - Identification par les bénéficiaires ; - Préparation des projets par les bénéficiaires et les ONG ; - Evaluation et approbation par le FSRDC ; - Exécution des projets soit directement avec les bénéficiaires, soit indirectement avec les ONG ; - Phase post-projet (Bénéficiaires, ONG et FSRDC).
6. Indicateurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre accru des pauvres ayant accès aux infrastructures sociales et économiques réalisées par le programme ; - 90% des sous-projets opérationnels, bien entretenus et maintenus un an après leur achèvement ; - L'on devrait avoir 550 communautés et organismes locaux d'exécution dotés de capacités améliorées dans la planification et l'exécution des projets de développement communautaires, à la clôture du PASU (au terme de Quatre ans).
7. Les réalisations du Projet	<p>Les réalisations cumulées du budget global du PASU sont de 95% au terme de cinq ans et demi d'exécution du Projet dont la durée initiale était de quatre ans. C'est-à-dire que par rapport à la durée du Projet, tout le budget de 60 millions USD historiques aurait dû être consommé à la fin mars 2009.</p> <p>Comme l'indique le tableau3 repris en annexe, le FSRDC a reçu 7.838 requêtes (demandes des projets) pour une valeur de 447.754.752 USD dont 6.387 pour une valeur de 312.605.900 USD ont été retenues, soit 81,15%. Des 6.387 requêtes retenues, 647 d'une valeur de 37.889.480 USD ont été transformées en sous-projets exécutés, soit 10,13%. Sur les 647 sous-projets 556 ont été achevés, soit 86% et 91 étaient toujours en cours d'exécution à la fin 2010.</p>
8. Les contraintes et les difficultés rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans le démarrage du PASU : le décalage entre la signature de l'Accord de Don et la mise en vigueur effective (un an) ; - Mauvaise compréhension des bénéficiaires sur la contribution de 10% exigée : la perception inadéquate par les communautés de l'importance

	<p>de la contribution des bénéficiaires et de sa justification au démarrage du PASU;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise compréhension des bénéficiaires sur la non rémunération des membres des CDP par les fonds de micro-don ; - Des zones de conflit engendrant des conditions de fonctionnement difficiles ; - Difficultés d'accès : bien que certaines communautés présentent un niveau élevé de pauvreté, leur éloignement et les difficultés d'accès insurmontables n'ont pas permis au PASU de les atteindre toutes; - Perturbations dans la fourniture des matériaux de construction : rareté des matériaux entraînant une instabilité des prix de ces derniers ; - Implication tardive des partenaires dans le cycle des sous-projets : plusieurs ALES ont géré des sous- projets qu'elles n'avaient pas identifiés ni préparés ensemble avec les communautés concernées ; - Faible capacité des partenaires dans l'exécution des sous- projets : faible maîtrise des procédures de réalisation des projets par les partenaires ; - Une rotation importante du staff du Projet .
--	--

Sources : Diverses publications du FSRDC : Rapports annuels et de suivi-évaluation 2009

Comme le souligne Jean-Paul René, un projet est une « démarche conduisant à des résultats observables destinés à un ou plusieurs bénéficiaires, accompagnée d'un faisceau des contraintes » (René, JP, 2006). Avant de répondre à la question de savoir si le Projet a conduit à des résultats observables pour en tirer des leçons et expériences applicables dans d'autres contextes, il sied de faire une analyse critique des résultats atteints.

ANALYSE CRITIQUE DES RESULTATS DU PASU

Cette dernière se fonde sur la comparaison des indicateurs traduits en variables et des réalisations du projet PASU, tel que repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Comparaison des variables et Résultats obtenus par le projet PASU

N°	Variables	Résultats		
		Prévus	Réalisés	Ecart
1	Nombre des sous- projets	550	647	16,7%
2	Nombre des sous-projets opérationnels, bien entretenus et maintenus un an après leur achèvement	550	556	1%
3	Nombre des communautés et organismes locaux d'exécution dotés de capacités améliorées dans la planification et l'exécution des projets de développement communautaire, à la clôture du PASU	550	855	55,45%
4	Durée de mise en exécution du Projet	4	5,5	1,5%

Source : Conçu à partir des éléments tirés du tableau 1 et du rapport de suivi-évaluation 2009 du FSRDC

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les résultats prévus ont été réalisés et dépassés de 16,7% et de 1% pour respectivement le premier et le second indicateur. Quant au troisième, sa réalisation révèle une contre-performance.

De ce qui précède, nous pouvons conclure que la comparaison des variables et des résultats montre de manière globale que le PASU a atteint ses objectifs en termes de nombre de sous-projets réalisés et opérationnels, ainsi que de communautés formées

une année après. Mais le délai de réalisation du Projet n'a pas été respecté. « Cette contre-performance globale en terme de durée de mise en œuvre, s'explique par des difficultés de plusieurs ordres connues tant dans la phase de préparation de la mise en vigueur de l'Accord que dans celle du début de son exécution de l'Accord même, auxquelles s'ajoutent des perturbations connues depuis juin 2007 dans l'approvisionnement en matériaux de construction. Toutes ces difficultés sont à la base du report de la date de clôture du Projet à fin septembre 2010 et donc de l'allongement de la durée de mise en œuvre. » (FSRDC, 2011).

En dépit du dépassement du délai de réalisation du Projet, la situation des indicateurs par secteur se présente comme suit sur le tableau 3 ci-après :

Tableau 3 : Taux de réalisation des indicateurs par secteur

Secteur	Indicateur de résultat	Situation avant	Situation après	Ecart en nombre	Ecart en %
Éducation et Formation	Nbre d'inscrits dans les écoles construites ou réhabilitées par le Projet.	21.070	31.649	10.579	50%
Santé et Nutrition	Augmentation du nombre de consultations médicales	12.575	24.802	12.227	97%
	Augmentation du nombre d'accouchements assistés	3.151	6.358	3.207	102%
Eau potable et assainissement	Augmentation du nombre de personnes ayant accès à l'eau potable grâce au Projet	20.140	40.350	20.210	100%
Marchés, Dépôts de stockage et abattoirs	Augmentation du nombre de vendeurs ayant accès aux étalages /dépôts construits ou réhabilités par le Projet	299	1.190	891	298%
Transport rural	Accroissement du trafic des personnes sur les routes et ouvrages de franchissement construits	6.930	17.400	10.520	152%

	ou réhabilités par le Projet.				
--	-------------------------------	--	--	--	--

Source : *Fonds Social RDC, Rapport de suivi-évaluation 2009*

La lecture du tableau 3 fait ressortir que le PASU a atteint son objectif global qui *consiste à faciliter l'accès des pauvres aux services sociaux et à améliorer la gestion des ressources consacrées au développement au niveau des communautés de base.*

Si telle est la conclusion tirée de la mise en œuvre du PASU, quelles seraient alors les leçons apprises ?

LEÇONS APPRISES

Dans cette partie, sur base de l'analyse des contraintes et des expériences réussies, nous synthétisons les principales leçons apprises dans la mise en application du processus de la mise en œuvre du développement communautaire.

Leçons apprises

Les leçons apprises sont élucidées sur base des contraintes ou des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du Projet. Notre apport consiste à en tirer les causes latentes ou manifestes et surtout les leçons apprises.

Tableau 4: Analyse des contraintes

N°	Contraintes ou difficultés	Causes latentes ou manifestes	Recommandations ou leçons tirées
1	Retard dans le démarrage du PASU	-Divergences entre Gouvernement congolais et le Bailleur des fonds sur les conditions requises de mise en vigueur de l'accord de don.	<ul style="list-style-type: none"> - Maitriser les conditions requises de mise en vigueur du Projet, - Mener une bonne négociation initiale du Projet, c'est-à-dire

			démontrer la faisabilité du Projet pour atteindre les objectifs tout en respectant les contraintes. (René, J. P., 2006)
2	Difficile compréhension des bénéficiaires de la contribution de 10% exigée	-Approche innovatrice de réalisation des projets, -Faible qualité de la sensibilisation, -Choix de canaux de communication	- Tenir compte du fait que le changement de mentalité est un processus lent, - Améliorer la qualité et rallonger la durée de la sensibilisation, - Former au préalable la population à l'analyse de ses problèmes et à la formulation des solutions, - Utiliser les canaux de communication locaux existants.
3	Difficile compréhension des bénéficiaires de la non-rémunération des membres des CDP par les fonds de micro-don	-Faiblesse dans la négociation des conditions de mise en exécution du Projet avec le Bailleur des fonds, -Faible qualité de la sensibilisation.	- Négocier avec tact avec le Bailleur des fonds pour faire prévaloir les conditions et les contraintes réelles de mise en œuvre des projets.
4	Des zones de conflit engendrant des conditions de fonctionnement difficiles	-Absence d'explication des contraintes externes au projet	- Appliquer le « devoir d'alerte » (RENE, J. P., 2006) i.e la communication entre le maître

			d'œuvre et le maître de l'ouvrage
5	Difficultés d'accès	-Faible prise en compte des contraintes externes au projet, -Choix des sites des projets	- Appliquer les conditions de réalisation convenues avec le Buteur des fonds, - Approfondir l'étude d'opportunité, à l'instar du MAP utilisé au FSRDC
6	Perturbations dans la fourniture des matériaux de construction	-Faible anticipation des facteurs environnementaux externes négatifs	- Améliorer le niveau d'anticipation des menaces du Projet.
7	Implication tardive des ALES	- Non maîtrise des procédures par le FSRDC, - Conflit entre ALES et CDP - Veille stratégique non réalisée	- Maîtriser les procédures exigées par le bailleur, - Réaliser la veille stratégique
8	Faible capacité des partenaires dans l'exécution des sous-projets	- Non implication des partenaires à la phase d'identification des projets, - Importation des partenaires ignorant le contexte et le milieu de réalisation des projets, - Approche innovatrice de réalisation des sous- projets, - Faible qualité de sensibilisation,	- Impliquer les partenaires dès la phase d'identification des projets, - Confier l'exécution des projets aux partenaires ayant des activités de développement dans le milieu concerné, - Former et accompagner les partenaires

		supervision et accompagnement des partenaires.	
9	Une rotation importante du staff du Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Faible qualité du personnel recruté, - Manque de stage d'immersion du personnel recruté, - Manque de motivation du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte de la compétence du personnel à recruter, - Minimiser la rotation du personnel, - Organiser des stages d'immersion du personnel, - Motiver et encourager le personnel

En analysant de plus près le tableau 4 , il ressort qu'il y a lieu de faire une analyse SWOT (ROBBINS, STEPHEN-DECENZO, D., 2004) des leçons apprises dans la mesure où il est question de tenir compte des ressources internes, des ressources manquantes, des facteurs environnementaux externes positifs et des facteurs environnementaux externes négatifs pour trouver une approche de développement communautaire.

Appliquer au FSRDC, l'analyse SWOT révèle que le retard dans le démarrage du projet, les zones de conflits, les difficultés d'accès et les perturbations dans la fourniture des matériaux sont des contraintes externes alors que les difficiles compréhensions des bénéficiaires de la contribution et de la non rémunération, la faible capacité des partenaires et la forte rotation du personnel sont des contraintes internes à surveiller.

De cette analyse on peut tirer la conclusion selon laquelle, si le FSRDC a atteint à plus de cent pour cent l'objectif qui consiste à faciliter l'accès des pauvres aux services sociaux par la construction des infrastructures et l'augmentation d'accès des pauvres aux services de base, ainsi que l'atteinte de celui qui consiste à améliorer la gestion des ressources consacrées au développement communautaire de base, ces faits sont sujets à caution .

Cette situation s'explique par le fait que les charnières du déclenchement du développement communautaire traduites ici par la compréhension des bénéficiaires et des partenaires de l'approche communautaire, n'ont pas fonctionné correctement. Le fait que les communautés perçoivent mal la contribution des bénéficiaires qui constitue le gage d'appropriation du projet ; que les partenaires n'aient pas participé à la phase d'identification et de préparation des projets avec les communautés et que ceux-ci aient enjoint le cycle du projet à la phase d'exécution ont constitué les véritables causes d'une approche pas du tout communautaire.

En dépit des facteurs négatifs ci-dessus évoqués, le développement communautaire tel qu'appliqué par le FSRDC a enregistré sur toute l'étendue du territoire national des cas de réussite que nous allons décrire dans la sous-section suivante.

Les expériences réussies

Bien que mal compris et difficile à appliquer au début du Projet, il est actuellement acquis que toute communauté demanderesse d'un projet au FSRDC arrive à intérioriser le gage d'apporter la contribution d'au moins 10% du coût total du projet.

Toutefois, il y a lieu de signaler la participation d'une délégation de la province du Bandundu aux missions organisées par la coordination générale du FSRDC, l'une de sensibilisation, en décembre 2005 et l'autre début mars 2006, pour le lancement officiel, à Kenge, du financement du PASU dans le Bandundu. Les réalisations du Fonds Social, dans le cadre du PASU, se présentent de la manière suivante en 2010 :

- 50 sous-projets d'infrastructures communautaires de base (IDB) pour un financement global de **3.222.344 USD** (trois millions deux cent vingt-deux mille trois cent quarante quatre dollars américains), repartis comme suit, par secteurs :

- 39 sous- projets communautaires d'Education et Formation dont 1 bibliothèque équipée d'étagères plus tables et chaises, 2 centres de formation sociale ;
- une réhabilitation équipée de 50 machines à coudre, 50 tables et chaises, plus un bloc sanitaire ;
- et une nouvelle construction équipée de 75 chaises en plastic, plus latrines, 33 bâtiments scolaires de six salles de classe équipées de 100 bancs pupitres en moyenne, avec bureaux administratifs et latrines, 3 salles de classe équipées de 60 bancs pupitres et un mur de clôture ;
- 8 sous-projets de Santé et Nutrition dont deux blocs opératoires et six centres de santé à équiper par L' UNAFPA et des partenaires privés ;
- 1sous-projet d'eau ;
- 1sous-projet de dépôt ;
- 1 sous- projet de marché de moyenne envergure.

SONANGOL Holding, qui a une succursale à Kinshasa connue sous le nom commercial de SONANGOL – RDC, a signé avec le FSRDC un accord de partenariat d'un montant de USD 150.000, en date du 4 avril 2003, pour la construction du complexe scolaire Mzee Laurent Désiré KABILA à Ankoro, dans le Nord de la province du Katanga. Le FSRDC s'est engagé à apporter l'équivalent de USD 30.000 en fournitures diverses sur les fonds PFF.

Parmi les expériences réussies d'approche du développement communautaire du FSRDC applicables à d'autres projets, à travers toute la République, moyennant adaptation au contexte local, il y a lieu de citer :

I. *Le Village Bungu Bungu* : situé sur la rive droite de la rivière Kasaï, territoire de Kutu, province de Bandundu

Après que ce village ait été sensibilisé sur les opportunités qu'offrait le FSRDC et après avoir été informé de la rétention de leur requête de construction de l'Institut Bungu Bungu pour financement

par le FSRDC, sous la conduite du Chef du Village, Mr Martin Itoma, le village a été organisé comme suit :

- Le Chef a convoqué une réunion avec ses conseillers pour étudier la possibilité de réunir la contribution des bénéficiaires et d'impliquer tout le village dans le projet. Au cours de cette réunion a jailli l'ingénieuse idée de subdiviser le village en six pools correspondant aux six jours de travail de la semaine. Chaque pool devait élire un chef qui rendrait compte au Chef du village chaque samedi soir, de l'état d'avancement du processus dans l'ensemble,
- Une assemblée générale du village a été convoquée pour informer toute la population de l'obtention du projet, de ses conditions de réalisation, de la stratégie arrêtée pour réaliser le projet et de ce qui était attendu de chacun,
- Aussitôt le village divisé en six pools numérotés de A à F et les chefs des pools élus, chaque lettre du pool correspondait à un jour de travail : Pool A, le lundi et ainsi de suite,
- Au jour de travail correspondant à leur pool, les habitants de ce pool apportaient tout le nécessaire pour la réalisation du Projet (matériaux locaux de construction et nourriture),
- A la fin de la semaine, les chefs des pools rendaient compte au Chef du village.

C'est de cette façon que l'Institut Bungu Bungu a été construit et demeure jusqu'aujourd'hui un bijou pour le village et est protégé par tout le monde.

2. *La cité de Bagata* : Chef-lieu du territoire de Bagata, province de Bandundu,

A la Cité de Bagata, milieu réputé très hostile au projet, l'impulsion est venue du Chef de cité lorsque ce dernier a été informé par la communauté demanderesse que le lycée, l'athénée et le marché de Bagata avaient été retenus au financement du FSRDC. Le processus a été le suivant :

- Le Chef de Cité a convoqué une réunion avec les chefs des quartiers et des avenues. Après débat, la stratégie suivante a été mise en place : recenser la population (les familles) et leur distribuer un jeton scellé avec le sceau de la cité ;
- Chaque chef de quartier par le biais des chefs d'avenues devait attribuer un jeton à chaque famille ;
- Chaque famille devait retourner le jeton avec 1 seau de 5 litres de moellon ; 1 seau de 5 litres de caillasse et 1 sceau de 5 litres de sable ;
- Les chefs d'avenues devaient faire rapport aux chefs des quartiers qui à leur tour feraient rapport au chef de cité.

C'est de cette manière que le Fonds Social RDC a réussi à financer deux de trois sous-projets soumis par cette communauté à la grande stupéfaction d'autres bailleurs qui avaient échoué avant et à la grande satisfaction des bénéficiaires eux-mêmes. Plus tard, l'Administrateur du territoire de Bagata a reconnu que l'approche utilisée par le FSRDC était la meilleure ; car les matériaux entassés par la communauté pour un troisième projet non encore financé par le FSRDC résistent au vol dans cette cité, parce que la population veille elle-même sur ces matériaux.

3. *La ville de Bandundu* : Chef-lieu de la province de Bandundu

Les Sœurs de la Charité de Namur ont taillé un autre chemin au développement communautaire par l'implication des bénéficiaires en recourant à cette solution originale :

- La Sœur Rosette Mbukila, Chef d'Etablissement du Lycée Maria Goretti, informée de l'acceptation du projet de réhabilitation du Lycée Maria Goretti au financement du FSRDC avait convoqué une assemblée générale des parents pour conclure ce qui suit :
- La contribution des bénéficiaires telle qu'évaluée devait être divisée au prorata du nombre d'élèves du Lycée ;
- Les parents après avoir mis en place le comité de gestion avaient déterminé les échéances de paiement de cette contribution ;

- A chaque assemblée des parents, le comité rendait compte de l'évolution du projet.

Cette pratique non seulement a été imitée par d'autres écoles, mais a permis aujourd'hui d'améliorer davantage les conditions de formation des élèves. A titre illustratif, nous citerons la clôture de la même école financée entièrement par la contribution des parents.

Conclusion

Loin de nous l'idée de prétendre avoir épuisé la question du développement communautaire en RDC tel qu'appliqué par le FSRDC. Il sied de souligner que notre esquisse visait à démontrer si l'expérience valait la peine et pourrait servir ultérieurement aux chercheurs, étudiants, hommes de terrain et bailleurs de fonds. Cela revient à dire que ce travail pourrait être complété par d'autres études et analyses de la question.

A travers le contexte de création, la mission, la structure et les sources de financement du FSRDC, l'approche de réalisation des projets, les résultats atteints et les leçons apprises, nous avons démontré que le FSRDC s'est engagé dans le processus de développement communautaire en s'appuyant sur une nouvelle approche, celle qui consiste à responsabiliser, à impliquer complètement à la base la population bénéficiaire. Cette approche aurait dû être parfaite si elle avait intégré dès le départ tous les acteurs impliqués dans le processus, notamment les organisations non gouvernementales par lesquelles le FSRDC a confié la gestion de l'exécution des projets.

Ces dernières étant intégrées dans le cycle des projets à la phase d'exécution n'ont pas été complètement acceptées par la population bénéficiaire ; ce qui entraînait des conflits. L'approche étant nouvelle et pour les bénéficiaires et les partenaires devant aider à la réalisation des projets, il fallait plus de temps et une sensibilisation de qualité, menée systématiquement par des experts en la matière.

Hormis les facteurs négatifs constatés, la dynamique de développement communautaire menée par le FSRDC a été satisfaisante dans la mesure où des expériences positives sont notées à l'actif du fonds, en plus du fait que l'objectif global du projet a été atteint.

Le développement communautaire prôné par le FSRDC est une réalité, en dépit du fait que des facteurs négatifs doivent être transformés en facteurs positifs, pour en parfaire le processus. Car un processus est toujours dynamique. Au regard du nombre des projets réalisés et du taux d'accroissement du nombre des pauvres ayant accès aux services sociaux de base, le FSRDC, à travers le PASU, a apporté sa pierre à la reconstruction de la RDC et à l'amélioration des conditions de vie de la population congolaise.

Annexe

Tableau 2 : Répartition et réalisation budgétaire par composante

Code	Composante	Budget global (USD)	Réalisations au 31/10/2010 (USD)	Prévisions Nov.à Déc. 2010 (USD)	Réalisations à fin Décembre 2010 (USD)	Ecart	
						Absolu (USD)	%
A	Infrastructures	38 710 960	36 258 057	655 836	36 913 893	1 797 067	5
B	Renforcement capacités	1 121 242	1 012 734	0	1 012 734	108 508	10
C	Etudes	3 378 274	3 059 780	0	3 059 780	318 494	9
D	Coordination-Gestion	21 323 855	20 352 726	45 575	20 398 301	925 554	4
TOTAL GENERAL		64 534 331	60 683 297	701 411	61 384 708	3 149 623	5

Source : FSRDC, PTBA 2011

Tableau 3 : Evolution de la répartition des requêtes et Sous- projets réalisés

Rubrique	Situation au 31 Déc. 2009		Situation au 31 Octobre 2010		Variation	
	Nombre	Valeur USD	Nombre	Valeur USD	Nombre	Valeur USD
Requêtes reçues	7 838	447 754 752	7 838	447 754 752	0	0
Requêtes évaluées(1)+(2)	7 838	447 754 752	7 838	447 754 752	0	0
Requêtes rejetées(1)	1 451	135 148 852	1 451	135 148 852	0	0
Requêtes retenues(2)	6 387	312 605 900	6 387	312 605 900	0	0
Sous projets retenus	25	2 077 259	0	0	-25	-2 077 259
Sous projets en exécution	221	16 013 704	91	9 194 303	-130	-6 819 401
Sous projets achèvés	401	18 848 382	556	28 695 177	155	9 846 795

Source : FSRDC, PTBA 2011

Bibliographie

- FSRDC, 2011. *Plan de travail et de budget annuel*, Kinshasa.
- FSRDC, 2010. *Plan de travail et de budget annuel*, Kinshasa.
- FSRDC, 2009. *Rapport de suivi-évaluation*, Kinshasa.
- FSRDC, 2008. *Plan de travail et de budget annuel*, Kinshasa.
- FSRDC, 2005. *Manuel d'exécution des Projets*, Kinshasa.
- FSRDC, www.fondsocial.cd , le 10/mars/2012, 10h30
- GUY, B., 2004. *Communication et participation communautaire*, Guide pratique de communication participative pour le développement, Ottawa, Les Presses de l'Université Laval.
- MINISTÈRE DU PLAN, 2005. *Document des Stratégies de Réduction de la Pauvreté*, version intérimaire, Kinshasa.
- PAUL VI, 1966. *Populorum Progressio, lettre encyclique sur le développement des peuples*. Rome, Cité du Vatican.
- PERROUX, F., 1958. *Trois outils d'analyse pour l'étude du sous-développement : l'économie désarticulée, le coût de l'homme et le développement induit*. Dans *les cahiers de l'ISEA*, Serie c,
- PFUNGA PFUNGA, K. Ph., 2008. *Théories de développement*. Cours inédit, 1^{ère} licence en Economie de développement, Université de Kinshasa.

- PNUD, 2007. *Rapport mondial sur le développement humain 2007 – 2008. La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé.* Washington DC, PNUD.
- RENE, J.P., 2006. *Le Management de Projet.* Que sais-je ? PUF, Paris.
- ROBBINS, Stephen – DECENZO, David, 2004. *Management. L'essentiel des concepts et des pratiques,* Nouveaux horizons, Paris.
- TODARO, M.P., 1985. *Economic development in the Third-world,* Longmana, New York.
- WORLD BANK, *World Bank plastification. Web.world bank.org/website/external/data statistics.* 6 avril 2007a.

LA QUESTION FONCIERE CHEZ LES TEKE HUMBU A KINSHASA

**Par
MUKOSO NZO et IYUKU NUMAMPAMBO**

Introduction

Au regard de l'évolution socio-économique et démographique en République Démocratique du Congo, particulièrement dans la Ville-Province de Kinshasa, les problèmes liés à la gestion des espaces urbains se posent avec acuité. Nous avons à ce sujet une trilogie qui se dessine autour des autorités coutumières (responsables et propriétaires autochtones de ces espaces au nom de la coutume et de la tradition) qui jouent le rôle de gestionnaires des espaces, en attribuant ces espaces à qui ils veulent, au nom de la tradition. Outre les autorités coutumières, nous avons les assujettis (demandeurs des espaces pour y construire des maisons et s'investir) et enfin l'Etat congolais qui se réclame comme seul gestionnaire compétent et propriétaire de ces espaces. Si l'Etat et le pouvoir coutumier se bousculent dans le conflit des attributions, voire des compétences, quant au rôle que chacun doit jouer, l'assujetti n'a pas un autre rôle que celui de mettre en valeur l'espace lui proposé pour achat et envisager la possibilité de donner une valeur juridique à cette propriété.

Les Teke-Humbu en tant qu'autochtones se disent les seuls capables de pouvoir aliéner l'espace urbain que nous avons dans la Ville-Province de Kinshasa de par leurs traditions. Ils se disent prêts à subvenir aux besoins et aux sollicitations des auto-constructeurs et de ceux qui sont à la quête des terrains pour investir ou construire leurs logis. Par ailleurs, l'Etat qui, se référant à la loi foncière, vient de manière tranchée condamner cette vision de choses qui pousse les chefs coutumiers à vendre des portions de terre aux tiers. Ces contradictions provoquent des tensions dans la communauté ; lesquelles débouchent parfois sur des conflits ouverts se rapportant aux problèmes liés à l'attribution d'un même terrain à deux ou

plusieurs personnes, d'une part, et d'autre part, aux problèmes liés aux espaces où on ne peut pas construire au risque de tomber dans un piège des constructions anarchiques.

Quand on aborde la question foncière particulièrement dans la Ville-Province de Kinshasa, il convient de se demander si les terrains qui font l'objet du lotissement ou du morcellement ont le visa et/ou le quitus des services fonciers ou du seul chef coutumier, comme garant de la tradition Teke-Humbu ?

Toute société humaine, quelle que soit sa taille ou sa morphologie, ne peut se concevoir en marge du foncier d'autant plus qu'il est l'élément fondamental de la société. En effet, ce problème, dans la Ville-Province de Kinshasa, non seulement il découle de la coexistence de deux législations foncières divergentes par moment, mais aussi il a les enjeux tant politiques, économiques que socioculturels qui font que chaque acteur engagé dans la gestion foncière privilégie la gestion favorable à sa cause.

L'intérêt porté à ce sujet consiste à contribuer tant soit peu aux efforts de consolidation de la paix sociale perturbée par l'essor des conflits enregistrés à Kinshasa à partir des contradictions qui résultent de la coexistence de deux législations foncières. Comme nous l'avons spécifié plus haut, notre étude porte sur la question foncière chez les Teke-Humbu pour la période allant de 2004 à 2009, du fait que cette période offre plus des dossiers sur la question des conflits opposant différentes parties mises en cause (Archives du Parquet de Grande Instance de N'djili à la date du 22 mars 2009).

Ce travail est divisé en deux parties. La première porte sur l'occupation de l'espace ; la seconde sera orientée sur la gestion des terres dans la Ville Province de Kinshasa.

MOUVEMENT MIGRATOIRE ET OCUPATION DE L'ESPACE.

Kinshasa, ancienne ville de Léopoldville jusqu'en 1966, est la capitale et la plus grande ville de la République Démocratique du Congo. Elle a, à la fois le statut administratif de la ville et de la province. Située sur la rive gauche du fleuve par rapport à la capitale de la République du Congo, elle est également la plus grande ville de l'Afrique Subsaharienne et la deuxième agglomération Africaine après Lagos, au Nigéria.

Kinshasa forme une entité administrative à statut particulier et joue un rôle de centre administratif, siège des institutions de la République Démocratique du Congo. Elle s'étend sur plus de 30 km de l'Est à l'Ouest et sur plus de 15km du Nord au Sud. Ses habitants sont appelés Kinois.

Pumbu, Stanley-Pool et Pool-Malebo nous rappelle les différentes dénominations de la région de Kinshasa. Cette région était constituée au 19^{ème} siècle, des villages plusieurs villages comme Kitamo (Kitambo), Lemba, Kalina (actuellement la Gombe), N'sasa et Kindolo (actuellement l'aéroport de Ndolo). En effet, les siècles précédant la colonisation virent des peuples bantous s'installer dans cette région autrefois occupée exclusivement par les pygmées. Il est historiquement acquis qu'à l'arrivée des explorateurs européens, plusieurs tribus occupaient le Pool, notamment : les Tyo appelés aussi Teke-Humbu et les Mfunuka.

En 1881, lorsque Henry Morton Stanley atteint pour la première fois le Pool au niveau de Kintambo après la traversée de l'Est à Ouest du continent Africain, il signe le traité d'amitié avec le chef coutumier Teke du nom de Ngaliema. En ce moment (deuxième moitié du 19^{ème} siècle), le Pool entretient, par le fleuve, des activités commerciales très intenses avec les peuples du Nord, les Bobangi (les Bangala).

Une observation de la taille de la population kinoise, partant de 1920 à 1970, soit 1600 habitants à 1.323.039, montre que l'accroissement de la population n'est pas à démontrer. De nos jours, à en croire les données présentées par l'Hôtel de ville, la taille de la population kinoise s'élève à 10.076.099 habitants.

Il est difficile de répondre à la question se rapportant aux origines de la population autochtone du Pool. Néanmoins, en nous référant à Jan VANSINA (1976), les Tyo (Teke-Humbu) est une appellation générale donnée par les étrangers à toutes les populations vivant sur les plateaux situés au Nord, approximativement sur le deuxième parallèle. Les traditions des peuples voisins aux Tyo soulignent toutes qu'ils sont les premiers habitants connus de la région.

Le processus migratoire et occupation de l'espace

On ne pourrait aborder la question migratoire sans pour autant se référer aux causes.

On sait aujourd'hui que le déplacement des peuples africains sont en partie dus à la désertification du Sahara. Devant cette nouvelle situation climatique, les populations africaines vont se diriger vers le Sud à la recherche des terres hospitalières.

Il y a lieu de rappeler dans les lignes qui suivent, les causes principales de ces mouvements migratoires. Celles-ci sont d'ordre politique, culturel, social et économique.

a) Les causes politiques

Plusieurs causes politiques peuvent être évoquées pour justifier le mouvement migratoire. Mais nous limitons à deux causes suivantes qui, pour nous, semblent être importantes dans le cadre de notre étude :

- La traite des esclaves à travers le Mpumbu est imposée par les blancs, en l'occurrence les portugais pendant au moins 5 siècles. Obenga, Théophile (1974 : 90) confirme ce mouvement (déplacement des peuples du pool, à savoir : les Tyo (Teke-Humbu, les Kongo et les originaires de Nimeamoye (les mongo).
- Les travaux forcés ici, nous nous référons aux travaux relatifs au chemin de fer tels qu'effectués dans l'ensemble du pays. Le refus d'adhérer à cet ordre constituait un motif de déplacement.

b) Les causes socioculturelles et économiques

Ces causes sont aussi appelées « causes attractives ». Celles-ci attirent l'individu dans une autre contrée, par exemple, le désir de conquête de nouveaux pâturages (économiques). C'est par rapport à la terre que l'homme tire les ressources matérielles, thérapeutiques, alimentaires dont il a besoin pour survivre. Il en est de même de l'industrialisation. Celle-ci amène des innovations dans le domaine de la technologie. L'homme préfère quitter les conditions non urbanisées imposées par les milieux ruraux pour accéder à un autre type de vie.

A côté des causes attractives, nous avons des causes qui incitent l'être humain à quitter son milieu d'origine vers un autre milieu d'accueil. Nous citerons : la disette, la misère, le manque d'emploi, les causes politiques, religieuses et raciales. D'une manière générale, il ne faut pas perdre de vue que la distinction entre les deux causes n'est que partiellement satisfaisante. Certes, les causes appartenant à l'une ou l'autre de ces catégories peuvent agir séparément. Mais, en général, les migrations sont le résultat de plusieurs facteurs. D'un autre point de vue, elles résultent d'une décision spontanée du migrant.

Dans le cas de la région de Mpumbu, les Teke rappellent le passage du fleuve Congo d'Ouest vers l'Est par les Ngenge et les Mfumu (Mfununga ou Mfunuka). Ils sont mentionnés vers 1686 par

O. DAPPER (OBENGA, Th., 1974 : 90). On raconte aussi qu'aux environs de 1620, un groupe de marchands portugais allant à Okango fut capturé par les habitants de la région.

Partant des récits et traditions, les populations faisaient des vas et viens entre l'île de Mbamo et le Sud du Pool à Kintamo.

Les fondements de l'occupation de l'espace

Fondement religieux

La terre, dit LOBHO LWA DJUGUDJUBU, à l'échelle individuelle et collective, est un symbole fort de l'identité d'une communauté et un élément de reproduction sociale. C'est de la terre que l'homme tire les ressources matérielles, thérapeutiques, alimentaires et vétérinaires dont il a besoin pour vivre. C'est aussi par elle que la chaîne généalogique relie l'homme à ses ancêtres. C'est à ceux-ci qu'on s'adresse avant d'entreprendre toute activité d'intérêt commun, ou personnel, le déplacement du village, la chasse, les cérémonies marquant les différents étapes de la vie. (LOBHO LWA DJUGUDJUBU, 1988 : 25-29).

Le chef du clan, poursuit l'auteur, constitue le trait d'union entre le monde invisible des ancêtres et visible des vivants. Sa fonction de guide est doublée de celle de prêtre. Cette fonction est assurée par le chef coutumier et/ou le chef de groupement, pour qui dans l'exercice de ses prérogatives joue tous ces rôles. C'est lui qui reçoit les plaintes des différentes personnes issues de la communauté ; c'est lui qui en complicité avec sa cour étudie, oriente, délibère et prononce les décisions finales pour la bonne marche de la communauté.

Cependant, bien que les juristes comme MALENGREAU, prétendent que « on ne peut donc fonder l'inaliénabilité du sol sur le prétendu droit de propriété des ancêtres », il est de plus en plus évident que le concept « terre de nos aïeux », porte une charge émotive transcendant les frontières nationales et les générations.

Il se dégage un sentiment fort d'attachement qui est réglé par les rites relatifs aux activités d'intérêt commun. Ainsi, comme nous pouvons le constater, chez les Kongo, il n'y a pas de terre vacante, toute terre appartient à un clan ; elle est un bien inaliénable et imprescriptible. Ce fondement relève du domaine du « sacré ».

La question foncière implique deux fonctions principales, à savoir : la fonction de survie et celle de reproduction sociale. De ce fait, elle devient une question de vie ou de mort : de vie d'abord, pour les ressources matérielles alimentaires, géologiques et minières du sol et du sous-sol dont les communautés tirent profit ; question de mort ensuite, pour résister contre toute invasion étrangère. (LAPIKA et KIYULU, 2003).

Le fondement politique

Dans la société traditionnelle, le patrimoine foncier est avant tout une propriété de la communauté où le chef joue le rôle d'administrateur. Ce rôle, il l'exerce avec un sentiment de solidarité vis-à-vis de tous les membres de la communauté et de dépendance vis-à-vis de l'organisation politique de la société.

Ainsi, lorsque la famille ou le clan s'élargie, le chef peut déléguer son pouvoir aux ainés des nouveaux lignages, mais en aucun cas, il ne sera question d'établissement d'un nouveau chef. C'est de cette façon qu'il faut comprendre le rôle joué par le chef coutumier lorsqu'il faut attribuer aux membres de la famille un espace dans un lotissement. Les membres de la famille savent que le chef coutumier est leur premier représentant politique à qui ils doivent une soumission. Et par rapport à cela, ils sont tenus de respecter toutes les instructions données en vue de la bonne marche de la communauté. S'il donne autant de terrains pour telles famille, il connaît lui-même les raisons probables de la cession.

Cette conception domine en Afrique et engendre une double conséquence dans l'organisation de la vie sociale. D'une part, la société africaine présente une structure hiérarchique où se remarque

l'inégalité de la vie sociale ; d'autre part, elle accuse une dépendance des membres du groupe vis-à-vis de l'ensemble de la communauté (LOBHO LWA DJUGUDJUBU, 1988). Dans tous les cas, il convient de savoir que suivant l'organisation foncière traditionnelle, le domaine foncier traditionnel s'obtient de diverses façons : pacifiquement ou à la suite d'une conquête ou une cession.

Le fondement socio-économique

La terre comme mère nourricière porte des mamelles de l'autosuffisance alimentaire et de la sécurité économique et sociale. Grâce aux activités agricoles cynégétiques de cueillette et pastorales, la terre offre aux paysans qui travaillent encore manuellement un moyen et un objet de travail sûr et aux éleveurs un instrument de valorisation sociale. Ainsi, la division du travail, de même que le rôle socio-économique épousent la forme des activités principales : l'agriculture et l'élevage (LOBHO LWA DJUGUDJUBU, 1988). Plusieurs études ont montré que les causes majeures de déficits enregistrés par la RDC dans le secteur agricole et pastoral relèvent notamment de :

- L'inadéquation des régimes fonciers dont l'un basé sur le droit positif et l'autre sur la tradition ;
- La sous-utilisation des terres arables ;
- Le non respect des équilibres fondamentaux par la déforestation, le déboisement et la dégradation de l'écosystème ;
- Le problème d'accès à la terre.

Cependant, si toutes les solutions préconisées et les alternatives proposées n'ont pas abouti, c'est que la thérapeutique n'a pas intégré les facteurs anthropologiques dans la résolution des conflits fonciers (NGOMA NGAMBU, 1988 : 25-29). Eu égard à ce qui précède, on peut dire que le chef coutumier est réellement le gestionnaire de toute sa communauté, car il a en lui tous les éléments qui incarnent le pouvoir traditionnel ; qu'il soit à l'intérieur ou en ville, ces trois éléments interviennent.

LA GESTION DES TERRES DANS LA VILLE DE KINSHASA

Dans la ville de Kinshasa, la terre est gérée de manière particulière et exceptionnelle. D'un côté, l'Etat en est le gestionnaire, de l'autre côté, les chefs coutumiers en font leur domaine privilégié. Les deux formes de gestion atteignent difficilement leurs objectifs pour autant que, chacun des gestionnaires croit qu'il procède de manière irréprochable conformément à une réglementation officielle (moderne), soit à une convention dictée par la coutume (droit coutumier) ; d'où la nécessité pour nous de parler de la gestion de la terre telle que conçue par chacun de deux gestionnaires.

A. De la conception de la gestion de la terre par les Teke-Humbu

La terre, disent les Teke-Humbu, est la mère nourricière ; elle porte des mamelles de l'autosuffisance alimentaire ; elle appartient au chef du clan et dans le cas d'espèce, au chef coutumier qui constitue un pont entre le monde visible et le monde invisible, entre les vivants et les ancêtres. Toute la question sur la procédure peut être comprise au regard de ce qui suit :

En ce qui concerne le pouvoir d'attribution des terrains selon la tradition Humbu, il est réservé exclusivement au chef coutumier. Ce dernier agit au nom des ancêtres de qui il tire son pouvoir ; les autres membres du clan le font toujours avec le quitus du chef coutumier qui est le seul reconnu, non seulement par les ancêtres, mais aussi et surtout par l'Etat via le Ministre de l'Intérieur et Sécurité.

S'agissant de la procédure régulièrement suivie pour acquérir un terrain auprès du chef coutumier, le demandeur (la personne ayant besoin de la terre) exprime d'abord le désir d'obtenir un terrain dans la propriété du chef. Ensuite, le chef coutumier avec empressement un pseudo-géomètre qui lui indiquera un espace. Au même moment, les deux parties en présence discutent du coût du terrain. En cas d'un

accord entre les deux parties, l'acheteur n'est pas tenu de verser la totalité du montant exigé. Il a cette liberté de verser un acompte.

Dans ce genre de marché, tout membre de la famille est avant tout l'œil et le bras du chef ; quand celui-ci trouve un client, il négocie avec lui, séance tenante, sur l'espace à vendre ; c'est après seulement qu'il l'amène auprès du chef pour obtenir son avis. La fin des pourparlers est sanctionnée d'un acte de vent appuyée d'un reçu.

Suivant la tradition, le membre de la famille ne peut pas, dans le cas d'espèce, s'adresser au chef sans pour autant glisser quelque chose en termes d'implication du chef dans le dossier. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le recours aux noix de cola, au vin de palme utilisés pour agrémenter l'entretien ; le chef coutumier et les membres de sa famille donnent généralement un reçu et un acte de vente définit au cas où l'acheteur a apuré sa dette. Dans le cas contraire, c'est une décharge qu'on donne au client.

Les documents délivrés par le chef coutumier ont une valeur politique, même dans le cas de superposition des documents, on recourt toujours au tout premier document délivré ; mais dans les cas où le bras de fer persiste avec l'Etat, jusqu'à l'annulation du lotissement, le document perd sa valeur.

B. De la gestion des terres par l'Etat

A la différence de ce qui se passe dans la gestion foncière coutumière, l'Etat ne vend pas des terres à des tiers. Mais il attribue à ces derniers suivant une procédure qui conduit à la signature d'un arrêté, créant un lotissement ou un morcellement. De ce fait, selon que le terrain est domanialisé, l'Etat par le Ministère de l'Urbanisme qui a la charge du domaine public de l'Etat, va signer l'arrêté de désaffectation faisant passer le terrain de l'usage public à l'usage privé. Par ce fait, le Ministre fait changer la destination du terrain.

A son tour, le Ministre ayant dans ses attributions les affaires foncières, va pour son compte signer un arrêté créant le lotissement.

A ce sujet, le Conservateur de titres immobiliers et le Chef de Division du Cadastre de la juridiction concernée vont signer les contrats de location et attribuer les numéros cadastraux, ceci après la descente des géomètres sur terrain. Pour éviter le stellionat, le Chef de Division du Cadastre doit veiller afin de ne pas donner deux numéros pour un même terrain. Aussi, le croquis repris dans le contrat de location doit renseigner sur la dimension réelle de la parcelle (terrain) et sur sa position par rapport aux bornes anciennes existant sur le lieu.

C. Le fondement juridique du système foncier en RDC

Le système foncier en RDC est déterminé par les textes législatifs suivants, dont les références sont reprises ci-dessous :

- L'ordonnance-loi n°66-343 du 7 juin 1966 dite « la loi Bakajika » par laquelle la RDC reprend tous ses droits fonciers, forestiers et miniers concédés ou cédés pendant la colonisation ;
- Les lois n°71-008 et n°71-009 du 31 décembre 1971 portant modification de la constitution qui stipulent que (l'article 10) « *le sol et le sous-sol congolais ainsi que leurs produits naturels appartiennent à l'Etat* » ;
- La loi n°73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés. Cette loi confirme le principe selon lequel la terre est une propriété exclusive inaliénable et imprescriptible de l'Etat (l'article 53) ; il accorde des droits de jouissance sous forme des concessions à des particuliers, personnes physiques ou morales (article 53).
- La constitution du 18 février 2006 tel que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles ; en son article 09 stipule que l'Etat exerce une souveraineté permanente notamment sur le sol et le sous-sol, les eaux et les forêts, sur les espaces aérien, fluvial, lacustre et maritime congolais. Ainsi que sur la mer territoriale congolaise et sur le plateau continental, les modalités de

gestion et de concession du domaine de l'Etat visé à l'alinéa précédent sont déterminées par la loi.

D. De la survenance de conflits

Le conflit étant une situation de crise qui affecte et empoisonne une relation existant entre deux personnes, physiques ou morales, il était important dans le cadre de ce point précis de relever un certain nombre d'indices qui, selon nous, président aux destinés de la survenance de conflit. Et parmi ces indices, nous pouvons en énumérer deux suivant deux volets : par rapport au chef coutumier et par rapport à l'Etat.

Par rapport au chef coutumier, il y a la présence des briques, du sable, des caillasses et des moellons jetés dans un terrain appartenant à autrui, à côté duquel on peut facilement trouver la pancarte renseignant sur telle personnalité, comme occupant réel du terrain. Dans un second temps, on peut remarquer l'attribution sur un même fond de deux ou plusieurs documents. Dès que nous sommes en face de ces indices, nous pouvons facilement conclure à l'existence d'un conflit.

Par rapport au service foncier, dans le cadre de l'administration foncière, ce problème est clairement senti quand on constate la superposition des titres sur un même fond. Et par rapport à cela, il y a la loi foncière qui est déjà claire par rapport à cette question. Le droit de propriété doit être à ce moment accordé à la première personne qui a signé le contrat avec l'Etat. Mais malheureusement, cette loi foncière n'est pas appliquée, car non connue de la population. Pour ce faire, on peut dire que la survenance des conflits fonciers est en général due à l'absence d'une culture d'excellence qui nous éloigne de la corruption.

E. Les deux grandes catégories de conflit dans les terres Teke-Humbu

Les conflits fonciers que connaissent les différentes communautés Teke-Humbu peuvent être classés en deux grandes catégories : les conflits d'usage et les conflits de propriété.

❖ Les conflits d'usage

Les conflits d'usage émanent de la contestation du droit d'usage d'un lopin de terre que l'Etat ou le chef coutumier accorde à un particulier pour la culture, l'élevage ou pour la construction d'un logis. La plupart des conflits forestiers rencontrés dans les différentes fermes, au Plateau de BATEKE dans la Commune de Maluku, sont entretenus par l'inadaptation des certaines exploitations forestières qui ne sont pas liées aux traditions des Teke-Humbu, en cela s'ajoute le conflit entre cultivateur, éleveur et le concessionnaire.

❖ Les conflits de propriété

Ces genres des conflits portent généralement sur la contestation de l'attribution à des individus, une compagnie ou une communauté de droits de propriété d'une terre. Ces conflits prennent différentes formes : ils prennent la forme de disputes de terres en milieu urbano-rural (les plaignants craignent qu'elles fassent partie des terres d'une communauté locale, d'un village ou d'un clan). Il s'agit généralement de conflits collectifs. Ils prennent également la forme de conflits des parcelles en milieu urbain et conflits de concession en milieu urbano-rural, c'est le cas des communes de Maluku, Nsele et Mont Ngafula.

Il s'agit alors des conflits fonciers individuels, ou encore des conflits portant sur la délimitation de concession ou des terres (empiétement ou déplacement ou destruction des bornes définissant les limites de propriétés). Mais une question importante est celle de savoir ce que signifie le « droit de propriété ». « C'est en général, le droit de jouir d'un bien et d'en disposer à sa volonté ; ce droit doit en

principe être compris dans ces démembrements qui sont : l'USUS, le FRUCTUS et l'ABUSUS, c'est-à-dire, l'usage, la jouissance et la disposition » (Code foncier, article 53).

Conclusion

La présente étude a essayé d'appréhender la question foncière chez les Teke-Humbu à Kinshasa en République Démocratique du Congo. Il a été question pour nous de rechercher à comprendre quels sont les principaux problèmes qui se posent généralement dans la gestion foncière de la ville de Kinshasa, dans la mesure où il est entendu qu'il existe deux législations parallèles dont chacune se fait prévaloir d'une certaine légitimité : la coutume, tirant sa légitimité de la tradition (la terre considérée comme un patrimoine ancestral) et l'Etat congolais qui se prévaut de la loi en vertu de laquelle le sol et le sous-sol de la RDC lui appartiennent exclusivement.

Nous avons élaboré quelques hypothèses en tant qu'a priori, lesquelles nous ont permis d'entreprendre la recherche de terrain assise sur certaines affirmations provisoires : d'abord une évidence : le problème foncier est présent dans toutes les sociétés humaines historiquement déterminées. Ensuite, l'existence de deux législations foncières avec des visions parallèles, est venue renforcer les divergences quant à la gestion de la terre, engendrant parfois un dialogue des sourds entre l'Etat et l'autorité coutumière.

L'analyse systémique, rendue féconde grâce à l'utilisation concomitante des techniques d'observation directe et indirecte, a été rendue possible par l'interview libre et des focus group. L'observation indirecte nous a permis d'accéder à un nombre de documents importants ayant touché de loin ou de près le sujet faisant l'objet de notre étude ; les enquêtes menées au Parquet de Grandes Instances de N'djili dont 80 dossiers reçus avaient pour origine le conflit foncier.

A la fin de ce travail, nous confirmons nos hypothèses de départ ; car, la confrontation de nos enquêtés a priori à la réalité de terrain révèle l'existence manifeste de conflit entre d'une part l'autorité coutumière et l'Etat congolais, et d'autre part entre l'un ou l'autre de ces premiers avec les assujettis qui finalement sont à la solde des deux prétdendus propriétaires attitrés.

Notre travail apporte une contribution en proposant à l'Etat congolais une révision de la loi foncière existante qui doit prendre en compte divers paramètres générateurs de conflits. Une nouvelle forme de gouvernance environnementale, spécialement la gestion foncière devra intégrer les pratiques foncières traditionnelles et modernes, c'est-à-dire qu'elle reconnaîsse aussi l'autorité des chefs coutumiers. Nous sommes persuadés que cela pourrait mettre fin aux conflits fonciers dans la Ville-Province de Kinshasa.

Les résultats de notre réflexion peuvent aussi être portés au niveau national, car les mêmes causes produisent les mêmes effets, et donc une thérapeutique identique est à même d'éradiquer le même mal. Nous ne croyons pas avoir tout abordé, mais ces analyses ne constituent qu'une brèche pour des futures recherches dans le domaine foncier.

Bibliographie

- KALAMBAY, 1985. *Droit civil régime foncier et immobilier*, PUZ, Kinshasa.
- KILOMBA NGOZI MALA, N., 2008. *Le règlement des conflits fonciers régis par la coutume en Droit Congolais*, éd Mgr MALA, Kinshasa.
- LAPIKA, D. et KIYULU J., 2003. *Réforme de la loi foncière, enjeux fonciers et conflits en RDCI*, Kinshasa.
- LOBHO LWA DJUGUDJUBU, 1988. « La stratégie foncière et la politique agricole au Zaïre avant l'indépendance », in *Actes de la rencontre internationale des Sociologues et Anthropologues de l'Afrique Centrale*, Kinshasa.

- MALENGREAU, G., 1974. *Les lois coutumières chez les indigènes du Congo Belge, essai d'interprétation juridique*, Librairie Folks fils, Bruxelles.
- NGOMA NGAMBU, 1988. « Politique et problèmes fonciers au Bas-Zaïre », in *Actes de la rencontre internationale des Sociologues et Anthropologues de l'Afrique Centrale*, Kinshasa.
- OBENGA, Théophile, 1974. *Afrique centrale précoloniale : document d'histoire vivante*, Présence africaine, Paris.
- ONUHABITAT, Document de programme-pays, 2008-2009, R.D.Congo.
- THIBOULT, I., Ordinance n°97/209 du 27/09/1951 relative au plan général d'aménagement de la région de Léopoldville. Règlement des servitudes, Plan n° CVI 6 Ag 27, signé par le gouvernement général.
- VANSINA J., 1976. *Les anciens royaumes de la savane*, PUZ, Kinshasa.

LES QUESTIONS DE LA NOUVELLE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION A L'EPREUVE DE L'ORALITE : *Pratique et usage du téléphone cellulaire par les étudiants de l'Université de Kinshasa*

Par
**KUDIAKUBANZA KATEMBO, KANKU KALAMBAY,
MAMANE PUTU et TUMBA MUKIANA**

Introduction

L'histoire de la communication est aussi ancienne que celle de l'humanité. Depuis les origines, l'homme a eu besoin de communiquer¹⁸. Pour cela, il mit au point des codes, des alphabets et des langages, des paroles, des gestes de la main, des signaux de fumée, le tam-tam, le document écrit, tout était bon pour véhiculer le message.

De nos jours, tout en restant marqué par l'oralité de premières heures de sa propre civilisation, l'homme a fait apparaître de nouveaux modes de communication et information. Il s'agit par exemple du courrier postal, de la téléphonie sans fil (T.S.F.) ou par câble, de la téléphonie cellulaire, etc. (LAZAR, J., 1991). Parallèlement, l'on a vu se développer des technologies modernes d'information/communication, très prisées par la jeunesse sans que l'on soit en mesure de savoir de quelle manière celles-ci sont perçues et quels en sont les rapports avec les anciennes formes de communication/information.

L'oralité, nécessitant une interaction de face à face avec l'interlocuteur, non soumise aux exigences temporelles et encore moins à celles liées aux contraintes économiques, il y a lieu de se demander la manière dont les étudiants de l'Université de Kinshasa

¹⁸ <http://www.google.cd/> Le rôle de la communication interne dans une entreprise, lu le 10/12/2012.

tentent de s'approprier les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Quels nouveaux rapports sont-ils en train de s'établir entre communication et le temps, d'une part, et communication et son coût, d'autre part ? Autant l'étudiant semble fasciné, saturé par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, autant ce même public n'a pas encore atteint « l'âge de la raison » (SARTE JEAN PAUL, 1945 : 315) ; c'est-à-dire que ces nouveaux modes d'information/communication ne sont pas encore ancrés dans les mœurs. Celles-ci sont fortement teintées de marques d'une oralité toujours omniprésente.

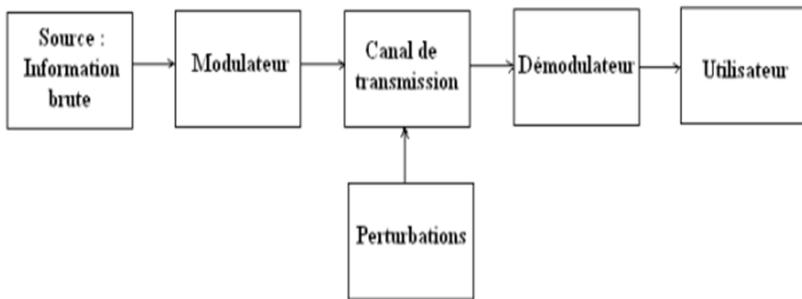
Ainsi, le présent article s'articule autour de cinq points : Terminologies, Communication tribale, « l'oralité », Dimension informationnelle et rationnelle dans la communication, TIC : Mode et Espace d'appropriation dans la ville de Kinshasa et enfin, une enquête sur la pratique et usage de cellulaire et l'e-mail auprès des étudiants de l'Université de Kinshasa.

TERMINOLOGIES

Système de Communication (SHANNON, C. et WEAVER, 1949)

En télécommunication, le système de communication signifie l'ensemble des procédés et d'équipements mis en place lors de la transmission de l'information depuis l'émetteur jusqu'au récepteur.

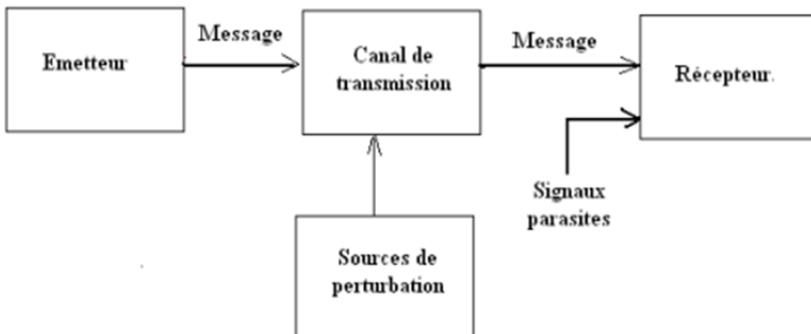
D'une manière simplifiée, le schéma général d'un système de communication peut être représenté ainsi (le model de Shannon et Weaver) :



Ici sur la source, nous avons l'information brute à transmettre. Cette information doit être modulée par le modulateur avant d'être transmise sur le canal de transmission, là où elle fera face à des sources de perturbations comme le vent, la pluie...

L'information transmise sur le canal de transmission sera démodulée par un démodulateur avant d'être reçue par l'utilisateur.

Il est à noter qu'on peut simplifier le schéma général d'un système de communication représenté ci-haut (le model de Shannon et Weaver) par un model si simplifié :



Communication Médiatique

D'après Charles DE MESTRAL, cité par WOLTON Dominique (1997 : 17), la notion de la communication renvoie à plusieurs sens différents, même contradictoires. Elle suggère, en premier lieu, le dialogue entre deux ou plusieurs interlocuteurs. Par contre, dans la communication médiatique, cet aspect s'avère problématique: les consommateurs des marchés de masse étant de plus en plus impuissants devant le flot d'idées et d'images.

Dominique WOLTON (1997) souligne l'ambiguïté fondamentale de la notion de la communication. Il en énumère deux dimensions ou sources, celle de la « communication normative » et celle de la « communication fonctionnelle ». La première implique « l'idéal de communication, c'est-à-dire la volonté d'échanger quelque chose en commun et se comprendre». Elle renvoie à un idéal commun de compréhension mutuelle à travers des « règles, codes et symboles » communs. Par contre, la communication fonctionnelle renvoie aux « besoins de communication des économies et des sociétés ouvertes, tant pour les échanges de biens et services que pour les flux économiques, financiers ou administratifs » et ce « non dans une perspective d'intercompréhension ou d'intersubjectivité, mais plutôt dans celle d'une efficacité liée aux nécessités ou aux intérêts ».

Selon WOLTON (1997), il est trop simple de limiter le premier sens du mot aux relations entre individus et le second au niveau social. Depuis des siècles, l'idéal de la modernité propose une société égalitaire où l'individu est doté de sa valeur et de son autonomie propres. Nous ne vivons pas la communication selon n'importe quel modèle, mais selon ce modèle de liberté et d'égalité où la communication est un besoin et un droit. Cependant, les nouveaux moyens de communication ont multiplié et élargi les contextes de la communication de façon spectaculaire, notamment en permettant la communication à distance à tel point que l'on a proposé la notion de « village global ».

Cette évolution a engendré une transformation radicale de la société qui intègre et exploite ces nouveaux médias au point qu'ils en sont devenus des nécessités socio-économiques incontournables. Le danger est alors celui de l'effacement du normatif sous le flot du fonctionnel relié « aux nécessités ou aux intérêts ». On parle de « communication » dans bien des contextes, mais souvent, on ne parle pas de la même chose. Voilà l'enjeu : défendre la liberté et l'égalité en profitant des médias plutôt que d'y être soumis.

Medias

a. De la signification des medias.

Francis Balle définit les médias comme étant un équipement technique permettant aux hommes de communiquer l'expression de leur pensée, quelles que soient la forme et la finalité de cette expression (BALLE, F., 1997 : 42).

Les médias de masse peuvent être définis comme les moyens de communication de masse, des techniques de diffusion collective qui peuvent véhiculer les messages, grâce à des supports techniques, d'un point à l'autre. Pendant longtemps, les chercheurs ont limité la définition de la communication à son aspect technique. Aujourd'hui, les médias sont considérés comme des institutions au sein desquelles s'élaborent et se consolident la relation sociale (MUTAMBA, J. M., 1998 : 62).

Ainsi, pour BARBIER, F. et BERTHO LAVENIR, C. (1996 : 243), on entend par médias « tout système de communication permettant à une société de remplir tout ou une partie de trois fonctions essentielles de la conservation, de la communication à distance des messages et de savoir, et de la réactualisation des pratiques culturelles et politiques ».

Ces définitions, mettent l'homme au centre de gravité de leurs démarches. L'homme est acteur, ainsi pour parler de la dimension technique et objets des médias, la cible de sa diffusion. Il

est pertinent que nous revenions aux quatre caractéristiques d'identifications médiatiques :

➤ ***Médias comme une technique***

Les médias comme technique, s'identifient de manière directe à la presse imprimée. Ils se rattachent au sens conduit d'une machine. Le prolongement de ce sens conduit à parler de la télévision sous câble ou de la télématique.

➤ ***Médias comme une institution sociale***

Le concept média est pris comme une institution sociale ; il s'inscrit dans la logique d'une différenciation centrée sur la diversité de production, de diffusion des programmes et d'émissions ; chacune d'elles constituant dans le langage commun une « télévision, une radio, un journal ». Dans cette optique, en s'appuyant sur quelques déterminants, en l'occurrence la dimension régionale, on parle ainsi de la télévision congolaise, française, américaine, suisse romande,... D'où, on parle du journal régional, du quotidien protestant, de la situation nationale de la radio ou de la télévision, etc.

➤ ***Médias comme une forme particulière d'une expression de la pensée***

Considéré comme une des formes particulières d'expression de la pensée, le terme renvoie à un éventail d'émissions différentes «texte », relevant des genres différents, identifiables et codifiés selon les règles propres : les informations, la chronique d'actualité, le reportage, la vulgarisation et les émissions (scientifiques, le document de vulgarisation scientifique, les tribunes politiques, émissions sportives), de film d'action et de guerre, etc.

➤ ***Médias comme une activité humaine***

Pour J.A. Anderson, les Medias sont comme « une activité distincte qui organise la réalité en textes lisibles en vue de l'action ».

Cette perspective prend distance des définitions génériques et est indépendante des objets empiriques. Elle propose un changement de point de vue des médias. La dimension humaine des médias apparaît nette et clairement dans l'usage des certains outils sociaux et domestiques, comme le CD-ROM et les cassettes VHS dans une cinématique. Il s'agit des objets contenant une information en matière de stockage.

b. Sortes des médias

Un seul critère pour dresser un inventaire des médias qui soit à la fois complet et pertinent. Complet en ce qu'il n'établit aucune discrimination entre les techniques, qu'elles soient très anciennes ou d'apparition récente. Pertinent par rapport à son objet : rendre compte de la diversité des modalités de l'échange entre les hommes, des formes variées du « commerce des idées » auquel ils se livrent. L'application de ce critère permet à BALLE, F. (1997 : 42) de distinguer trois familles de médias : Les médias Autonomes, les Médias de Diffusion, les médias de Communication.

➤ *Les Médias Autonomes*

Ils comprennent tous ceux des supports sur lesquels sont inscrits les messages et qui ne requièrent de raccordement à aucun réseau particulier : ainsi les livres, les journaux, les disques audio, vidéo ou informatiques (le logiciel). Pour en permettre la « lecture », certains équipements sont parfois indispensables : magnétoscopes, magnétophones, ordinateur.

La totalité des magnétoscopes qui sont commercialisés depuis 1984-1985 et certains lecteurs de disques sont en passe de devenir pour les images animées et sonorisées, ce que représentent, depuis longtemps, le livre et le journal pour la propagation des textes imprimés.

➤ *Les Médias de Diffusion*

Cette diffusion est large ou étroite. Depuis le Téléphone Sans Fil (TSF), dont le brevet fut déposé par Marconi en 1896, des émetteurs et de relais terrestres permettent la transmission, par la voie des ondes hertziennes porteuses des messages à sens unique, de programmes de radio de zone de « couverture » dont l'étendue varie selon la puissance des équipements émetteurs et des équipements récepteurs utilisés. Exemple : la radio, la télévision, ...

➤ *Les Médias de Communication*

Ils comprennent tous les moyens de télécommunication permettant d'instaurer, à distance et à double sens, soit une relation de dialogue entre deux personnes ou entre deux groupes, d'un côté, une personne ou un groupe, et de l'autre, une machine, comprenant une batterie de programmes ou de services.

Ils peuvent aussi se résumer comme étant les moyens de communication à distance et à double sens à travers une relation ; entre deux individus ou deux groupes ou encore une personne et un groupe et une machine. Exemple : l'Internet, le téléphone...

Internet

On peut distinguer deux périodes dans le développement de ce nouveau système de Communication, celle des années 70 et 80, où le réseau est destinée au monde scientifique et celle des années 90, où l'on commence à créer une « toile d'araignées » universelle qui rejoint aussi bien les entreprises que le grand public (FLICH, P., 2003 : 385-387). Au cours de la première période, les différents acteurs ont construit un code sociotechnique qui articulait leurs visions et leurs intérêts, ils avaient ainsi mis en place « Object - frontière ». En revanche, Internet des années 90 n'a pas encore trouvé sa forme définitive. C'est encore un « Objet - Valise ».

Le projet de créer un réseau de connexion entre ordinateurs est lancé au milieu des années 60 par le Département américain de la défense. L'objectif était de disposer d'un système capable de protéger les données informatiques militaires en cas d'attaque nucléaire soviétique. Ce programme de recherche fut confié à des universités. Très vite, un second objectif interne à la recherche informatique militaire s'est mêlé au premier : offrir une puissance informatique partagée aux Laboratoires qui travaillent avec l'Agence ARPA du Département de la Défense. Le réseau Arpanet, qui démarra au tournant des années 60 et 70, est donc le résultat d'une commande des militaires qui souhaitaient bénéficier des recherches informatiques universitaires les plus avancées.

Les informaticiens universitaires avaient déjà une solide tradition de collaboration et d'échange, ils constituaient ce qu'on a parfois appelé un « Collège invisible ». Le réseau informatique est devenu le canal naturel de ces échanges. Par ailleurs, les universités pouvaient accéder gratuitement à certains développements informatiques réalisés par les grandes entreprises du domaine. C'est ainsi que le Laboratoire de Berkely, qui joua un rôle majeur dans le démarrage d'Arpanet, utilisa le système d'exploitation Unix d'ATT. Grâce au réseau, cette université a pu diffuser par la suite les nouvelles versions d'Unix qu'elle avait réalisées. On le voit donc, Arpanet se trouve à l'articulation de plusieurs mondes sociaux : celui de la recherche militaire, de la recherche académique et celui de l'industrie informatique. Les universités furent l'acteur central capable d'associer ces différents mondes (FLICH, P., 2003 : 385-387).

Le rôle clé des universités dans le développement d'Arpanet explique qu'elles aient pu projeter sur le réseau leur monde d'organisation. Une des valeurs fondamentales du monde académique est le libre accès aux résultats de recherche. C'est ce principe d'une circulation libre et gratuite de l'information qui fut adopté par Arpanet. Le Logiciel était la reconnaissance de ses pairs.

Mais Arpanet n'adopta seulement certaines des valeurs du monde académique, il en adopta également certains principes d'organisation. L'université est un monde où les échanges scientifiques sont importants, et où en même temps l'autonomie de chaque Laboratoire est très grande. Aussi, Arpanet organisa la circulation de l'information en construisant des règles du jeu minimales, et donc simples, qui permettaient l'interconnexion des ordinateurs. Le protocole TCP/IP définit une structuration de l'information en paquets standard munis d'une adresse qui permet d'expédier l'information à des machines dites « hôtes » qui coordonnent ensuite le réseau de l'Université ou du Laboratoire.

En revanche, l'organisation locale du réseau permet un fonctionnement souple et décentralisé, et elle a évité de définir un standard trop complexe permettant d'interconnecter directement tous les terminaux informatiques de l'époque.

Dans les années 80, la connexion informatique a commencé à s'étendre dans les secteurs universitaires qui n'étaient pas spécialistes d'informatique. La National Science Fondation (NSF) américaine organisa un nouveau réseau destiné à l'ensemble du monde académique. C'est dans un autre Laboratoire, le Centre Européen de Recherche Nucléaire (CERN), qu'on a défendu un nouveau mode de recherche de l'information en s'appuyant sur des liens hypertextuels. Le principe : c'est l'utilisateur qui va chercher l'information dont il a besoin et non l'auteur (ou l'éditeur) qui envoie son texte à une liste de lecteurs. Le Wide Web (toile d'araignée mondiale) a nécessité la construction d'un logiciel : un navigateur (ou browser) qui permet d'effectuer cette recherche d'information, en consultant des fichiers conçus et stockés pour cette exploration. Le Web est donc bien un outil qui permet de rendre plus efficace la recherche documentaire pour les scientifiques. On remarquera au passage qu'Internet est devenu mondial et que l'étape du Web a été conçue en Europe.

Ces quelques indications sur l'histoire d'Arpanet permettent de comprendre comment s'est construit ce système technique. Pour

Arpanet, comme pour d'autres technologies, les différents acteurs ont dû élaborer ensemble un cadre sociotechnique qui doit devenir suffisamment stable pour que le système soit utilisable.

Le développement d'un objet technique ne se fait pas, comme on l'imagine souvent, en deux temps : élaboration technique puis diffusion mais, au contraire, par un processus plus complexe où le cadre de fonctionnement et le cadre d'usage sont construits en parallèle. Ordinairement, dans un Laboratoire de recherche, on élabore un objet technique tout en imaginant ses usages, les représentations que les ingénieurs se font de l'utilisation influente sur leur travail de conception. Dans le cadre d'Arpanet, l'articulation entre l'élaboration du cadre de fonctionnement et du cadre d'usage est encore plus étroite. Côté cadre de fonctionnement, le protocole TCP/IP permet de connecter de façon très décentralisée de nombreux ordinateurs ; côté cadre d'usage, il est particulièrement adapté à des valeurs de libre circulation de l'information et d'autonomie des utilisateurs et, de plus, ses premiers utilisateurs furent ceux - là mêmes qui l'avaient construit. A chaque évolution d'Arpanet, les concepteurs en furent toujours les usagers (FLICH, P., 2003 : 385-387).

Pour l'e-mail, KAMESHE NAÏDU (1999) nous décrit le fonctionnement du courrier électronique. Il nous a dit que son fonctionnement est semblable à celui du courrier postal. Par rapport au courrier postal, nous remarquons que l'e-mail permet une correspondance avec le monde entier et ceci, au prix d'une connexion locale. Les personnes qui disposent d'une adresse électronique ont le privilège d'envoyer, de recevoir des messages à n'importe quelles heures de la journée ou de la nuit à son domicile ou non. En outre, la possession d'un e-mail donne aux abonnés l'occasion d'envoyer plusieurs dizaines de messages au même moment, et cela, pour le seul prix d'une unité téléphonique. Ainsi, les chercheurs, les journalistes atteignent facilement les sources difficilement joignables pour la réalisation de leurs travaux.

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication (N.T.I.C)

NTIC ?

Actuellement, notre société vit dans l'éphorie des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Ces dernières sont désignées par deux concepts presque synonymes, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les nouvelles technologies et de la communication (NTIC) (en anglais, Information and communication technologies, ICT).

En effet, les NTIC ou les TIC désignent « un ensemble vaste et hétérogène de systèmes de communication, de matériels et de biens d'équipement qui se greffent sur les innovations de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel, et sur les synergies qui se sont dégagées entre ces secteurs » (CHAMBAT, P., : 1992 : 177).

Pour sa part, Balle tente de tracer un profil historique des NTIC. Pour lui, cette expression désigne « l'ensemble des médias qui sont nés, en 1970, du rapprochement entre la radiotélévision et télécommunications (avec les câbles et les satellites), en 1980 du rapprochement entre les télécommunications et l'informatique (la télématique et les services en ligne), et enfin, depuis 1990, de la convergence entre l'audiovisuel, l'informatique et les télécommunications, avec les multimédias, en ligne ou hors ligne » (BALLE, F., 1998 : 165).

Sans remonter au déluge, disons que les NTIC s'inscrivent dans l'histoire de la révolution digitale. Elles ne sont pas le fruit d'une génération spontanée mais ont une histoire longue. « La microélectronique qui est passée par l'usage des tubes à vide (1940), des transistors (1948), des circuits intégrés (1959), des microprocesseurs (1971), a permis la construction des machines performantes, aptes à prendre en compte l'information et la communication » (MWEZE, D., 1997 : 52).

Toutefois, les experts ne s'accordent pas pour son appellation. Certains préfèrent parler de TIC d'autres proposent les NTIC. La plupart des experts, s'accordent sur le concept de NTIC et non de TIC parce qu'aujourd'hui grâce aux techniques de miniaturisation(Large scale Intégration LSI, medium Scale Intégration MSI, very Large Scale Intégration) des composants, à la multiplication de la puissance des composants électroniques et à la baisse de son coût, l'électronique, l'informatique et la télécommunication ont fait un bond spectaculaire, qui nous permet de dénommer leurs produits et leurs applications «nouvelles technologies de communication » (MWEZE, D., 1997 : 52). Désormais les trois secteurs s'imbriquent. Les NTIC embrassent donc trois champs inextricablement liés : l'audiovisuel (Radio, TV, Cinéma, Vidéo), les télécommunications (télématique) et l'informatique.

Elles méritent l'adjectif de « nouvelles », parce qu'on y fait référence à la composante technique qui les différencie des anciens médias. On le sait, «...de tout temps, les techniques de communication ont existé et ont été utilisées, mais par contre le discours qui fait de la communication une valeur centrale, à laquelle il est nécessaire de recourir systématiquement pour résoudre toutes sortes de problèmes sociaux et économiques, est, lui, d'apparition historique récente » (BRETON, P. et PROULX, S., 1989).

Les technologies de l'information sont nouvelles non pas seulement parce qu'elles sont la dernière vague, mais, dans un sens plus fort, elles marquent une rupture par rapport aux techniques précédentes, téléphone d'une part, masse media de l'autre, qui ont certes modifié en profondeur bien des pratiques et des représentations (SFEZ, L., 1993 : 297).

Ainsi donc, la nouveauté, signifiant d'une part une rupture avec les anciens systèmes de communication, annonce d'autre part un changement. Elles sont nouvelles, parce que comme l'affirme SFEZ (1993 : 297) : « elles permettent de nouvelles formes de médiation, très diversifiées ». Fondées sur la prolifération des réseaux et sur les

potentialités de commutation que ces réseaux offrent, les NTIC pénètrent les pratiques quotidiennes des hommes et les transforment ; leurs effets s'étendant bien au-delà des changements manifestes et de processus de productions.

En comparant les NTIC aux anciennes, disons qu'elles ont des particularités. NGANGURA, E. (1997 : 40) spécifie trois caractéristiques principales :

- ❖ L'interaction, qui met en exergue l'aspect du dialogue entre L'utilisateur-partenaire et la technologie ;
- ❖ L'individualisation, qui insiste sur l'aspect face-à-face entre l'utilisateur et la technologie-partenaire, contrairement au processus de la communication des masses ;
- ❖ L'asymétrie, qui est la capacité de différer selon les disponibilités de l'utilisateur, le moment et le lieu de la consommation du message ».

Grâce à ces caractéristiques, les NTIC offrent les moyens de communiquer davantage ; elles permettent aussi de communiquer autrement grâce aux réseaux. CHAMBAT (1992 : 179) nous apporte plus de lumières quand il affirme : « ces réseaux permettent d'une part la remontée d'information du récepteur vers l'émetteur et, d'autre part, le développement de la communication horizontale entre les individus. La communication à double sens paraît d'ailleurs comme une valeur forte, les nouveaux réseaux devant favoriser l'expression du public, devenu lui-même émetteur, comme les échanges interpersonnels ».

Le téléphone cellulaire comme mode de communication artificielle

La téléphonie cellulaire est un moyen de télécommunications par téléphone sans fil (téléphone mobile). Ce moyen de communication s'est largement répandu à la fin des années 1990. La technologie associée bénéficie des améliorations des composants électroniques, notamment leur miniaturisation, ce qui permet aux

téléphones d'acquérir des fonctions jusqu'alors réservées aux ordinateurs.

L'appareil téléphonique en lui-même peut être nommé « mobile », « téléphone portable », « portable », « téléphone cellulaire »¹⁹ (en Amérique du Nord), « cell » (au Québec dans le langage familier), « natel » (en Suisse), « GSM » (en Belgique et au Luxembourg), « vini » (en Polynésie française). Quand il est doté de fonctions évoluées, c'est un smartphone ou téléphone intelligent.

La téléphonie mobile est fondée sur la radiotéléphonie, c'est-à-dire, la transmission de la voix à l'aide d'ondes radioélectriques (fréquences dans les bandes UHF allant de 800 à 2 600 MHz) entre une station de base qui peut couvrir une zone de plusieurs dizaines de kilomètres de rayon et le téléphone mobile de l'utilisateur²⁰.

Les premiers systèmes mobiles fonctionnaient en mode analogique. Les terminaux étaient de taille importante, seulement utilisables dans les automobiles où ils occupaient une partie du coffre et profitaient de l'alimentation électrique du véhicule.

Les systèmes mobiles actuels fonctionnent en mode numérique : la voix est échantillonnée, numérisée et transmise sous forme de bits, puis synthétisée lors de la réception. Les progrès de la microélectronique ont permis de réduire la taille des téléphones mobiles à un format de poche. Les avantages des systèmes numériques sont la baisse du prix des terminaux, un plus grand nombre de services, l'augmentation du nombre d'abonnés et enfin une meilleure qualité de réception de la voix.

Les bases de transmission sont réparties sur le territoire selon un schéma de cellules. En technologie GSM//GPRS (2G), chaque antenne utilise un groupe de fréquences hertziennes différent de ses

¹⁹ Office québécois de la langue française cité par www.google//telephonie mobile, consulté le 09/10/2013.

²⁰ www.google.org//telephonie mobile, consulté le 09/10/2013.

voisines. Les mêmes fréquences ne sont alors réutilisées qu'à une distance suffisante afin de ne pas créer d'interférences.

Les systèmes mobiles sont standardisés pour être compatibles d'un pays à l'autre et pouvoir s'interconnecter avec les réseaux de téléphonie fixe. Il existe dans le monde deux grandes familles de standards de systèmes mobiles : les standards IS41/CDMA d'origine américaine (normes ANSI-41 / CDMA / CDMA EVDO) définis par l'organisme 3GPP2 et la famille des standards GSM, UMTS et LTE, définis à l'origine en Europe par l'ETSI puis par le 3GPP ; c'est la plus répandue.

Pour savoir sur quelle antenne relais diriger un appel entrant, le réseau mobile échange périodiquement avec les téléphones mobiles des informations de localisation sous forme de messages de signalisation.

LA COMMUNICATION TRIBALE : « L'ORALITE »

L'oralité est un mode de communication fondé sur la parole humaine et sans autre moyen de conservation que la mémoire individuelle. Par extension, l'oralité désigne ce qui, dans le texte écrit, témoigne de la parole et de la tradition orale (ARON, P. et al., 2002 : 426).

En effet, l'oralité caractérise tellement les sociétés dites orales à tel enseigne que celles-ci avaient atteint un haut degré des perfectionnements dans les systèmes oraux de communication. Toutefois, elles n'éprouvent plus le besoin de se développer par rapport à un autre système étant donné la crainte de se voir facilement divulgués les secrets et les intérêts de leur communauté. Alors que les communautés à un système oral privilégient la communication directe ou de face à face dans leurs échanges publics et sociaux, il n'en est pas nécessairement le cas dans les autres systèmes de communication. L'oralité garde l'originalité du message transmis d'autant plus que « la communication ne représente pas,

mais nous sommes dans la communication » tel que l'a déclaré Jean LOHISSE (1998 : 188).

Historiquement, avec l'agriculture et l'élevage, des villages ont fait leur apparition en établissant des réseaux de communications plus ou moins complexes. Ce premier espace de communication se fait ressentir autour de sociétés nommées primitives ou de l'oralité. Cette communication se caractérise par trois traits principaux : un langage naturel, magique et global.

- **Un langage naturel** (LOHISSE, J. cité par fr. wikipedia.org, 2013)

La liaison qui unit le langage et la nature est très visible, notamment dans le langage verbal. Les comparaisons sont nombreuses ainsi que les formes imagées se référant aux animaux et aux plantes. Dans ces manifestations communicationnelles, les gestes, surtout les danses, illustrent très bien le caractère naturel du langage par l'imitation du comportement de l'animal. Il ne faut pas oublier qu'ici, l'animal n'est pas un modèle inférieur à l'homme mais une créature douée. Vêtements, peintures corporelles et usages de peaux, de dents, de plumes, sont également des actes de communications captant ou s'intégrant dans les forces de la nature. L'ensemble de ces symboles naturels représente le langage principal à ces tribus africaines. Comme dernière référence à la nature, les traces graphiques et les objets sont aussi un système de communication. Les figurines et les sculptures, selon leurs formes, sont porteuses de signes de la vie et l'on remarque combien les organes génitaux y occupent une part lourde de signification.

- **Un langage magique**

La magie est une croyance qui se repose sur trois dogmes : les réalités physiques et psychiques sont liées, cette totalité possède une âme, détient une force et celle-ci peut être manipulée par l'homme. Dans certaines tribus primitives ou chez nos aïeuls, il était interdit de parler ouvertement de l'état de grossesse (WAQUET, F.,

cité par fr.wikipedia.org, 2013). Il fallait employer des périphrases imagées pour exprimer cela, on peut donc parler ici de pouvoir des mots en tant que croyance selon laquelle la pensée est influencée par l'impact physique des mots. La prononciation, les gestes, les mimiques jouent également un rôle essentiel dans l'oralité. Il est question ici non pas des signes de la magie mais de la magie des signes. L'exemple du masque permet également de mettre en évidence cet aspect magique du langage. En effet, dans les tribus, celui qui enfile un masque perd toute identité et permet à l'ancêtre de se manifester à visage découvert. On trouve alors naturellement le masque dans les cérémonies qui marquent les grands rites de passage dans la vie de la tribu. Les tatouages et scarifications (comme les bijoux placés sous la peau, les balafres, etc.) permettent également, grâce aux incisions et peintures corporelles, de signaler l'appartenance tribale ou sous-tribale.

- **Un langage global**

Dans ce mode de langage, ce ne sont pas les mots, mais les phrases dans leur totalité qui sont importantes. C'est pourquoi on utilise énormément de proverbes et de dictions dans ces types de communication. Le langage de l'oralité est aussi multi-sensoriel. L'ouïe est privilégiée surtout dans les populations qui vivent dans un monde de sonorités ainsi que le sens visuel pour ce qui est des habits, parures, masques, etc. Le discours parlé s'accompagne de gestes des mains, tous les sens réunis font appel à la communication orale. C'est le corps tout entier qui parle. Dans l'oralité, tout est parole : le corps physique dans ses sens, le corps social dans ses rites, le corps terrestre minéral, végétal, animal ... Et font l'objet des récits mythiques et historiques, les légendes, contes et fables.²¹

²¹ Editer des contes de tradition orale : Pour qui ? Comment? Port Acadie. Revue interdisciplinaire en études acadiennes 16-17, automne 2009-printemps 2010. Acte des journées internationales d'étude organisées les 23 et 24 octobre 2008 à l'Université Sainte-Anne, cité par fr.wikipedia.org/wiki/Oralité, consulté le 07 Octobre 2013.

DIMENSION INFORMATIONNELLE ET RELATIONNELLE DANS LA COMMUNICATION

Jacques DURAND (1981 : 15), l'un des meilleurs spécialistes Français des Medias fait allusion à la dimension relationnelle et informationnelle de la communication. Pour sa part, dans cette relation, il donne de l'importance au facteur « temps ». Car, il considère que l'information se transmet d'un individu (émetteur) à un autre (récepteur) dans un laps du temps bien déterminé. Même si la formule de Lasswell, ni le schéma de Shannon ne font référence explicite qu'au temps.

En effet, la communication n'est jamais instantanée d'autant plus que la mise en forme du message par l'émetteur, la transmission de ce message et le décodage par le récepteur nécessitent un certain temps (BUNDIMBANI YAMBU, 1997). En dégageant la dimension relationnelle et informationnelle, nous allons recourir à la notion de la communication avec le temps. Pour ce faire, nous parlons du délai de transmission des messages, de la durée du décodage du message et de la durée de disponibilité de l'information.

a. Le délai de transmission des messages

En matière de transmission d'un message, nous avons eu à observer que : « L'amoureux qui expédie sa lettre, l'étudiant qui publie une innovation, le naufragé qui met la bouteille à la mer, tous souhaitent que leur message parvienne dans le délai le plus court à destination ». D'autant plus que l'information possédée ait plus de valeur récente. Et l'on accepte de dépenser plus cher pour utiliser les moyens de communication les plus rapides (téléphone cellulaire) plutôt que la poste traditionnelle.

Certes, les moyens de communication moderne ont permis d'accroître dans des proportions considérables la vitesse de transmission des messages. Ce n'est plus un secret qu'en un siècle, elle est passée de 10 Km/h (message à cheval) à 300.000 Km/h (vitesse de la lumière). Et, le délai de transmission des ondes,

pratiquement non perceptibles à l'échelle de la terre est déjà de 2,5 secondes entre la terre et la lune. Si l'on passe du niveau technique sociologique, l'on pourra se demander quel sera le délai de diffusion d'un message dans un public donné. Des modèles ont été élaborés pour rendre compte de cette diffusion, en tenant compte des expositions des individus aux medias (modèles d'accumulation dans le temps) et de transmission de bouche à l'oreille (mobiles épidermiques).

Ainsi, la réduction du temps de transmission des messages entre les hommes se rapproche de plus en plus. Ceci se manifeste presque dans chaque domaine de la vie humaine. Pour ce faire, cette réduction permet le maintien et l'entretien des relations de plus en plus amicales et de complémentarité entre individus, voire des groupes et collectivités.

b. Durée du décodage de message

La durée du décodage de message est le temps mis par le destinataire pour décoder le message. D'une manière générale, la durée de lecture varie en fonction notamment de la pertinence et du volume d'information proposée. Elle peut également varier en fonction de la limitation du temps disponible et de la concurrence des autres activités. Dans ce cas, les initiés ont plus des facilités à décoder un message. De ce fait, ils sont utiles pour donner des informations claires et précises aux non initiés ; ceci engendre des relations d'ordre utilitaire entre les hommes.

c. Durée de disponibilité de l'information

L'information est souvent disponible dans les medias. Les différents medias peuvent être classés en fonction de la durée pendant laquelle le message est mis à la disposition des récepteurs. Toutefois, les émissions de télévision et de radio exigent d'être consommées au moment même de leur diffusion. L'affichage peut être regardé pendant une durée variable (une à quatre semaines, un mois). Les supports de presse peuvent être achetés pendant une durée

déterminée,(un jour, une semaine, un mois,...) mais ils peuvent être lus pendant une durée illimitée, au-delà de ce délai ; tandis que les livres, le disque, l'œuvre d'art sont offerts de façon permanente à la consommation car, ces documents peuvent être considérés comme des réserves d'information toujours disponibles (comme des mémoires), voire comme des messages adressés aux générations futures.

TIC : MODE ET ESPACE D'APPROPRIATION DANS LA VILLE DE KINSHASA

Les entreprises de téléphonie cellulaire et leur système de connexion

Il s'agit ici de l'exploitation commerciale dans des transferts directs en temps réel de la voix et des signaux assimilés au départ et à destination des réseaux ouverts au public. Ces réseaux commutés entre utilisateurs fixes ou mobiles occupent une place de choix dans le domaine de télécommunication. Elle couvre le domaine de transmission, d'émission ou réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de renseignements de toute nature, par fil, radio électrique, optique ou autres systèmes électromagnétiques. Ceci est rendu possible grâce à un ensemble d'installation assurant la transmission et l'acheminement des signaux de télécommunication ainsi que les échanges d'informations de commande et de gestion qui y est associé entre les points de terminaison de ces réseaux. L'interconnexion ou la prestation réciproque offerte par tous les exploitants de réseaux ouverts au public²² permettent à l'ensemble des utilisateurs de communiquer librement entre eux, quels que soient les réseaux auxquels ils sont raccordés ou les services qu'ils utilisent.

Toutefois, cette interconnexion entre les réseaux cellulaires passant par celui du public est réalisée grâce à la structure du

²² Réseaux ouverts au public, tout réseau de télécommunication établi ou utilisé pour la fourniture au public de services de télécommunication. V-sat : Very Small Aperture Terminal.

commutateur central. Le commutateur sert de cerveau pour le contrôle de l'ensemble du système cellulaire. Ses tâches consistent à :

- ❖ Contrôler l'interconnexion et effectuer les communications avec d'autres réseaux ;
- ❖ La compilation du temps et facturation ;
- ❖ Contrôler la qualité des signaux.

Jusqu'à ce jour, la République Démocratique du Congo dispose des entreprises de téléphonie cellulaire ci-après : VODACOM, TIGO, AIRTEL, ORANGE (ex. CCT), STANDARD, AFRICELL. Toutes ces entreprises sont connectées au réseau cellulaire G.S.M. en passant par le réseau public de la Société Congolaise des Postes et Télécommunication (ex. O.C.P.T.).

Le réseau G.S.M est le réseau de référence qui compte l'ensemble des réseaux des télécommunications utilisés par l'exploitant public de télécommunications pour les besoins du public congolais. Parmi les objectifs qu'il s'est fixé, il y a le taux de pénétration téléphonique, la qualité de services et la couverture du territoire national.

C'est à l'issue de la Conférence Européenne des Postes et Télécommunications (C.E.P.T) tenue au Centre National d'Etudes des Télécommunications (C.N.E.T) qu'a été créé le Groupe Spécial Mobile (G.S.M) qui avait reçu mandat de spécifier un système pan-européen de communication avec les autres mobiles.

Ce groupe procède au traitement de la parole d'un réseau mobile numérique et établit les spécifications d'interface radio. L'interface radio est l'interface entre la station mobile et le réseau. La disponibilité de ses services est basée sur la localisation automatique du mobile et sur les accords d'itinérance entre opérateur dont l'offre est rendue possible par l'adoption pour le contrôle d'appel (« call control »).

Le but du réseau G.S.M est celui d'offrir des services de télécommunications à des abonnés, quels que soient leurs déplacements à l'intérieur d'une zone de service définie par un opérateur ou bien même par plusieurs opérateurs ayant passé des accords mutuels.

Pour ce faire, l'abonné mobile utilise une station mobile constituée de deux éléments séparables, à savoir :

- ❖ Un équipement mobile qui fournit les capacités radio et logicielles nécessaires au dialogue avec le réseau ;
- ❖ Une carte amovible, du type carte binaire, dite « SIM » « Subscriber Identification Mobile » c'est-à-dire module d'identification de l'abonné. Elle contient les caractéristiques de l'abonné et de ses droits, en particulier son identité internationale, l'I.M.S.I « International Mobil Station Identity ».

En matière de la distribution des fréquences et de la connexion, notre pays la République Démocratique du Congo a mis sur pied un organe de régulation à côté de la S.C.P.T (Société Congolaise des Postes et Télécommunications), à savoir l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunication au Congo en abrégé AR.P.T.C. Cet organe tranchera les litiges entre autorité publique et les professionnels. La loi de régulation régit le secteur des télécommunications en RD Congo. A ce titre, elle a pour objet de :

- ❖ fixer les modalités de détention, d'installation et d'exploitation des télécommunications sur toute l'étendue du territorial ;
- ❖ garantir le développement harmonieux et intégré des réseaux et services de télécommunication ;
- ❖ faciliter la mobilisation des ressources financières par la participation du secteur privé au développement des télécommunications dans un environnement concurrentiel loyal.

UNIVERSITE DE KINSHASA (UNIKIN)

a. Espace et mode d'appropriation du cellulaire et internet

Ce domaine connaît une évolution rapide à l'Université de Kinshasa à tel enseigne que presque toutes les facultés disposent soit d'un cybercafé, soit d'une bureautique. En outre, cette appropriation du cellulaire et de l'internet se justifie par :

- ❖ la vulgarisation de la téléphonie cellulaire à travers la présence des cabines publiques et l'usage individuel dans le site universitaire ;
- ❖ l'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication par le corps académique, scientifique, administratif et technique, ainsi que les étudiants en matière d'échanges électroniques des données, des courriers électroniques et des messageries vocales ;
- ❖ ainsi que par la récente remarquable innovation illustrée par la présence de tout un département des mathématiques-informatiques à la Faculté des Sciences.

Nous faisons l'inventaire de tout cela dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : L'inventaire des Cyber Cafés à l'Université de Kinshasa

N°	Dénomination	Bâtiments	Nbres. de machines	Réseaux	Année de connexion
01	Labo de sciences	Sciences	11	Roff	1999
02	Cyber PROSECA	Agronomie	04	Roff	2000
03	Cyber Netia	Polytechnique	13	Raga Net	2000
04	Cyber Info. Bonobos	Pharmacie	10	Raga Net	2000
05	Cyber Unity	Droit et lettres	10	Microcom	2000
06	Informa Net/CERDAS	Eco. et SPPA	09	Orange Net	2000
07	Cybercafé Dieu ESTB	Droit et lettres	16	Roff	2001
08	Labo Carto	Agronomie	03	Roff	2001
09	Cybercafé C.U.K	C.U.K	07	-	2002
10	Cybercafé CASA asbl	Administratif	07	Microcom	2002

11	Cyber Express	Droit et lettres	13	Roff	2002
12	Cybercafé APUKIN	APUKIN	10	Raga Net	2003
13	Cyber Gloria Dei	Droit et lettres	05	Roff	2003
14	Bibliothèque de Droit	Droit et lettres	03	Inter	2003
15	Centre Omega	Eco. et SPPA	10	connect	2006
16	Epsilon/Démographie	Eco. et SPPA	10	Backbone	2008
17	Cybercafé DSPD	Eco. et SPPA	11	Backbone	2013
				-	

Source : Notre Enquête, 2013

Ce tableau nous présente d'une façon chronologique l'évolution de connexion de l'internet à l'Université de Kinshasa ainsi que les Cybers qui assurent le relais de la distribution aux bénéficiaires du service Internet.

b. La présence du cellulaire en deux espaces

Il s'agit de l'existence sous forme du double aspect, à savoir : le cellulaire public et le cellulaire à l'usage individuel.

Dans le passé, la téléphonie et plusieurs services de transmission de données à faible débit appliquaient le mode de transmission analogique. Aujourd'hui ces services mettent en œuvre systématiquement les techniques numériques. Cela favorise des tarifs accrus, c'est-à-dire permet un plus grand nombre de transmission d'informations. Pareille utilisation des réseaux numériques accroît la souplesse d'exploitation et la capacité de liaison par satellite.

Bien que les cellulaires tendent vers le remplacement des autres formes de transmission des messages, la télécopie est le plus grand service non-téléphonique exploité sur les réseaux téléphoniques publics commutés mondialement.

L'exploitation commerciale des transferts directs en temps réel de la voix ou des signaux assimilés au départ et à destination des réseaux ouverts au public, commutés en utilisateurs fixes ou mobiles est très évidente à l'Université de Kinshasa.

A l'époque, l'Université de Kinshasa comptait en moyenne 500 téléphones fixes²³ qui assuraient les échanges internes de messages dans le monde professoral et scientifique, les administratifs, les étudiants et autres individus de passage, à moindre frais ou tout simplement gratuitement.

ENQUETE SUR LA PRATIQUE ET USAGE DE CELLULAIRE AUPRES DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DE KINSHASA.

Pour mieux analyser la manière dont la communauté étudiante appréhende la nouvelle technologie de l'information et de la communication dans leur milieu, nous avons mené une étude à l'Université de Kinshasa. Nous avions utilisé l'interview dirigée comme technique pour recueillir les données. Nous avons limité la taille de notre échantillon à 400 étudiants dans les six facultés pris au hasard, répartis selon le sexe, la tranche d'âge, la faculté et la promotion. La formule utilisée pour trouver le pourcentage est :

$$\% = F / N \times 100$$

F : Fréquence ; N : Effectif total ; % : Pourcentage et 100 : Constante Statistique

Question d'identification

Tableau 2 : Répartition des enquêtés selon le sexe

Sexe	Fréquence	%
Masculin	180	45
Féminin	220	55
Total	400	100

Source : Notre Enquête, 2013.

²³ Propos recueillis auprès de Monsieur Constant KADIMA, ingénieur technicien à la Faculté des sciences, le 12/10/2013

Il ressort de ce tableau que sur les 400 étudiants interrogés constituent notre échantillon, 45% sont des Hommes et 55% sont des Femmes.

Tableau 3 : Répartition des enquêtés selon l'âge

Age	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
18 à 22 ans	40	23	24	11	64	16
23 à 27 ans	44	24	96	44	140	35
28 à 32 ans	88	49	40	18	128	32
33 ans et plus	8	4	60	27	68	17
Total	180	100	220	100	400	100

Source : Notre Enquête, 2013.

Il ressort de ce tableau que 64 de nos enquêtés soit 16 % leur âge varie entre 18 à 22 ans dont 40 Hommes et 24 Femmes, 140 de nos enquêtés soit 35 %, leur âge varie entre 23 à 27 ans dont 44 Hommes et 96 Femmes, 128 de nos enquêtés soit 32 %, leur âge varie entre 28 et 32 ans dont 88 Hommes et 40 Femmes, 68 de nos enquêtés soit 17 %, leur tranche d'âge varie entre 33 et plus dont 8 Hommes et 60 Femmes.

Tableau 4 : Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction

a. Niveau d'instruction en Droit

Instruction	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
1 ^{er} cycle	17	68	24	80	41	75
2 ^{ème} cycle	8	32	6	20	14	25
Total	25	100	30	100	55	100

Source : Notre enquête, 2013.

Il ressort de ce tableau que 41 de nos enquêtés soit 75 % sont en premier cycle dont 17 Hommes et 24 Femmes tandis que 14 de nos enquêtés soit 25 % sont en deuxième cycle dont 8 Hommes et 6 Femmes.

b. Niveau d'instruction en Economie

Instruction	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
1 ^{er} cycle	25	63	30	67	55	65
2 ^{ème} cycle	15	37	15	33	30	35
Total	40	100	45	100	85	100

Source : Notre enquête, 2013.

Il ressort de ce tableau que 55 de nos enquêtés soit 65 % sont en premier cycle dont 25 Hommes et 30 Femmes tandis que 30 de nos enquêtés soit 35 % sont en deuxième cycle dont 15 Hommes et 15 Femmes.

c. Niveau d'instruction en Lettres

Instruction	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
1 ^{er} cycle	15	60	30	86	45	75
2 ^{ème} cycle	10	40	5	14	15	25
Total	25	100	35	100	60	100

Source : Notre enquête, 2013.

Il ressort de ce tableau que 45 de nos enquêtés soit 75 % sont en premier cycle dont 15 Hommes et 30 Femmes. Par contre, 15 de nos enquêtés soit 25 % sont en deuxième cycle dont 10 Hommes et 5 Femmes.

d. Niveau d'instruction en Médecine

Instruction	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
1 ^{er} cycle	23	58	36	72	59	66
2 ^{ème} cycle	17	42	14	28	31	34
Total	40	100	50	100	90	100

Source : Notre enquête, 2013.

Il ressort de ce tableau que 59 de nos enquêtés soit 66 % sont en premier cycle dont 23 Hommes et 36 Femmes. Par contre, 31 de nos enquêtés soit 34 % sont en deuxième cycle dont 17 Hommes et 14 Femmes.

e. Niveau d'instruction en Polytechnique

Instruction	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
1 ^{er} cycle	12	80	18	72	30	75
2 ^{ème} cycle	3	20	7	28	10	25
Total	15	100	25	100	40	100

Source : Notre enquête, 2013.

Il ressort de ce tableau que 30 de nos enquêtés soit 75 % sont en premier cycle dont 12 Hommes et 18 Femmes. Par contre, 10 de nos enquêtés soit 25 % sont en deuxième cycle dont 3 Hommes et 7 Femmes.

f. Niveau d'instruction en Sciences

Instruction	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
1 ^{er} cycle	22	63	30	86	52	74
2 ^{ème} cycle	13	37	5	14	18	26
Total	35	100	35	100	70	100

Source : Notre enquête, 2013.

Il ressort de ce tableau que 52 de nos enquêtés soit 7' % sont en premier cycle dont 22 Hommes et 30 Femmes. Par contre, 18 de nos enquêtés soit 26 % sont en deuxième cycle dont 13 Hommes et 5 Femmes.

g. Tableau 5 : Répartition générale des enquêtés selon le niveau d'instruction de six facultés

Instruction	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
1 ^{er} cycle	114	63	168	76	282	71
2 ^{ème} cycle	66	37	52	24	118	29
Total	180	100	220	100	400	100

Source : Notre enquête, 2013.

Il ressort de ce tableau général que 282 de nos enquêtés soit 71 % sont en premier cycle dont 114 Hommes et 168 Femmes. Par contre, 118 de nos enquêtés soit 29% sont en deuxième cycle dont 66 Hommes et 52 Femmes.

Tableau 6 : Répartition des enquêtés selon la faculté

Faculté	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
Droit	25	14	30	14	55	14
Economie	40	22	45	20	85	21
Lettres	25	14	35	16	60	15
Médecine	40	22	50	23	90	22
Polytechnique	15	8	25	11	40	10
Sciences	35	20	35	16	70	18
Total	180	100	220	100	400	100

Source : Notre Enquête, 2013.

Il ressort de ce tableau que 90 de nos enquêtés soit 22 % sont de la Faculté de Médecine dont 40 Hommes et 50 Femmes, 85 de nos enquêtés soit 21 % sont de la Faculté de l'Economie dont 40 Hommes et 45 Femmes, 70 de nos enquêtés soit 18 % sont de la Faculté des Sciences dont 35 Hommes et 35 Femmes, 60 de nos

enquêtés soit 15 % sont de la Faculté de Lettres dont 25 Hommes et 35 Femmes, 55 de nos enquêtés soit 14 % sont de la Faculté de Droit dont 25 Hommes et 30 Femmes, et enfin, 40 de nos enquêtés soit 10 % sont de la Faculté de Polytechnique.

OPINIONS DES ENQUETES

Q/Avez-vous un téléphone cellulaire ?

Tableau 7 : possession d'un téléphone cellulaire

Tableau 7. a : Faculté de Droit

Téléphone cellulaire	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
Oui	20	80	27	90	47	85
Non	5	20	3	10	8	15
Total	25	100	30	100	55	100

Source : Notre Enquête, 2013.

A la question de savoir si nos enquêtés utilisent le téléphone cellulaire, notre enquête démontre que 85 % de nos enquêtés dont 20 Hommes et 27 Femmes utilisent le téléphone cellulaire, 8 de nos enquêtés soit 15 % ne les utilisent pas dont 5 Hommes et 3 Femmes.

Tableau 7. b : Faculté d'Economie

Téléphone cellulaire	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
Oui	30	75	39	87	69	81
Non	10	25	6	13	16	19
Total	40	100	45	100	85	100

Source : Notre Enquête, 2013.

A la question de savoir si nos enquêtés utilisent le téléphone cellulaire, notre enquête démontre que 81 % de nos enquêtés dont 30 Hommes et 39 Femmes utilisent le téléphone cellulaire, 16 de nos enquêtés soit 19 % ne les utilisent pas dont 10 Hommes et 6 Femmes.

Tableau 7. c : Faculté de Lettres

Téléphone cellulaire	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
Oui	23	92	30	86	53	88
Nom	2	8	5	14	7	12
Total	25	100	35	100	60	100

Source : Notre Enquête, 2013.

A la question de savoir si nos enquêtés utilisent le téléphone cellulaire, notre enquête démontre que 88 % de nos enquêtés dont 23 Hommes et 30 Femmes utilisent le téléphone cellulaire, 7 de nos enquêtés soit 12 % ne les utilisent pas dont 2 Hommes et 5 Femmes.

Tableau 7. d : Faculté de Médecine

Téléphone cellulaire	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
Oui	36	90	45	90	81	90
Nom	4	10	5	10	9	10
Total	40	100	50	100	90	100

Source : Notre Enquête, 2013.

A la question de savoir si nos enquêtés utilisent le téléphone cellulaire, notre enquête démontre que 90 % de nos enquêtés dont 36 Hommes et 45 Femmes utilisent le téléphone cellulaire, 9 de nos enquêtés soit 10 % ne les utilisent pas dont 4 Hommes et 5 Femmes.

Tableau 7. e : Faculté de Polytechnique

Téléphone cellulaire	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
Oui	14	93	23	92	37	93
Nom	1	7	2	8	3	7
Total	15	100	25	100	40	100

Source : Notre Enquête, 2013.

A la question de savoir si nos enquêtés utilisent le téléphone cellulaire, notre enquête démontre que 93 % de nos enquêtés dont 14

Hommes et 23 Femmes utilisent le téléphone cellulaire, 3 de nos enquêtés soit 7 % ne les utilisent pas dont 1 Homme et 2 Femmes.

Tableau 7. f : Faculté des Sciences

Téléphone cellulaire	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
Oui	28	80	31	89	59	84
Non	7	20	4	11	11	16
Total	35	100	35	100	70	100

Source : Notre Enquête, 2013.

A la question de savoir si nos enquêtés utilisent le téléphone cellulaire, notre enquête démontre que 84 % de nos enquêtés dont 28 Hommes et 31 Femmes utilisent le téléphone cellulaire, 11 de nos enquêtés soit 16 % ne les utilisent pas dont 7 Hommes et 4 Femmes.

Tableau 8 : Possession générale des téléphones cellulaires

Téléphone cellulaire	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
Oui	151	83	195	89	346	87
Non	29	17	25	11	54	13
Total	180	100	220	100	400	100

Source : Notre Enquête, 2013.

A la question de savoir si nos enquêtés utilisent le téléphone cellulaire, notre enquête démontre que 87 % de nos enquêtés dont 151 Hommes et 195 Femmes utilisent le téléphone cellulaire, 54 de nos enquêtés soit 13 % ne les utilisent pas dont 29 Hommes et 25 Femmes.

Q/ Pourquoi utilisez-vous le téléphone cellulaire ?

Tableau 9 : Usage du téléphone cellulaire

Usage	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
Appel	10	6	24	11	34	9

Sms	24	13	10	5	34	9
Partage des données (Vidéo, audio, musique, etc.)	110	61	166	75	276	69
Internet	36	20	20	9	56	13
Total	180	100	220	100	400	100

Source : Notre Enquête, 2013.

A cette question, les réponses ne demeurent pas aussi exclusives car de manière générale, le partage des données est l'usage le plus fréquent du téléphone cellulaire (69%) devançant largement la connexion à l'internet (13%), appel (9%) et Sms (9%).

Par rapport à la variable sexe, les femmes sont plus nombreuses (75%) à utiliser les partages des données que les hommes (61%). Elles donnent pour les appels 11% contre 6%. Qu'à cela ne tienne, les hommes dominent en ce qui concerne la connexion à l'internet et les Sms respectivement 20% et 9% contre 13% et 5%.

Q/ Quelle marque du téléphone cellulaire utilisez-vous ?

Tableau 9 : Marque du téléphone cellulaire

Marque du téléphone	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
Intelligent	70	39	97	44	167	42
Simple	50	28	58	26	108	27
Bluetooth	60	33	65	30	125	31
Total	180	100	220	100	400	100

Source : Notre Enquête, 2013.

Il ressort de ce tableau que :

- Chez les femmes, 44% utilisent les téléphones intelligents (Smart Phone) dont il y a le Bluetooth, Wifi, Androïde, etc. 30% avec Bluetooth et 26% simple.
- Chez les hommes par ailleurs, 39% utilisent les téléphones intelligents (Smart Phone), 33% avec Bluetooth et 28% simple.

En général, les téléphones intelligents (Smart Phone) sont les plus utilisés, soit 42%, suivi avec Bluetooth, soit 31% et simple, soit 27%.

Q/ Quels avantages trouvez-vous en l'utilisant

Tableau 10 : Avantages du téléphone cellulaire

Avantages	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
Gain de temps	78	43	80	36	158	39
Accessibilité de se communiquer	102	57	140	64	242	61
Total	180	100	220	100	400	100

Source : Notre Enquête, 2013.

Il ressort de ce tableau que :

- Chez les femmes (64%), les téléphones leur permettent de se communiquer facilement et 36% pour un gain de temps.
- Chez les hommes par contre (57%), les téléphones leur permettent de se communiquer facilement et 43% pour un gain de temps.

En général, l'accessibilité de se communiquer s'avère être l'avantage principal que découvrent nos enquêtés soit 61% contre 39% de gain de temps.

Q/ Quels sont les désavantages du téléphone cellulaire ?

Tableau 11 : Désavantages du téléphone cellulaire

Désavantage	Masculin		Féminin		Total Général	
	N	%	N	%	N	%
Mensonge	105	58	150	68	255	64
Dépense		33	70	32	130	32
Escroquerie	15	9	0	0	15	4
Total	180	100	220	100	400	100

Source : Notre Enquête, 2013.

Il ressort de ce tableau que :

- Chez les femmes, 68% font des mensonges et 32% de dépenses.
- Chez les hommes par ailleurs, 58% font des mensonges, 33% de dépenses et 9% l'escroquerie.

En général, le mensonge s'avère être le plus grand désavantage (64%), suivi de dépenses (32%) et enfin, l'escroquerie (4%).

INTERPRETATION DES RESULTATS

Les résultats de notre étude démontrent qu'à l'Université de Kinshasa, malgré le coût exorbitant de l'appareil cellulaire et les frais connexes liés principalement à l'achat des unités, la majorité des étudiants manifestent un intérêt pour la possession de cet outil de communication. La répartition des étudiants par faculté, nous a aidés à connaître la faculté qui a plus de téléphones cellulaires sur les six facultés : Médecine (81), Economie (69), Science (59), Lettres (53), Droit (47) et Polytechnique (37). De façon générale, 87% en disposent contre 13%. Ceci prouve à suffisance combien en ce 21^{ème} siècle, les technologies de l'information et de la communication occupent une place considérable dans notre société.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne la pratique d'usage du téléphone cellulaire, nous constatons proportionnellement, 75% des femmes et 61% des hommes utilisent le cellulaire pour les partages de flux vidéo, musique et audio. A la même question, l'on constate encore que 20% des hommes utilisent plus l'internet que des femmes, soit 9% pour leurs recherches, pour se communiquer entre amis, etc. Les hommes en majorité cherchent toujours à aller au-delà pour une innovation technologique, à la découverte en profondeur et à maîtriser ses différentes applications. Ce qui est une insuffisance pour les femmes de connaître ses applications.

En ce qui concerne les « Sms », nous constatons que les hommes envoient plus des messages (13%) que les femmes (5%) pour de raisons de confidentialité entre amis en vue de fixer un rendez-vous en dehors de l'université.

Du point de vue de la marque, les résultats de l'enquête nous renseignent que 42% des enquêtés de deux sexes opposés utilisent la marque « intelligent » via leur téléphone cellulaire dont contient le Wifi, l'Infrarouge, le Bluetooth, l'Androïde, etc. Pour leur permettre de télécharger n'importe quels documents (ouvrages, cours, jeux, dictionnaires, images, films) en cas de nécessité.

Ce modèle de marque « intelligent » peut résoudre automatiquement leurs problèmes d'information et de communication. C'est vraiment plus rapide et rend le travail facile. D'autres, soit 31% utilisent tout simplement le « Bluetooth » via leur téléphone cellulaire qui leurs permettent d'avoir aussi des éléments nécessaires, par exemple une image ou un vidéo. Par contre, une minorité (27%) utilise la marque « simple » via leur téléphone compte tenu de leur pourvoir d'achat.

61% de nos enquêtés ont accès facile à la communication. Le téléphone cellulaire permet un gain de temps des avantages quelconques sans ignorer la valeur de choses dont vous estimez en avoir. Bien qu'au 21^{ème} siècle, la RDC s'adapte tardivement à une

innovation technologique ; mais le téléphone cellulaire n'en est pas le cas.

Cependant, notre étude relève que la majorité de nos enquêtés, soit 64%, disent souvent des mensonges vis-à-vis de leurs partenaires ou camarades. En dehors de cela, 32% de nos enquêtés font des dépenses occasionnelles.

Conclusion

Nous venons d'établir par le biais d'une description fonctionnelle des outils de communication, la différence entre les medias classiques et les moyens de communication moderne en vogue au XXI^{ème} siècle.

Ceux-ci puisent leurs origines lointaines à l'aube des civilisations dites « orales » essentiellement tribales, où régnait la communication de face à face, malgré leur complexité technologique en utilisant les satellites par exemple.

L'avènement de la nouvelle technologie des medias a amélioré aux moyens de communication un élan jamais vécu auparavant dans l'histoire. Son invasion dans la société actuelle reste évident tant au niveau des entreprises publiques ou privées d'une part et l'usage de l'appareil cellulaire auprès des individus et/ou dans une cabine téléphonique d'autre part.

Le monde estudiantin de l'Université de Kinshasa n'est pas resté indifférent face à ces innovations. C'est dans ce contexte combien important que notre recherche est contributive à certains égards.

En effet, nous avons constaté qu'un certain nombre de paramètres intervient dans l'intérêt de l'utilisation de masses medias de communication et de l'information ainsi que leur support au sein de la communauté universitaire, essentiellement les étudiants qui ont fait l'objet de notre étude.

Qu'il s'agisse de l'acquisition du téléphone cellulaire ainsi que des communications dans les cabines de téléphoniques et enfin, l'usage du téléphone cellulaire comme résolution des problèmes d'information et de Communication, il s'y dégage une réflexion.

C'est la certitude selon laquelle la pratique et l'usage des medias et des moyens classiques de communication et de l'information, tout en restant utiles et encore ancrés dans nos mentalités socioculturelles, sont entrés dans un processus de régression. Toutefois ces moyens traditionnels placés en connexion avec les outils modernes de communication et de l'information retrouvent leur fonctionnalité à travers l'oralité. Malgré des obstacles non négligeables que subissent la population estudiantine notamment, le faible pouvoir d'achat et l'esprit conservateur d'une minorité.

L'avènement des cellulaires a des lendemains prometeurs sur le site universitaire. La prolifération des réseaux en Internet, Cyber café, cabines téléphoniques est fort significatif de ce dynamisme communicationnel.

Nous souhaitons que le site universitaire soit connecté en fibre optique et le web pouvant aboutir à l'ouverture du monde entier, confirmant ainsi l'intrusion des nouveaux moyens d'information et de communication dans nos réalités estudiantines dans l'Université de Kinshasa, soucieux d'être intégrés dans le concert des échanges communicationnels et informationnels du futur. Pour la recherche interdisciplinaire les perspectives dans ce domaine à peine exploré restent encore ouvertes.

Bibliographie

- BALLE, F., 1997. *Médias et Sociétés*, Paris, Edition Montchrestien.
- BALLE, F., 1998. *Dictionnaire des médias*, Paris, éd. Larousse.
- BARBIER F. et BERTHO LAVENIR C., 1996. *Histoire des médias*, Paris, éd. Armand Colin.
- BRETON P. et PROULX S., 1989. *L'explosion de la communication. La naissance d'une nouvelle idéologie*, Paris, La Découverte.

- BUNDIMBANI YAMBU, 1997. « Ecriture, écrit et scribalité dans le monde », *in revue africaine de communication*, vol. 2, n°1, *Faculté Catholique*.
- CHAMBAT, P., 1992. *Communication et lien social. Usages des machines à communiquer*, Paris, Descartes.
- DURAND, Jacques, 1981. *Les formes de la communication*, Paris, éd. Dunod.
- FLICHY, Patrice, 2003. *Utopie et Innovation*, « le Cas Internet », *In La communication, Etat de savoir*, Paris, éd. Sciences Humaines.
- KAMESHEE, N., 1999. *Internet à l'usage des journalistes Africains*, éd. Karthala, Instituts Panos, Paris.
- LAZAR, Judith, 1991. *Communication et Société, Sociologie de la communication*, Paris, éd. Armand Colin.
- LOHISSE, Jean, 1998. *Les systèmes de communication : approche socio-anthropologique*, Paris, éd. Armand Colin, coll. « Cursus ».
- MUTAMBA, Jean-Marie, 1998. *Plaidoyer pour un journalisme civique et de développement*, Kinshasa, Institut de Formation Politique.
- MWEZE, Dominique, 1997. *Technologie de l'information et de communication : dialogue entre les peuples, les nations et les civilisations*, dans RACS, vol 2, no 1.
- NGANGURA, Etienne, 1997. *L'essence et les caractéristiques de la technique : ordinateurs et nouvelles technologies de l'information et de la communication (N.T.I.C)*, dans RACS, vol. II, no 1.
- ROBERT, Lucie in ARON et al., 2002. *Le dictionnaire du littéraire*, Paris, PUF.
- SARTE, Jean-Paul, 1945. *L'âge de raison*, Paris, éd. Gallimard.
- SFEZ, Lucien, 1993. *Dictionnaire critique de la communication (tome 1)*, Paris, PUF.
- SHANNON Claude et WEAVER, 1949. *The Mathematical Theory of communication*, éd. Univ. Illinois Press, Urbana.
- WOLTON, Dominique, 1997. *Penser la communication*, Paris, éd. Flammarion.

WEBOGRAPHIE

Editer des contes de tradition orale : Pour qui ? Comment? Port Acadie. Revue interdisciplinaire en études acadiennes 16-17, automne 2009 printemps 2010. Acte des journées internationales d'étude organisées les 23 et 24 octobre 2008 à l'Université Sainte-Anne, cité par fr.wikipedia.org/wiki/Oralité (consulté le 07 Octobre 2013).

www.google.cd/leroledelacommunicationinternedansuneentreprise (consulté le 10/12/2012)

LOHISSE Jean, cité par fr.wikipedia.org/wiki/Oralité, consulté le 07 Octobre 2013.

Office québécois de la langue française cité par www.google//telephoniemobile (consulté le 09/10/2013)

WAQUET, F. Cité par fr.wikipedia.org/wiki/Oralité (consulté le 07 Octobre 2013)

www.google.org//telephoniemobile (consulté le 09/10/2013)

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES (PYGMEEES)

Par
BUKO wa MUNGABA et TSUNDA MBULU

La thématique « Peuples Autochtones » attire aujourd’hui plus d’un chercheur en Sciences Sociales et Humaines.

Des voix s’élèvent, de par le monde, pour défendre les droits de ces peuples au même titre que les autres concitoyens.

Dans le cas de la République Démocratique du Congo, des structures (O.N.G.) sont à pieds d’œuvre afin que les Peuples Autochtones jouissent pleinement de leurs droits²⁴.

La présente bibliographie est établie, à titre indicatif, pour informer et orienter les enseignants, les étudiants et les chercheurs qui s’intéressent aux Peuples Autochtones, aux minorités et aux Peuples « laissés-pour-compte ».

Nous sommes convaincus que les documents repris ci-dessous vont fournir des informations précieuses sur les Pygmées en rapport, à titre d’illustration, avec leurs origines (histoire), l’aire géographique, leur habitat, la gestion de leur patrimoine, les traditions et culture, leur profil négatif dans l’imaginaire dont ils sont actuellement victimes…

Généralités : histoire (origines), aire géographique, habitat et environnement (forêts), traditions et culture, modes de vie, ...

²⁴ Nous citons : la Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones (DGPA) l’Organisation d’Accompagnement et d’Appui aux Pygmées (OSAPY), Forest Peoples Programs (FPP), le Cercle pour la Défense de l’Environnement (CEDEN), le Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers (Réseau-CREFF), le Centre d’Accompagnement des Autochtones Pygmées et Minorités (CAMV), etc...

- ADJANAHOUM et al., 1988. Contribution aux études ethnobotaniques et floristiques en République Populaire du Congo, Paris, ACCT.
- AJAVON, L.P., 1999. Perception et représentation du temps et de l'espace chez GEN-MINA du Sud-Togo. Thèse de Doctorat 3^{ème} Cycle en Anthropologie, Université Victor Segalen, Bordeaux.
- AMAR, OCEAN, Réseau CREF, 2006. *Rapport de l'étude sur l'état des lieux de la foresterie communautaire en RDC*.
- ANONYMOUS, 1993. Non Wood Forest products, a regional Expert Consultation for English-speaking African countries Arusha, Tanzania 19-22 octobre 1993 Technical publication n° 21 Commonwealth Science Council London, UK.
- ANTANG Yamo, 2009. « La gestion du patrimoine foncier par les Pygmées BAKA du Sud-Est Cameroun : Analyse de la typologie des espaces et des modes d'usage », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones*, vol. 1, Kinshasa-RDC.
- ANTANG YAMO, 2009. *Etat des lieux de la situation des communautés Baka vivant autour des Parcs Nationaux de Bamba Bek et Nki*, Rapport de recherche, CED, Yaoundé.
- BAHUCHET, S., 1985. *Les Pygmées Aka et la forêt centre-africaine*, SELAF, Paris.
- BAHUCHET, S., 1992. « Les Pygmées d'aujourd'hui en Afrique centrale », in *Journal des Africanistes*, Tome 1, l'Harmattan, Paris.
- BAHUCHET, S., 1993. *Situation des populations indigènes des forêts denses et Humide*, Commission Européenne, Bruxelles.
- BAHUCHET, S., 1993c. (éd), *Atlas des Populations Indigènes des forêts denses humides*, Projet CEE – olive version, (<http://Iucy.ukc.ae.uk/Rainforest/>)
- BAHUCHET, S., 1997, « Un style de vie en voie de mutation », *Civilisations*, 44/1997, mis en ligne le 29 juin 2009 : <http://civilisations.revues.org/index1592.html>.

- BAHUCHET, S., Novembre-Décembre 1991. « Les Pygmées changent leur mode de vie », in *Vivant Univers « pygmées »*, n°396.
- BAHUCHET, Serge et GUILLAUME, Henri, 1979. *Relations entre chasseurs-collecteurs pygmées et agriculteurs de la forêt du Nord-Ouest du Bassin du Congo*, in Bahuchet, S. (1979), Pygmées de la RCA : Etude ethnologique, linguistique et historique sur les Pygmées Ba-Mbenga (Qka/Baka du nord-ouest du bassin du congobambuti/batwa en Territoire de KALENE, Province du SUD-KIVU/RD. CONGO.
- BALLING, N., 1992, Les Pygmées de la grande forêt, L'Harmattan, Paris.
- BIGOMBE LOGO, P., Oct-Déc. 2002. « Les Pygmées entre la Forêt et le Village Global : Quelles chances de survie ? », *Enjeux* (Magazine) N°13.
- BOURGEOIS, R., 1987. Témoignages du fonctionnaire territorial (1931-1961), t.1, vol.3, Tervuren, Musée Royal de l'Afrique Centrale.
- CERDAS, 1988. « Problèmes Fonciers et Politiques Agricoles en Afrique Centrale », in *Actes de la Rencontre Internationale des Sociologues et Anthropologues de l'Afrique Centrale*, Kinshasa.
- CERDAS, 2009. *Rapport de l'étude d'extraction des us et coutumes fonciers des peuples autochtones pygmées de Bikiro et d'Inongo*.
- CHEIKH Anta Diop, 1981. Civilisation ou Barbarie, Présence Africaine, Paris.
- COLAS, D., 1994. *Sociologie politique*, Paris, PUF.
- COMHAIRE-SYLVAIN, S. et J., 1971. *Le Nouveau Dossier Afrique*, Marabout Université.
- CORNET, J., 1982. « Pygmées du Zaïre », in *Etudes scientifiques*, n°....
- CORNEVIN, R., 1962. *Histoire des peuples de l'Afrique*, éd. Berger-Levrault, Paris.
- CRANE, L., 1971. The Land and People of the Congo, Portraits of the Nations series.

- CUTHERBERT, C., 1952. *La grande chasse au pays des Pygmées*, Payot, Paris.
- DE JONGHE, 1949. Les formes d'asservissement.
- De KLEMM, G. MARTIN, M. PRIEUR et J. UNTERMAIER, 1989. « Les qualifications des éléments de l'environnement », in A. Kiss (dir), *L'écologie et la loi*, L'Harmattan, Paris.
- DHELLEMMES, R.P., 1986. *Le père des Pygmées*, Flammarion, Paris.
- DOUMENGE, C., 1990. *La conservation des écosystèmes forestiers du Zaïre*, Gland, IUCN, Endicott, K.L., the conditions of egalitarian male female relationships in foraging societies ; camberr antropology, vol n°. 2, 1981.
- EMPERAINE, L. et PINTON, F., 2002. *Politiques, savoir traditionnels et conservation des ressources phytogénétiques : le cas du manioc en Amazonie*, Environnement, Vie et sociétés, CNRS-Unesco, Paris.
- FOUCHER, Michel (sous la direction de), 1993. *Fragments d'Europe, Atlas de l'Europe médiane et orientale*, Fayard, Paris.
- FRANCESCHI, P., 1977. *Au Congo jusqu'au cou chez les pygmées de la forêt Equatoriale*, Fernand Nathan, Paris.
- FROMONT, J.J., 1976. *Le schéma sociologique*, Bruxelles, Editions Labor.
- GALVIN, M., 2004. *La connaissance métisse. Une analyse de la politique de protection des connaissances traditionnelles au Pérou*. Thèse de Doctorat en Développement, Université de Genève, IUED.
- GHEERBRANT, A., 1955. *Congo noir et blanc*, Gallimard, Paris.
- GOMA Ngambu, 1988. *L'initiation chez les Kongo*, PUZ, Kinshasa.
- GUDIJIGA A-GIKAPA, 2009. « Quelques réflexions sur la société pygmée », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones*, Kinshasa, vol. 1.
- HALLET, J.P., 1967. *Le Congo des magiciens*, La table ronde, Paris.

- HARTWEG, R., 1961. *La vie secrète des Pygmées*, éd. du Temps, Bruxelles.
- HERSKOVITS M.J., 1952. *Les bases de l'anthropologie culturelle*, traduction de François Vaudou, Payot, Paris.
- HULSTAERT, G., 1988. « Parler des lokako orientaux », Annales Aequatoria, n°9.
- HULSTAERT, G., 1948. *Le dialecte des pygmoïdes Batwa de l'Equateur*, in Darryl Forde, (éd).
- HULSTAERT, G., 1962. *Les Mongo, aperçu général*, MRAC, Tervuren.
- HULSTAERT, G., 1978. Notes sur la langue des Bafoto (Zaïre), Anthropos, n°73.
- HULSTAERT, G., 1986. *La langue des Jofé*, Annales Aequatoria, n°9.
- INGUEGULE SATEKU, 1997. *Problématique de l'application de la Loi foncière en matière des terres rurales*, CUIB, Faculté de Droit.
- JACQUOT, A., 1959, « La langue des Pygmées de la Sangha », Bulletin Institut Etudes Centrafricain, n°17-18.
- JANHEINZ, Muntu, J., 1958. *L'Homme Africain et la Culture Neo-Africaine*, Traduit de l'Allemand par Brian de Martinoir, Ed. du Seuil, PUF, Paris.
- KERAMIHIGO, Th., (.....) *Initiation à l'acte philosophique. Une Introduction à la Philosophie*, Editions Loyola, Kinshasa.
- KISS, 1982. « La notion de patrimoine commun de l'humanité », in RCADI.
- KIZERBO, J., 1980. *Histoire Générale de l'Afrique*, UNESCO, Paris.
- KI-ZERBO, J., 2003-2004. *A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstein*, Ed. d'en bas..., Paris.
- Léon de SAINT MOULIN, S.J., 2003. « Conscience nationale et identité éthique », in Congo-Afrique n°372.
- LEROI-GOURHAN, Milieu et technique, Paris, 1945, dans H. JANNE, 1968. *Le système social*, Institut de Sociologie, de l'U.L.B.

- LEVI-STRAUSS, C., 1958, *Anthropologie Structurelle*, Plan, Paris.
- LEWIS J., 2000. Les pygmées Batwa de la région des Grands Lacs, MRG, Londres.
- LEWIS, J., FREEMAN, L., et BORREIL, S., 2008, *Le consentement libre, informé et préalable et la gestion forestière durable dans le bassin du Congo*, Anthroscape, Berne.
- LIEBICH, André et REIZLER, André, 1993, *L'Europe centrale et ses minorités : vers une solution européenne*, IUHHEI, Genève.
- LOUBAKI MUNDELE, C., 2003, *La question des pygmées en Afrique Centrale*, Yaoundé, CNUDH.
- MABIALA MANTUBA P., 2003-2004. Histoire culturelle de l'Afrique, syllabus du cours au Département des Sciences Historiques, Unikin.
- MAES VEDAST., s.d., *Le peuple de l'Ubangi*. Notes ethno-historique, Kinshasa, Pères Capucins.
- MAES, J., et BOONE, O., 1935. *Les peuplades du Congo-Belge, nom et situation géographique*, Musée du Congo Belge, Tervuren.
- MALAMAKANI, Khumbi, 1993. « LA Notion de Dieu dans la Culture Fondame-ntale Africaine » in *La Parole Africaine*, Revue du CERVA Ed. ACIVA, Paris, n°1.
- MAMBI TUMGA BAU, 2013. « Décentralisation et pouvoir coutumier en RDC » in *Revue Africaine des Peuples Autochtones*, Vol. II.
- MAQUET, J., 1970. *Pouvoir et Société en Afrique*, Hachette, Paris.
- MAQUET, J., 1990. « Les Pygmées » in *Encyclopaedia Universalis*, vol.19, Encyclopaedia Universalis, Paris.
- MASSONSA-wa-Massonsa, 1993. « Le Maatisme, Conception Endocentrisme de l'Economie » in *Parole Africaine*, Revue du CERVA, Ed. ACIVA, Paris, n°1.
- MASSONSA-wa-MASSONSA, 2009. « De l'antériorité de la tradition initiatique des Batwa (pygmées) » in *Revue Africaine des Peuples Autochtones*, Kinshasa.

- MATANGILA I., 2009. « Pour une reconstruction du proto-Pygmy », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones*, Kinshasa, vol. 1.
- MATUNGULU Kaba, 1993. « Endocentrisme, Univers de la Parole », in *La Parole Africaine*, Revue du CERVA, Ed. ACIVA, Paris, n°1.
- MOELLER, A., 1936. *Les grandes lignes de migration Bantus de la Province orientale du Congo Belge*, Librairie Falk fils, Bruxelles.
- MULUMA Munanga, A.G. Tizi, 2003. *Le guide du chercheur en sciences sociales et humaines*, SOGEDES, Kinshasa.
- MUSIKI KUPENZA, 2012. « Eduquer les Peuples Autochtones : une manière de les intégrer et de les responsabiliser dans la gestion des conflits fonciers en RDC », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones*, Vol. II, Kinshasa.
- MUTAMBA MAKOMBO, 2006. *L'histoire du Congo par les textes, t.1, des origines à 1884*, éd. Universitaires Africaines, Kinshasa.
- MUTIMANWA, Kapupu, 2003. « *The Bambut-Batwa and the kahuzi biega national park. The case of barhwa and babulako people* », in *forest peoples*, Programme (FPP) indiferouns people and protected arecs in africa forest people, forest people report.
- MWOROHA, 1977. *Peuples et rois de l'Afrique des Grands Lacs*, les Nouvelles Editions africaines, Dakar-Abidjan.
- NDAYWEL è NZIEM, 1998. Histoire générale du Congo de l'héritage ancien à la République Démocratique du Congo, De Boeck, Afrique éditions, Paris-Bruxelles.
- NZANDA BUANA, 2001, « Du Zaïre de MOBUTU au Congo de KABILA. Essai de chronique » in *Alternative*, n° 06.
- OBENGA, Théophile, 1990, La Philosophie Africaine de la période pharaonique,-2780,-330 avant notre ère, Ed. L'Harmattan, Paris.

- OLDEROGGE, D., 1980. « Migrations et différenciations ethniques et linguistique », in KI-ZERBO (dir.) ; Histoire générale de l'Afrique I. Méthodologie et préhistoire Africaine, Unesco, Paris.
- OLIVIER de SARDAN, J.P., 1995. *Anthropologie et développement: essai en socio-anthropologie du changement social*, Karthala, Paris.
- OYONO, P.R., 2002a. « Usages culturels de la forêt au Sud Cameroun. Rudiments d'écologie sociale et matériau pour la gestion du pluralisme », in *Africa* LVII (3).
- PLISNIER LADAME, F., 1970. *Les pygmées : Enquêtes bibliographiques*, CEDESA, Bruxelles.
- POIRIER, J., 1969. *Ethnologie générale*, Gallimard, Paris.
- SCHEBESTA, P., 1940. *Les Pygmées*, 6^{ème} éd., Gallimard, Paris.
- SCHEBESTA, P., 1952. *Les Pygmées du Congo-Belge*, ARSOM, XXVI, 2, Bruxelles.
- SCHEBESTA, P., 1957. *Les Pygmées du Congo Belge, ces inconnus*, éd du soleil Levant, Bruxelles.
- SCHUMACHER, P.M.A, 1947. «Twides», in *Zaïre*.
- SERUFURI HAKIZA, P., 1998. « Images réciproques du missionnaire expatrié et de l'évangélisateur autochtone. Cas de quelques missions protestantes de l'ancien Congo-b-Belge (1878-1960) », in NGUNDU Mick (dir.), Toujours en mission, éd. Baobab, Kinshasa.
- Service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestiers (SPIAF), 2009. *Guide opérationnel des exploitants forestiers : Mesures de protection de l'environnement et de conservation de la biodiversité dans les concessions forestières*, Kinshasa.
- SOFIRAM, 2008. «*Les Pygmées bafyoli au Cameroun : mode de vie et traditions* ». 8, rue du château des rentiers 75013-Paris, France.
- SOREL ETA, «Identité et cultures à l'épreuve de la mondialisation Le Makoumu : une pratique sexuelle traditionnelle des Pygmées

- TABUNA, H., 2005. *Evaluation des échanges des produits forestiers non ligneux entre l'Afrique Subsaharienne et l'Europe*, FAO, Rome et Carpe, USAID.
- THEBAUD, B. et al., 1995. Vers une reconnaissance de l'efficacité pastorale traditionnelle : les leçons d'une expérience de pâturage contrôlé dans le nord du Sénégal, dossier du programme « zones arides », n°55, IIED.
- THOMAS, J. et BAHUCHET, S., 1991, Encyclopédie des Pygmées Aka : techniques, langage et société des chasseurs-cueilleurs de la forêt centrafricaine (Sud-Centrafricaine et Nord- Congo), Etudes pygmées, n°IV.
- THOMAS, L.V., 1969. Les religions d'Afrique Noire, Textes et Traditions sacrées.
- TRILLER, R.P., 1933. *Les Pygmées de la forêt équatoriale*, Librairie Bloud et Gay, Paris.
- TRILLER, R.P., 1945. *L'âme du Pygmée d'Afrique*, éd du CERP, Paris.
- TRILLES, 1932. *Les pygmées de la forêt Equatoriale*, Bloud et Gay, Paris.
- TURNBULL, C., 1961. *Le Peuple de la forêt*, stock, Paris.
- TURNBULL, N. C., 1973. *Un peule des fauves*, stock, Paris.
- VANCHI-BONNARRDEL, R., *Grand Atlas du Continent Africain*, Editions Jeune Afrique.
- VANHOUE, J., 1943. *Regard sur notre Congo*, La Renaissance du livre, Bruxelles.
- VANSINA, J, 1966. *Introduction à l'ethnographie du Congo*, CRISP, Bruxelles.
- VANSINA, J., 1965. *Introduction à l'ethnographie du Congo*, éd. Universitaires du Congo, Léopoldville.
- VERNER, B. Ph., 1993. HARVEY BLUNE, Ota Benga un pygmée au zoo, Belfond, Paris.
- WILLIAM, E., 1968. *Capitaliste et esclavage*, Présence Africaine, Paris.
- WOSIEN, M.G., 1974. *La dance sacrée rencontre avec les dieux*, éd du Soleil Levant, Paris.
- YOKA LYÉ, 2009. « Ci-git, pygmée (Prix Nossido 2009) », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones*, Kinshasa.

- ZAHAN, D., 1970, Religion, spiritualité et pensée africaine, Paris, Payot.

II. PATRIMOINE FORESTIER/FONCIER

- ANTANG Yamo, décembre 2009. « La gestion du patrimoine foncier par les Pygmées BAKA du Sud-Est Cameroun : Analyse de la typologie des espaces et des modes d'usage », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones*, vol. 1, Kinshasa RDC.
- CTB, Quel avenir pour les forêts de la RDC ? Instruments et mécanismes innovants pour une meilleure gestion des forêts, Réflexions et décisions paper, Kin., 2007/01, p.44.
- LAPIKA DIMOMFU, décembre 2009. « La perception du patrimoine Foncier chez les peuples Autochtones », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones*. Volume 1, Kinshasa-RDC.
- LAPIKA D., B., 2009. *Savoirs endogènes et développement durable en Afrique*, in *Recherches Philosophiques Africaine n°35* (Actes de la XVIII^{ème} Semaine Philosophique de Kinshasa), Colloque international co-organisé avec l'ISP de l'ULC du 20 au 24 janvier 2009, « Respect de la nature et Développement. Enjeux éthiques du développement durable », Facultés Catholiques de Kinshasa.
- LAPIKA DIMOMFU, 2012. « Approche anthropologique de la gestion foncière chez les peuples autochtones en RDC », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones*, vol.II, Kinshasa.
- MAUGENEST, D., 2003. *Regards sur le foncier rural en Côte d'Ivoire*, CERAP, Abidjan.
- NZAMBI KUIZA, 2012. « Forêts communautaires chez les Pygmées : gestion participative des ressources forestières et alternative aux effets du changement climatique », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones (RAPA)*, vol.2, Kinshasa.
- OBOTELA, 2009. « La perception du patrimoine forestier par les populations autochtones en RDC : un combat

inégal », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones (RAPA)*, Vol.1, Kinshasa.

DROITS, CONFLITS, MARGINALISATION

- ABEGA, Séverin, C. et BIGOMBE, P., 2006. La marginalisation des Pygmées d'Afrique Centrale, Afredit, Lagres-Saints-Geosmes.
- ABEGA, S.C., 1999. *Les Pygmées Baka : le droit à la différence*, INADES Formation, Yaoundé, UCAC.
- AFFARGAN, F., 2006. *Exotisme et altérité. Essai sur les fondements d'une critique de l'anthropologie*, Vendôme, PUF, 1987, in Christoph Eberhard, *Le droit au miroir des cultures*.
- AZABHO ARIKU, Samuel, 2006-2007. *Le régime juridique d'occupation en Droit congolais*, CUIB, Faculté de Droit, UNIKIN.
- Banque Mondiale, La marginalisation sociale des peuples autochtones
- BAWANA KUME et al., 2013. « Regard critique sur la marginalisation des Peuples Autochtones en République Démocratique du Congo », in Revue Africaine des Peuples Autochtones, Vol. III, Kinshasa.
- BENOIT, Rohmer., 1999. *Les minorités, quels Droits* : Etude de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- BERGER, Vincent, 1984. *Jurisprudence de la cour européenne des droits de l'homme*, 4^e éd. Sirey, Paris.
- BERGER, Vincent, 1994, *Jurisprudence de la cour européenne des droits de l'homme*, 6^{eme} éd. Dalloz, Paris.
- CARNO, J., « Indigenous Peoples' Right to Free, Prior, Informed Consent: Reflections on Concept and Practice », *Arizona Journal of International et Comparative Law*, vol. 22, n° 1-3».

- DOROTHY, Jackson, 2003. Rapport de Minority Rights Group International sur les Femmes twas et droits des Twas dans la région africaine des Grands Lacs, Londres.
- EBERHARD, 2005. « Redéfinir nos responsabilités entre globalités et localités. Dialogues introductifs », in *Droit, gouvernance et développement durable*, (sous la direction de C. Eberhard), Cahiers d'Anthropologie du droit, Paris, LAJP, Karthala.
- EDHEBHUA SODJOBHO, F., 1999. *Le conflit foncier en Territoire d'Aru : La loi foncière à l'épreuve des faits*, CUIB, Faculté de Droit, UNIKIN.
- Espoir pour Tous (ONG), 2007. Mémorandum Adressé aux institutions de la RDC sur la situation des populations Autochtones Pygmées.
- ETUKUMALO INOLA, M., 2013. « Aux origines de la spoliation des ressources naturelles de la Province Orientale au mépris du consentement libre, informé et préalable des communautés (De l'E.I.C. à nos jours) », in *FOATAS*, Vol. 1.
- Global Rights, S.O.S. Justice, 2005, *Quelle justice pour les populations vulnérables à l'Est de la RDC ?*
- INGUEGULE SATEKU, 1997. « Problématique de l'application de la loi foncière en matière des terres rurales, CUIB, Faculté de Droit.
- IPARA MOTEMA, 2012. « Les forêts du bassin du Congo entre patrimonialisation commune et droit des peuples autochtones », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones*, Vol. II, Kinshasa.
- JAN ASSMANN, 1989. *Mâat, Egypte Pharaonique et l'idée de la justice sociale*, Ed. Julliard, Paris.
- KANGULUMBA Mbambi, V., 2005, « A propos des terres des communautés locales : qui en serait [encore] le propriétaire et quel en est le régime contentieux en droit congolais ? », in *Revue de Droit Africain*, n°35/2005, Bruxelles, RDJA/Asbl.

- KARPE, Ph., 2013. « Le droit au consentement préalable, libre et éclairé des collectivités autochtones », in *FOATAS*, Vol. I, Kinshasa.
- KIFWABALA Tekilazaya, J.P., 2004. « A qui appartient la terre en République démocratique du Congo ? A l'Etat ou aux communautés traditionnelles ? », in *Les Analyses juridiques*, n° 3/2004, Lubumbashi, pp. 6-10.
- LAPIKA DIMOMFU, BATSENGA BAZAKALA et BANETE BANGEBENI, 2013. « La dynamique relationnelle entre les Peuples Autochtones Pygmées et Havu dans l'Iles IDJWI au Sud-Kivu », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones*, Vol. III, Kinshasa.
- « Le Code forestier congolais et les droits des peuples autochtones pygmées : omission ou contradictions ? », in *Le Forestier*, N° 2, Décembre 2007.
- « Le Code forestier congolais et les droits des peuples autochtones pygmées, omission ou contradictions ? », in *Le Forestier*, N° 4, 2008.
- Le ROY, 1999. *Le jeu des lois. Une anthropologie « dynamique » du Droit*, Paris, LGDJ, Col. Droit et Société, Série anthropologique.
- LEWIS, J., FREEMAN, L., et BORREIL, S., 2008. Le consentement libre, informé et préalable et la gestion forestière durable dans le bassin du Congo, Anthroscape, Berne.
- LOTSIMALIMO, M., 2004. *Problématique de propriété foncière et immobilière en droit congolais*, CUIB, Faculté de Droit, UNIKIN.
- LOYOMBO ESIMBA, 2009. « La vision holiste de la forêt, socle des droits fonciers des Peuples Autochtones », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones*, vol.1, Kinshasa, RD Congo.
- LOYOMBO ESIMBA et Chrisante M'THATU, 2013. « Le déni du droit au consentement libre, informé et préalable dans le processus d'attribution des concessions forestières en RD. Congo », in *Forêts Africaines-Tabernacle des Savoirs (Foatas)*, Vol. I, Kinshasa.

- KIPALU, P., 2013. « Le consentement libre, préalable et informé (CLIP) des communautés dans le processus de la Réduction des Emissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD), in Forêt Africaines-Tabernacle des Savoires (Foatas), Vol. I, Kinshasa.
- MAIDIKA ASANA, J., 2013. « Les droits des Peuples Autochtones congolais au consentement libre, informé et préalable à l'exploitation forestière : contribution à une gestion harmonieuse et durable des forêts du bassin du Congo, in *Forêts Africaines-Tabernacles des savoires (FOATAS)*.
- MARIE, J., 1998. Peut-on cartographier les droits sur l'espace et sur les ressources ? in Lavigne Delville, P. (dir.), Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité, Karthala, Paris.
- MARTY, A., 1998. « La délimitation des parcours », in Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier, pratiques, légitimité et légalité, sous la direction de Philippe Lavigne Delville, Paris, Karthala.
- MBALANDA KISOKA, P., sd. Recueil des textes juridiques en matière environnementale en République Démocratique du Congo, 2^{ème} édition revue et augmentée, Kinshasa.
- Michel ALLIOT, 2003. « Anthropologie juristique. Sur les conditions de l'élaboration d'une science du droit », in *Bulletin de Liaison du Laboratoire d'Anthropologie Juridique de Paris*, n°6, 1983, republié dans Michel Alliot, *Le droit et le service public au miroir de l'anthropologie. Textes choisis et édités par Camille Kuyu*, Paris, Karthala.<http://radiookapi.net/actualité/2011/08/0>.
- Minority Right Group International, 2001. *Les pygmées Batwa de la région des Grands Lacs*, Rapport dirigé par Jérôme LEWIS, Londres.
- MBIMA KUTWELA, 2013. « L'image des Peuples Autochtones face aux conflits fonciers en République Démocratique du Congo », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones*, Vol. 3, Kinshasa.

- MORIN, JACQUES-YVAN, 1999. *Libertés et droits fondamentaux dans les contributions des Etats ayant le français en partage*, Bruyant, Bruxelles.
- MPALA MBABULA, L., 2013. « Problématique du droit au consentement libre, informé et préalable des Peuples Autochtones à l'ère de la mondialisation », in *FOATAS*, Vol. 1, Kinshasa-RDC.
- MUBANGA LABENG, 2013. « Le conflit foncier entre l'exploitant forestier (SODEFOR) et les Peuples Autochtones de la Cité d'Inongo », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones*, Vol. 3, Kinshasa.
- NKE NDIH, J. et VERSTRAETE, L., 2013. « Regards croisés d'un chercheur et d'un agent de développement sur l'expérience du droit au consentement libre, préalable et éclairé des Pygmées Baka et Bakula/Bagielli au Cameroun », in *FOATAS*, Vol. 1, Kinshasa-RDC.
- NKOY ELELA, D., 2005. *La situation des autochtones Pygmées (Batwa) en RDC : enjeux des droits humains*, Unesco, Kinshasa.
- NIESTEN, Ed. T., 2013. « Conservation Agreements and Free, Prior and Informed Consent », in *FOATAS*, Vol. 1, Kinshasa-RDC.
- NSOBI NZANGI, 2013. « La femme rurale Twa et des obstacles qui marginalisent son intégration », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones*, Vol. 3, Kinshasa-RDC.
- MUGANGU S. C., 2001. *Conservation et utilisation de la diversité biologique en temps de troubles armés : cas du Parc National de Virunga UICN*, Yaoundé.
- BAWANA KUME et al., 2013. « Regard critique sur la marginalisation des Peuples Autochtones en République Démocratique du Congo », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones*, Vol. 3, Kinshasa-RDC.
- KUKETUKA KIANGATA et MBENGU MAYEKO, 2013. « Les Peuples Autochtones Pygmées Batswa de Bikoro : Véritables gestionnaires forestiers oubliés en RDC », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones*, Vol. 3, Kinshasa-RDC.

- IPARA MOTEMA, 2012. « Les forêts du bassin du Congo entre patrimonialisation commune et droit des Peuples Autochtones », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones (RAPA)*, Vol. 2, Kinshasa-RDC.
- PONZO MUSANGI et al., 2012. « Le droit foncier congolais et son incidence sur les Peuples Autochtones Pygmées », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones (RAPA)*, Vol. 2, Kinshasa-RDC.
- RAINFOREST FOUNDATION, 2003. *Lecture du nouveau code forestier de la République Démocratique du Congo à la lumière de l'expérience camerounaise* », Grunorlokka, Oslo Norvège.
- RAMBINIMTSTOTRA, SAHOLY, 2013. « La législation minière malgache face au droit, au consentement libre, préalable et éclairé », in *Forêts Africaines-Tabernacles des Savoirs (FOATAS)*, Vol. 1, Kinshasa-RDC.
- VIG, STEPHANIE, 2013. “Le consentement libre, préalable et éclairé en droit international », in *Forêts Africaines-Tabernacles des Savoirs (FOATAS)*, Vol. 1, Kinshasa-RDC.

IV. DROITS/MINORITES

- BENOIT, Rohmer., 1999. *Les minorités, quels Droits : Etude de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales*, Strasbourg : Conseil de l’Europe.
- BOKATOLA, Isse OMANG, 1992. *L’organisation des Nations Unies et la protection des minorités*, Bruylants, Bruxelles.
- CAPOTORTI F., 1991. *Etudes des droits des personnes appartenant aux minorités ethniques, religieuses et linguistiques*, Série d’études sur les Droits de l’Homme n°5, Nations Unies, New York.
- DRAGOLIOUB KRISTITICH, 1924. *Les minorités, l’Etat et la communauté internationale*, Librairie Arthur Rousseau, Paris.
- FENET A., 1978. *Essai sur la notion de la minorité nationale*, PUF, Paris.

- LIEBICH André et REIZLER André, 1993. L'Europe centrale et ses minorités : vers une solution européenne, IUHHEI, Genève.
- MARINELLO, MARCO et PONCELET, MARC, 1993. Migration et minorités ethniques dans l'espace européen, De Boeck-Université, Bruxelles.
- NKUANZAKA INZANZA, 2009. Les minorités pygmées de la RDC face au code forestier, in *Revue Africaine des Peuples Autochtones* (RAPA), Kinshasa.
- NKUANZAKA INZANZA, Les minorités ethniques et la stabilité des Etats : Qu'en est-il des Peuples Autochtones ?, in *Revue Africaine des Peuples Autochtones* (RAPA), Vol.3, Kinshasa.
- NOBLET, P., 1993. *L'Amérique des minorités : les politiques d'intégration.*
- PIERRE, Georges, 1984. *Géopolitique des minorités*, P.U.F, Col. Que sais-je, Paris.
- PLASSERAUD, Y., 1987. « Eveils minoritaires et luttes d'émancipation nationale : Essai de typologie », in *Etudes polémologiques minorité et conflits*. N°43, Paris.
- PLASSERAUD, Y., 1987. « Minorités et conflits », in *études polémologiques* n°43-3/87.
- TSUNDA MBULU, Nazaire, 2009. « La situation des minorités sur le plan international : un regard sur la minorité pygmée en République Démocratique du Congo », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones* (RAPA), Vol. 1, Kinshasa.

V. DEFORESTATION-PILLAGE

- GREENPEACE, 2007. *Le pillage des forêts du Congo*, Reynaers, Amsterdam.
- Greenpeace International, 2008. Le pillage de la Rd Congo continue!, in *Echos des Pygmées*, N° 22.
- JOHAN WILDHAGEN, 2009. *Déforestation évitable : réformes du secteur forestier et REDD en République Démocratique du Congo*, Rainforest Foundation Norway.

- LIONEL DESS et NIKKI REISCH, 2009. Déforestation évitable, réforme du secteur forestier et Redd en RDC, Rainforest Foundation Norway, Stockholm.

VI. ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET PEUPLES AUTOCHTONES

- Allocution prononcée par M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, lors du sommet mondial sur le développement durable du septembre 2002 à Johannesburg en Afrique du Sud.
- Banque Mondiale, 2001. *Manuel opérationnel*.
- Banque Mondiale, 2008. Etude d'impact social et environnemental du fonds commun multi bailleurs et du don de l'IDA dans le cadre du programme national forêts et conservation de la nature, Cadre politique pour les peuples autochtones.
- Banque Mondiale, 2009. Stratégie Nationale pour le Développement des Peuples Autochtones Pygmées, RDC.
- Banque mondiale, 2009. La marginalisation sociale des Peuples Autochtones
- BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT, 11 mars 2004. Unités de Peuples Autochtones et du développement communautaire «projet politique opérationnel sur les peuple autochtones.
- Chaire UNESCO de l'Université de Kinshasa, 2005. Situation des « Autochtones » pygmées (Batwa) en République Démocratique du Congo : Enjeux de droits humains, travail réalisé sous la direction de Désiré NKOY avec l'Appui technique et financier de l'UNESCO, Kinshasa.
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 13 septembre 2007.
- GROOPPO, P. et al., 1995. « Politique de régulation foncière pour une agriculture durable en République Démocratique de Lao », in *Réforme agraire, Colonisation et Coopératives Agricoles*, Revue de la FAO.

- Groupe de Travail de la Commission Africaine sur les Populations/Communautés Autochtones, 2007.
- Nations Unies, 1990. Liberté de l'individu en droit : analyse de l'article 29 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Département de l'information des Nations Unies, New York.
- Nations Unies, 1992. Manuel relatif à l'établissement des apports sur les droits de l'homme, Département de l'information des Nations Unies, New York.
- Nations Unies, 1994. Rapport du Comité pour l'Elimination de la discrimination raciale, 48^e session, Département de l'information.
- UNESCO, 2003. La convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
- World Bank, 2000. Environmentally and socially sustainable development sector management Unit, Latin American and Caribbean Region.

VII. TRAVAUX DE FIN DE CYCLE (TFC), MEMOIRES, DISSERTATIONS/DEA/DES, THESES DE DOCTORAT

- AJAVON, L.P., 1999. Perception et représentation du temps et de l'espace chez les GEN-MINA du sud-Togo. Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Anthropologie, Université Victor Segalen Bordeaux.
- ANTANG YAMO, 2008. Réforme forestière et vulnérabilité sociale au Cameroun ; contribution à l'Anthropologie écologique, Mémoire de Maîtrise en anthropologie, FALSH, Université de Yaoundé I.
- BOISSELLE, A., 2006. « De la consultation des peuples autochtones : Structure institutionnelle d'un ; appelé à renouveler la notion des droits ancestraux. Essai fondé sur la jurisprudence de la Cour suprême du Canada (1984-2004) et la théorie du droit », Mémoire de Maîtrise à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal.
- GALVIN, M., 2004. La connaissance métisse. Une analyse de la politique de protection des connaissances

- traditionnelles au Pérou, Thèse de Doctorat en Développement, Université de Genève, IUED.
- KANKOLONGO, R., 2004. *Intégration des aspects socioculturels dans les stratégies de protection de l'environnement*, Mémoire, Sciences de l'Environnement, Université de Kinshasa, Inédit.
 - KIMANKATA MAYALALA, A., 2005-2006. Problème d'exclusion-inclusion en RDC de 1970 à nos jours, Mémoire de licence en sciences historiques, UNIKIN, Fac. /Lettres, Inédit.
 - NGWEGULE Sateku, 1996-1997. Problématique de l'application de la Loi Foncière en matière des Terres Rurales, TFC Université de Kisangani, CUEB, Faculté de Droit, Kinshasa.
 - NKOY-ELELA, A.-D., 2003. Situation des « autochtones » pygmées (Batwa) en RDC : enjeux des droits humains, Mémoire de D.E.A, Université de Kinshasa, Chaire Unesco pour la culture de la paix.
 - PAGEZY, H., 1977. *Adaptation physique et organisation des activités quotidiennes de femmes pygmoïdes Twa et non pygmoïdes Oto de la forêt équatoriale (Lac Tumba, Zaïre)*, Paris : *Thèse 3^{ème} Cycle*.
 - VEIGA, I., Savoirs locaux et organisation sociale de l'agriculture familiale amazonienne : la gestion durable des milieux en question. Thèse de Doctorat en sociologie rurale, INRA-SAD, Toulouse.

VIII. ACTES, COLLOQUES, SEMINAIRES, SYMPOSIUMS

- ADO UK, D.E., 1994. « Rapport national du Congo », in M. Prieux et S. Doumbe-Bille (dir.), Droit, forêts et développement durable, Actes des 1^{ères} journées scientifiques du Réseau « Droit de l'Environnement » de l'AUPELF-UREF, tenues à Limoges, France.
- Les ateliers provinciaux (Goma, Kisangani, Inongo et Mbandaka) de consultations approfondies des autochtones

- Pygmées sur le Programme National Forêts et Conservation, organisés en 2008.
- BOBIA Bonkaw, J. 2007, *Les ressources naturelles de la RDC pour un développement local...*, texte présenté au Séminaire sur la problématique des ressources naturelles en RDC à Madrid.
 - CERDAS, 1988. « Problèmes Fonciers et Politiques Agricoles en Afrique Centrale », in *Actes de la Rencontre Internationale des Sociologues et Anthropologues de l'Afrique Centrale*, Kinshasa.
 - CERDAS, 2009. Rapport de l'étude d'extraction des us et coutumes fonciers des peuples autochtones pygmées de BIKIRO.
 - Département de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, 1984. Premier symposium sur la Forêt : Richesse nationale à préserver, C.C.I.Z., Kinshasa.
 - HERRERA Caceres, 1991. « La sauvegarde du patrimoine commun de l'humanité », in *La gestion des ressources pour l'humanité : le droit de la mer*, Colloque de La Haye.
 - Journées Philosophiques Canisius-2, 1997. Conflits et Identité, Actes des Journées philosophiques de Canisius, Editions LOYOLA, Kinshasa.
 - LAPIKA, D., 1977. « Conférence inaugurale », in *Problèmes fonciers et politiques agricoles en Afrique centrale*.
 - LAPIKA, B., 2009. *Savoirs endogènes et développement durable en Afrique*, dans *Recherches Philosophiques Africaine n° 35 (Actes de la XVIIIème Semaine Philosophique de Kinshasa. Colloque international co-organisé avec l'ISP de l'ULC du 20 au 24 janvier 2009« Respect de la nature et Développement. Enjeux éthiques du développement durable »*, Facultés Catholiques de Kinshasa.
 - MASSONSA-wa-Massonsa, 1997. Egypte Pharaonique : Histoire de la Pensée Economique et Monétaire, Actes du Colloque de l'Université de Bordeaux sur La problématique de la Monnaie en Afrique Noire, Bordeaux.

- MIDAGO BAHATI, 1988. « Une nouvelle forme d'exploitation agraire : Le KINDUGU AGRICOLE, une coopérative à visage local ; in *Actes de la Rencontre Internationale des Sociologues et Anthropologues de l'Afrique Centrale*, Kinshasa.
- NSENGA, I.M., 2009. Etude descriptive de quelques langues des Pygmées de la République Démocratique du Congo, 6th World Congress of African Linguistics « WOCAL 6 », inédit.
- PAGEZY, H., 1977. *Adaptation physique et organisation des activités quotidiennes de femmes pygmoïdes Twa et non pygmoïdes Oto de la forêt équatoriale (Lac Tumba, Zaïre)*. Paris : Thèse 3^{ème} Cycle).

Summaries

Jérôme-Emilien MUMBANZA mwa BAWELE, And if the pygmies were not the only indigenous people of Central Africa?

Abstract

This article has argued that the Pygmies and other neighboring groups (Bantu, Nilotic and Sudanese) all belong to the genus Homo sapiens sapiens who appears around 15,000 years before Jesus-Christ. They all descend from a long line of ancestors dating back to 7,000,000 years according to current data. These successive genus of Australopithecus, Homo habilis, Homo erectus, Homo sapiens who occupied a great part of central Africa. We do not know the criteria used during all those long years by the groups to distinguish themselves from each other. They were hunter-gatherers and their size was generally small. The term pygmy appeared very late, at the time of Homo Sapiens.

It is the changing economic civilizations which is at the basis of the criteria mentioned today: the size and occupations. Fishermen first, farmers and then cattle breeders, well fed, changed size from - 10,000 years, while hunter-gatherers have kept their small size. The advent of the Negroid type, different of the types of Bushman and pygmy dates of the great aquatic civilization of Central and West Africa, from 10000 to 5000 years. That are climatic variations which have imposed changes in economic civilizations. The first sedentary and nomadic all descend from the same ancestors and occupied the same territories.

Some are now committed to land and exclude others who ignore or do not know how to defend their hunting and gathering grounds. Such is the origin of prejudices and conflicts that continue to this day, despite the economic necessities which bring together the two groups.

Local sedentaries, such as nomads, were defeated or absorbed by the newcomers. They are also the first occupants of the land, as far as the Pygmies who perpetuate the tradition of hunting and gathering. Then, throughout the historical evolution, several Pygmy groups have adopted other civilizations and have changed in size. They should be considered also as indigenous peoples of central Africa. All Bantu are no strangers in Central Africa. The nomads have changed many times the territory, willingly or unwillingly. They are not the undisputed masters of the land they currently occupy.

Eyana Kalo, of the feasibility of securing the INA the system L.M.D. process BOLOGNA.

Abstract

This article on the conditions of passage of the Congolese education system to the LMD cycles is the commented and completed version of the inaugural lesson given at the National Institute of Arts during the academic year 2013-2014. It is one of the answers to the pressing demands of colleagues and students to clarify the foundations of what is commonly referred to as the "LMD ". It addresses, in a simple language a number of concerns to the broader community expectations of Higher Education and University.

The prospect of adopting the system L.M.D. raises, in fact, many apprehensive, notably its foundation, by its nature, its scope and especially its applicability in the context of this country in multifaceted and persistent crisis. In spite of the interest of urgent national education reform, both in terms of the qualification of human resources in terms of promoting innovative research for more effective contribution to development, the benefits of mobility and the employability of employees and European students or even those of the Third World within the European Union through the LMD system seem at the outset, though very foreign to the crucial

needs of the DRC. Also, applying such a reform, even in its edited form, but with its primary purposes, it requires appropriate strategies and in line with in one hand, the various real resources available and, to the other hand, with dynamics supply and demand of local qualifications, so as to not succumb to the temptation of a blind imitation.

DIOP NDILU MPONGO and ONUDINGA MULAMBA, Portuguese Occupation and Resistance North Kongo in Angola (1885- 1918).

Abstract

Many things have been said about the history of Africa by Europeans. Classics as chronics, give information about its prehistory, on the white explorers, on the first black and white contacts, on European penetration, on colonization, and today on the immediate history of post-colonial Africa. Unfortunately, these sources have remained for long silent or almost silent, about the resistance of the various ancient African kingdoms and empires have either globally or partially (their ethnic groups) resisted to European interference. This article gives a brief overview of the Kongo resistance to the Portuguese occupation from 1885 to 1918, whose plot traces the event if not in great detail, however, in these main lines.

Jean Lambert MULOPO PEMBA, BEOWULF (Poème épique anglo-saxon), UNE ETUDE CULTURELLE AVEC INSISTANCE SUR LES COUTUMES ET LES TRADITIONS

Résumé

Beowulf, écrit vers le 8^{ème} siècle par un auteur inconnu, est l'un des poèmes épiques le plus important de la période de l'ancien Anglais allant du 5^{ème} siècle à l'an 1066 et est aussi l'un des écrits plus représentatif de la culture Anglo-Saxonne.

Bien que ce poème épique ait souvent présenté en traduction, il nous donne des informations pertinentes sur la vie socio-politique de l'époque et sur plusieurs autres aspects de la vie de cette période. Le fait que ce poème est produit en traduction est commun à tous les textes du monde Anglo-saxon.

Toutefois, dans cet article, nous n'allons pas aborder tous ces aspects de la vie des Anglo-Saxons de l'époque. Nous nous limiterons à cinq points seulement concernant les coutumes tribales et la tradition; à savoir : le mariage, la solidarité, les influences du christianisme et le concept de l'héroïsme.

KUYIKULA Masapu, International trade of minerals and investment in the mining sector in the Democratic Republic of Congo.

Abstract

Our research is based on the international mineral trade and investment in the mining sector in the DRC.

The study shows that the Congolese mining sector is important because of its abundant and varied potential in mineral resources. This involves seeking to develop it in order to attract many investments.

In fact, in order to make this sector viable, the Congolese authorities have an interest to connect themselves to the world market, that is to say on the financial markets such as stock exchanges of New York, Tokyo, Paris, London etc ... in order to find the necessary capital.

The study also underlines the need to liberalize once more the national economy and to adopt a more open attitude towards investors. For this, a fair and efficient tax system should be considered in order to attract investors while strengthening control measures to prevent tax evasion. Creating a transparent legal

system and just to settle disputes; establishing a solid framework for environmental protection and the fight against corruption.

MANKULA Manzanza The gardening as a survival strategy in Kinshasa.

Abstract

Gardening as a survival strategy in Kinshasa is now considered as an additional source of income for some people and as a main source for others. Data analysis of our investigation tells us that in order to leave the vicious circle of poverty through gardening is not soon, because it contributes only partially to the satisfaction of some basic needs such as food and housing. Thus, we propose ways of revitalizing the gardening to become a real source of accumulation of income.

MBIMA Kutwela and KABEMBA Nziki, Social fund and community development in the DRC: Utopia or reality?

Abstract

This study is part of a context of shared experience of a community development program conducted in the Democratic Republic of Congo by the Social Fund (FSRDC, in acronym) and shows its implementation can contribute to poverty reduction in an underdeveloped country or developing.

It also wants itself an autopsy of how FSRDC goes about in its mission to participate in the effort to rebuild the DRC, contributing to improve the living conditions of the population by the construction and rehabilitation of basic social infrastructure and income generation in urban and rural environments. Particular emphasis is put on the approach used to accomplish this mission.

MUKOSO NZO and IYUKU NUMAMPAMBO, The land question among Teke-Humbu in Kinshasa

Abstract

The land question of Humbu-Teke people in the City-Province of Kinshasa, is the basis of several conflicts that hinder the relationship between the people looking to buy land purchasers, the Congolese State and Customary Chiefs. It should be noted that these conflicts are caused by the decision dichotomy maintained by the chiefs of the land (traditional leaders) and the Congolese state in this matter.

Facing with this ongoing dispute which poison social relations, this study suggests to the State to take into account of the ancestral power held by traditional leaders or chiefs of the land to revisit the land law to clearly determine the appropriate role for each of them in order to promote social cohesion.

KUDIAKUBANZA KATEMBO, KANKU KALAMBAY, MAMANE PUTU and TUMBA MUKIANA, The questions of new Information Technology and Communication at the test of orality : Practice and cell phone use by students of the University of Kinshasa

Since ancient times, man in order to communicate with others used languages, signals, words, gestures, etc. Today, to facilitate communication, man has created new communication tools and information such as postal mail, landline, mobile phone, internet, ... no one is able to know how they are perceived and what is the relationship with the old forms of communication / information.

The emergence of new media technology has improved the means of communication never experienced, before, in history. His current invasion is obvious both in the public and private enterprises on one hand and the use of cell phones with the entire population, on the other. The cell phone just bring some new energy in solving problems related to information and communication.

Présentation des auteurs

Aimé KUDIAKUBANZA KATEMBO est Licencié en Sciences Economiques et de gestion, Chercheur au CERDAS.

Arsène MANKULA MANZANZA est Licencié en Sociologie, Chercheur au CERDAS.

Bienvenu MUKOSO NZO est Licencié en Anthropologie, Chercheur au CERDAS.

Charles EYANA KALO est Professeur au Département de Sociologie à l'Université de Kinshasa, Secrétaire Général Académique de l'INA.

Côme-Damien Nazaire TSUNDA MBULU est Licencié en Relations Internationales, Attaché de Recherche au CERDAS. Il est auteur de plusieurs publications.

DIOP NDILU MPONGO est Chef de travaux à l'Université de Kinshasa, Faculté des Sciences Sociales Politiques et Administratives.

François KABEMBA NZIKI est Licencié en Sciences et Techniques de Développement, Facultés Catholiques de Kinshasa, *Expert au Fonds Social RDC*.

Gaylord MAMANE PUTU est Licencié en Droit, Avocat au Barreau de Kinshasa-Matete, Chercheur au CERDAS.

Gilbert KUYIKULA Masapu est Licencié en Sciences Economiques et de gestion, Chercheur au CERDAS.

Hubert BUKO wa MUNGABA est Licencié en Histoire, Bibliothécaire, Chef de Travaux et Chercheur au CERDAS.

Hippolite IYUKU NUMAMPAMBO est Licencié en Droit, Chercheur au CERDAS

Jean Lambert MULOPO PEMBA est Licencié en Anglais et Culture Africaine de l'Université Nationale du Zaïre. Il s'est spécialisé en Linguistique Anglaise, et auteur de plusieurs publications. Son domaine de recherche est la culture africaine. Actuellement, il est chercheur au CERDAS.

Jérôme-Emilien MUMBANZA mwa BAWELE est Professeur au Département des Sciences Historiques, Université de Kinshasa.

Nelly KANKU KALAMBAY est Licenciée en Sciences Economiques et de gestion, Chercheuse au CRSAT/Kinshasa-Gombe.

Rigobert MBIMA KUTWELA est Licencié en Philosophie et Lettres de l'Université de Kinshasa, Chercheur au CERDAS.

Ruphine TUMBA MUKIANA est Licenciée en Droit, Chercheuse au CERDAS.

Sylvain ONUDINGA MULAMBA est Licencié en Anthropologie, Chercheur au CERDAS.